Bulletin de la SOCIÉTÉ des ÉTUDES LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES du LOT



SOCIÉTÉ RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE FONDÉE EN 1872

Tome 70

Année 1949

Notes sur quelques corporations de Figeac en 1789

Les lettres royales du 24 janvier 1789 et le règlement y annexé avaient convoqué les Etats généraux et prescrit d'établir des cahiers de doléances.

En exécution de l'article 26 du règlement précité, au début de mars 1789, les corporations et corps du Tiers état de Figeac se réunirent séparément en assemblées primaires pour élire des députés devant former l'assemblée du Tiers état de Figeac. L'assemblée de Figeac, convoquée pour le 6 mars, devait rédiger un cahier de doléances et envoyer des députés à l'assemblée de la Sénéchaussée de Figeac.

Dans ses Institutions religieuses de la Ville de Figeac, Champeval a déjà cité ces réunions primaires des corps de métiers ; il a même donné in extenso le procès-verbal de celle des maîtres-cordonniers.

Néanmoins, nous croyons devoir signaler de nouveau ces assemblées et parler de celles dont les procès-verbaux ont été reçus par Grand, notaire à Figeac; on y trouve en effet des précisions sur les groupements de métiers dans une petite ville du Quercy à la fin du xviii* siècle. On constatera que les artisans se groupent en confréries.

Les confréries dont Grand nous a conservé les procès-verbaux sont énumérées ci-après (1) :

- 1° Confrérie de Ste-Loy (sic). Cette confrérie comprenait les selliers, maréchaux, forgerons, bâtiers, ferblantiers, serruriers, clochetiers, arquebusiers, potiers d'étain, couteliers, chaudronniers, clavetiers, bridiers. Il y eut 33 présents à l'assemblée.
- 2° Confrérie de St-Joseph. Elle comprenait les menuisiers, charpentiers, maçons, potiers de terre, couvreurs, tuiliers, cordiers, tourneurs, sabotiers et charrons. Il y eut 28 présents.

^{(1) «} Arch. Dép. du Lot », III E. 102/7, for 34 à 50.

- 3° Confrérie de St-Hippolyte. Elle comprenait les sergers et tisse-92 rands. Il y eut 37 présents.
- 4° Confréries de St-Jacques. Elle réunissait les chapeliers. Il y eutre 14 présents.
- 5° Confrérie de Ste-Luce. Elle comprenaît les tailleurs. Il y eullu 24 présents.
- 6° Confrérie de St-Crépin. Elle comprenait les cordonniers. Il y eut 17 présents.

Grand nous a aussi conservé les procès-verbaux de deuxzu « corps » :

- 7° Le corps des Négociants. Il y eut 45 présents, dont Jacqueses Champollion, le père des célèbres Figeacois, qui, on le sait, étaitlis libraire.
- 8° Le corps des Médecins. Il comprenait quatre membres, dontin trois furent présents à l'assemblée.

Enfin les membres du Tiers, qui ne faisaient partie d'aucun corps, se communauté ou corporation, devaient former une assemblée pri-inmaire. Grand reçut aussi le procès-verbal de leur assemblée : il yy eut 61 présents ; parmi eux on trouve, avec des bourgeois et desse laboureurs, un vitrier et un doreur.

Grand n'a pas reçu les procès-verbaux de toutes les assemblées et primaires de Figeac : par exemple, si Champeval ne cite pas celles des négociants, il énumère celles des perruquiers, des procureurs, et des notaires et des officiers de « l'Election » de Figeac dont nous et n'avons pas vu les procès-verbaux. Nous souhaitons qu'on trouve les es procès-verbaux des autres assemblées primaires, soit aux archives et municipales de Figeac, soit dans les registres de notaires qui n'ont le pas encore été versés aux archives du Lot.

Une remarque pour terminer, bien qu'elle soit un peu en dehors et de notre sujet. Le nombre total des présents dans les assemblées et dont nous avons parlé ci-dessus n'est que de 262. Même en tenant trompte des procès-verbaux qui nous manquent, ce nombre paraît ti bien faible si on le compare au chiffre de 5.710 communiants donnés pour l'ensemble des cinq paroisses de Figeac par les pouillés de el la fin du xviii siècle : il semble qu'il y ait eu de très nombreuses es abstentions, dans les laboureurs par exemple, dont le nombre de présents est au plus de 52. On ne peut donc pas prendre les chiffres des es présents pour évaluer le nombre des artisans de chaque profession.

Comte L. D'ALAUZIER.

Nombre	14	24	i,	17	45	33	1	1		51	-	164	*01	262
Métier	Chapeliers	Tailleurs	Condomina	Coldonners	Négociants	Médecins	Tiers - Etat Bourgeois	Laboureurs	Bourgeois ou La-	boureurs	Vitriers	Doreurs		Total général
Confrérie ou Corporation	St-Jacques	Ste-Luce	C4 C	or-Crepin	(Corps)	(Corps)	(Tiers - Etat	inorganisė)						
Nombre	∞	7	2	-	1	22	1	22	1	0	28	23	14	37
Métler	Menuisiers	Charpentiers	Tourneurs	Sabotiers	Charrons	Maçons	Couvreurs	Tuiliers	Potiers de terre	Cordiers		Sergers	Tisserands	
Confrérie ou Corporation	St-Joseph										St-Hippolyte			
Yombre	ಣ	70	5	67	0	9	4	0	0	10	-	1	1	33
Métier	Selliers	Maréchaux	Forgerons	Bâtiers	Ferblantiers	Serruriers	Clochetiers	Arquebusiers	Potiers d'étain	Couteliers	Chaudronniers	Clavefiers	Bridiers	
Confrérie ou Corporation	St-Eloi													

Sceaux du XIV° Siècle découverts à CREYSSE près Martel (Lot)

Deux sceaux-matrices ont été découverts à Creysse au cours de 3b travaux de fondations.

Tous les deux sont en parfait état de conservation malgre leur un séjour dans la terre de plusieurs siècles ; de plus ils présentent un précieux intérêt archéologique et historique, parce qu'ils révèlent un les noms de deux personnages exerçant des fonctions ecclésiastiques à Creysse au cours du XIV° siècle.

Les sceaux-matrices sont relativement rares; la plupart étaient. In autrefois, selon l'usage, détruits à la mort de leurs possesseurs et le ceux qui nous sont parvenus ont été trouvés, généralement, dans des tombeaux. Quelques-uns ayant été perdus du vivant de leurs propriétaires ont été découverts au hasard de fouilles; c'est le cas de est ceux de Creysse.

1° Le premièr sceau qui fut découvert l'a été, il y a quelque si temps, au moment où l'on fit les fondations de la terrasse de la maison qui fait actuellement l'angle sud-ouest du carrefour de la route st de Creysse à Saint-Sozy et de la rue qui mène à La Périère.

Ce sceau est en bronze et fort bien conservé. De forme ronde, très sé légèrement irrégulière, il a 20 mm. de diamètre. Sa hauteur totale est de 25 mm., poignée comprise.







La partie plate, sur la face opposée à la gravure est faiblement amincie sur les bords et sur elle se greffe une base hexagonale (170 mm. sur 155 mm.) d'où part la tige proprement dite, laquelle se compose d'un piédouche, d'un anglet à double cavet et d'une of baguette surmontée d'un losange engagé, percé d'une ouverture circo-culaire, permettant sa suspension à une chaînette. Sur une des il facettes de la base, on remarque trois petits trous ronds d'un millim mètre de diamètre, disposés en triangle. Est-ce une marque de graveur?

La gravure en creux, qui forme le sceau, reproduit dans un cercle b de 13 mm. de diamètre, un quadrupède assez grossièrement représenté. Sa tête, de proportion exagérée, est surmontée de deux granb des cornes et d'une longue oreille. L'animal a, de plus, une longue p queue. Les membres antérieurs sont réunis comme d'ailleurs les membres postérieurs et leurs extrémités rappellent celles d'un bœuf. I L'animal, tourné à senestre, est surmonté d'une fleur de lis, symbole b de la royauté.

Entre deux cercles séparés de 3 mm. court une légende que nous reproduisons, non dans le sens de la matrice, mais dans celui de l'empreinte.

D'abord, une croix pattée, ensuite les lettres en capitales de la légende dont chaque mot ou abréviation est suivi d'un point. On lit a ainsi :

4 S'. PIERRE. BOU. VIC

qu'il faut interpréter de la manière suivante :

Sigillum (Sceau) de PIERRE BOU VICAIRE (?)



Nous nous trouvons donc en présence d'armoiries parlantes, car il n'est pas douteux que le bœuf de la gravure rappelle le nom du propriétaire du sceau. Mais quel est ce Bou ? Jusqu'à ce jour, aucun document n'avait fait connaître son existence à Creysse! Pourtant ce nom n'était pas inconnu autrefois dans la région.

Appartiendrait-il à cette famille qui a donné un Guilhaume Bou ou Bous, consul de Martel en 1252, et un Maestre P. Bou, tous deux signalés dans un registre manuscrit trouvé à la mairie de Martel dans lequel les consuls et leurs secrétaires prenaient des notes et inscrivaient les divers comptes du Consulat ? (1).

Cette hypothèse ne nous paraît pas invraisemblable, car, par sa forme, par les lettres capitales de la légende, par la façon maladroite dont le graveur a traité le bœuf, ce sceau paraît remonter, soit à la fin du xiii*, soit au début du xiv* siècle.



Le deuxième sceau-matrice a été découvert en faisant les fondations du mur de soutènement destiné à consolider l'église du village de Creysse qui, à la suite de la désagrégation du rocher sur lequel elle est bâtie, menacait de s'écrouler.

Ge sceau est en cuivre et également en très bon état de conservation.

Il est rond, il a 24 mm. de diamètre et 2 mm. d'épaisseur. Au dos, une bande longitudinale de 4 mm. à son sommet, se termine en pointe à sa base ; sa partie supérieure donne au sceau une hauteur totale de un centimètre.



Ce monticule est percé d'un trou rond pour permettre la suspension du sceau et, de plus, facilite la saisie de la matrice pour son application sur la cire.

La gravure est en creux, assez profondément entaillée et d'une certaine finesse d'exécution.

Dans un quadrilobe dont chaque lobe est séparé par un redan, se

(1) Mémorandum des Consuls de la ville de Martel, par H. Teulié.

voit un écu ogival dans lequel on distingue une cloche à deux anses accompagnée en pointe d'une fleur de lis et en flancs de deux demifleurs de lis. Le tout dans un cercle de grenetis renfermant avec un deuxième cercle longeant les bords du sceau, une légende en lettres gothiques que l'on peut lire ainsi:

+ S'IOAIS. de. MANTINI. PBRI

+ Sceau de Jean de Mantini, prêtre



Quel est ce Mantini ?

Dans les monographies religieuses du chanoine Ed. Albe, ce nom ne figure pas. D'autre part, dans la liste des prêtres cités par M. le chanoine Foissac, dans son étude sur « La Châtellenie de Creysse », ce nom n'est pas signalé. Ce sceau donc, nous le révèle!

A quelle époque ce Mantini exerçait-il son ministère à Creysse ?

Il est assez difficile de le préciser.

Tout ce que nous pouvons affirmer c'est que ce nom n'est pas quercynois. Pour rencontrer des Mantini, il faut aller dans le Comtat Venaissin. Or, la Provence est loin du Quercy!

Alors nous sommes réduits à ces deux hypothèses : ou à admettre que Jean de Mantini était d'une famille provençale (si toutefois cette famille existait en Provence à l'époque où vivait le propriétaire du sceau), ou bien à supposer que cette famille était italienne. Les deux hypothèses n'ont rien d'invraisemblable, car il faut se rappeler que l'Eglise fut gouvernée, au xive siècle (1316-1334), par le Pape

Jean XXII (de Cahors), lequel s'était entouré de nombreux Quercy-vois : cardinaux, évêques, officiers de Cour pontificale. L'un de ces illustres personnages n'aurait-il pas désigné, pour un motif qui nous echappe, soit un Provençal, soit un Italien, pour exercer une fonction ecclésiastique à Creysse?

Nous serions d'autant plus tentés de l'admettre que nous rencontrons, dès la fin du xiv° siècle, des prêtres dans le diocèse d'origine or

italienne.

C'est ainsi qu'à Cajarc, en juin 1370, nous trouvons le cardinal la Pierre Corsini, appelé de Florence.

A Cajarc encore, en 1460, Olivero Principo, Italien familier du ul Pape Pie II, bachelier ès-décrets, originaire d'Ancône; à Bonneviole, en août 1541, Giovanni Raimundi, clèrc du diocèse de Savone... pour ne citer que ces quelques noms qui nous sont connus au cours de el trois siècles.

Terminons cette petite notice en constatant que la disposition et la forme du sceau, ainsi que son épigraphie, permettent de le dater du xiv siècle.

J. CALMON.

ORNEMENTS DE L'ÉGLISE DU COUVENT SAINTE-CLAIRE A CAHORS

Le 19 avril 1666, les religieuses de Ste-Claire passent le contrat suivant avec Pierre Larroche, maître-peintre du Roi et de Monseigneur de Cahors, habitant Cahors:

1° Faire le rétable de l'autel avec ses tableaux et ornements à l'huile et de bonnes et riches couleurs, suivant le dessin remis entre les mains de l'abbesse, « néanmoins, à l'esgard du grand tableau du milieu, ledit Larroche sera scullement tenu de le poulir et retoucher, en sorte qu'il parraisse neuf et convenable au reste des autres tableaux et ornements du retable ».

2° Faire deux tableaux sur toile à l'huile et de bonnes et vives couleurs aux deux côtés de l'église, l'un au-dessus la grille de la communion qui sera la figure de saint François « avec les estigmates », l'autre de l'autre côté de la muraille répondant à la dite grille, et les deux tableaux auront leurs ornements peints grisaille contre la muraille à la colle.

3° Dorer d'or bruni ou mat la corniche du grand tableau, la dame abbesse fournissant l'or et le blanc, la toile, l'huile, clous et châssis nécessaires, les échelles et escabeaux, ledit Larroche n'étant tenu de fournir que les couleurs « et la main ».

Travail à exécuter en un an pour 600 ll.

(Saurasac, notaire, III E., 262/25, fol. 94).

A LA RECHERCHE D'UXELLODUNUM

Il faut lire avec toute l'attention qu'ils méritent l'article paru dans La Dépêche du 30 septembre 1948, et celui de Jean Desprats, du Comité d'initiative de Luzech, publié par La Victoire du 25 du même mois, parce qu'ils relèvent tous deux de la véritable critique et da bon sens.

Où fut Uxellodunum? On n'en sait encore rien d'absolument certain malgré les plus récentes affirmations. On peut le chercher

encore parce qu'on ne l'a pas définitivement trouvé.

Que l'empereur Napoléon III ait tranché arbitrairement la question du haut de să majesté ne prouve absolument rien. Les fouilles et les recherches entreprises sous le second Empire au Puy d'Issolud ne révélèrent rien de définitif, et d'ailleurs, l'empereur prit parti en désavouant la Commission officielle qui s'était prononcée pour Luzech.

L'indignation de Canrobert contre ceux qui contestaient au Puy d'Issolud l'honneur d'avoir été Uxellodunum n'a qu'une valeur de dépit. Ce maréchal de France pouvait être incontestablement qualifié pour opiner sur l'emplacement de la Tour Malakoff puisqu'il l'avait vue à Sébastopol; mais avant de trancher la question d'Uxellodunum il aurait bien fait de se pénétrer des Commentaires de Césaret de visiter les lieux avec en mains le texte d'Hirtius. Né à Saint-Céré, qui n'est pas éloigné de Vayrac et du Puy d'Issolud, Canrobert ne consentait pas volontiers à voir Uxellodunum s'éloigner de sa petite patrie, et peut-être aussi à voir contester la décision de son maître l'empereur. C'est là toute la valeur de son opinion indignée.

L'argument de Ferdinand de Laroussilhe est beaucoup plus sensé parce qu'il est réaliste et tiré des possibilités matérielles ; aussi considérait-il comme une hérésie impardonnable et ridicule de vouloir imposer une décision contraire au plus vulgaire bon sens. Uxel-

lodunum, dit-il, n'a pas été au Puy d'Issolud.

Voilà plus de cent années que Champollion-Figeac, à la suite de recherches et de fouilles qu'il ne put pas pousser à fond, opina pour Capdenac, mais il ne trancha pas la question, ne voulant pas fermer définitivement des portes qu'il n'avait fait qu'entre-bâiller. Comme tous ceux qui, après lui et dans les temps futurs, étudieront ce problème historique en s'imposant des disciplines et un minimum de

bonne foi, selon la belle expression de Jean Desprats, Champollion no ne pouvait rien écarter de la topographie des lieux décrits avec une en suffisante précision par les Commentaires de César. Ce document la contemporain des faits, et le seul originel que nous possédions, on no peut le traduire et l'interprêter, on peut le déformer et le torturer remême pour le faire cadrer avec ses propres désirs, mais il n'est pas se permis de l'écarter, ni en tout, ni en partie. Des historiens postérieurs, tels que Orose qui écrivait cinq cents ans après Hirtius, ont in fait d'Uxellodunum une description qui confirme celle d'Hirtius, ou ucavec des variantes qui ne permettent pas les extravagantes déformantions.

Ce fut vers le xvi° siècle que l'on commença à s'intéresser à Uxel-lodunum. La Renaissance des Lettres et des Arts poussait les esprits 21 à se retourner vers l'antiquité et la curiosité historique se réveillait; :1 Uxellodunum, le dernier rempart des libertés gauloises, devenait 11

intéressant après plus de quinze siècles d'oubli.

Parmi les chercheurs d'Uxellodunum les uns se prononcèrent In pour Capdenac, les autres pour Puy d'Issolud, quelques-uns et pour Cahors et un peu plus tard quelques autres pour Luzech. In On en verra qui opineront pour Murcens, pour Mézels et même pour Uzerche et autres lieux. Il fallut bien abandonner Cahors, l'ancienne Divona, car si sa rivière d'Olt répondait bien à la si description des Commentaires, il manquait la montagne escarpée de tous côtés, sauf un, sur laquelle Uxellodunum était ti située.

Faut-il s'étonner qu'Uxellodunum ait changé de place si souvent? Quand vous visiterez la Palestine, par exemple, à la recherche des lieux évangéliques, si vous demandez où se trouvait la petite ville d'Emmaüs, on vous indiquera six emplacements, selon que vous interrogerez les missionnaires de six ordres différents. Jean Desprats a bien raison de dire que si l'on veut résoudre un problème qui ne semble pas insoluble, il faudra s'imposer des disciplines et un minimum de bonne foi.

Pour les chercheurs de bonne foi il doit être, à priori, totalement indifférent que le fameux oppidum de Luctérius ait été à Capdenac, à Luzech ou au Puy d'Issolud; l'essentiel est de découvrir où il se trouvait. Mais la thèse qui veut le placer définitivement au Puy d'Issolud heurte si violemment la description laissée par Hirtius, qu'il faut dire, avec Ferdinand de Laroussilhe, que cette thèse outrage aussi bien les textes que le bon sens. Voilà, certes, qui va contrarier les Mânes de ce bon Laurent Bruzy qui travailla vingt ans aux fouilles de

Puy d'Issolud, qui y dépensa sa fortune, et dont la forte imagination poétique, d'un romanesque échevelé, célébra, en prose et en vers, toutes les péripéties du siège fameux, y compris l'Idylle de la fille de Luctérius et le drame sanglant des mains coupées. Laurent Bruzy aurait bien mérité de pouvoir mettre à à ce problème historique un point final.

Pour Bruzy, Uxellodunum était enfin découvert et définitivent ment fixé. Il donnait tort à la Commission de la topographie b des Gaules contre Napoléon et à l'empereur il donnait raison o contre la Commission. L'ombre du maréchal Canrobert dut en it tressaillir de joie et celle de Ferdinand de Laroussilhe en gémir. Lors de son décès récent, plusieurs parmi ceux que l'on a appelle des savants, acceptérent les conclusions de Laurent Bruzy; mais, parmi les survivants, plusieurs que l'on ne saurait d'axer de mauvaise foi, ne les acceptèrent pas, et pour ceux qui veulent s'imposer des disciplines, le problème reste entier.

Ce bon Laurent Bruzy était absolument convaincu ; il avait repris et poursuivi avec force variantes dans le tracé les fouil-I les pratiquées par Cessac en 1861. Il disait avoir retrouvé les I traces des galeries creusées par les Romains pour couper les veines de la fontaine, en supposant que ces veines d'alimentation fussent orientées de bas en haut! Bruzy avait pieusemeut pointé et délimité les assises de la tour et l'emplacement des p quatre piliers qui supportaient cette fameuse tour élevée par Jules César! Des couches minces de terre noire dont la roche était veinée ne pouvaient être que les traces de l'incendie provoqué par les Gaulois pour détruire cette maudite tour qui leur interdisait l'accès de la fontaine! Doté d'un courage de Romain et d'une patience de Bénédictin, Bruzy était si heureux de faire visiter ses travaux et ses trouvailles, d'exposer ses arguments, qu'il dit un jour au groupe des curieux qui visitait tout cela sous sa direction :

« ... Messieurs, vous êtes ici à Uxellodunum. Je viens souvent me « reposer un moment sous ce petit chêne d'où je revis tout le drame « de nos aïeux; c'est d'ici qu'il faut examiner et raisonner tout cela! « Je viens de vous fournir toutes les preuves de la vérité, et si vous n'étiez pas convaincus je douterais de la solidité de votre esprit . »

On ne contredit pas, devant ses travaux, un homme si loyal, si honnête et si convaincu. « Parfaitement, lui répondit l'un des visteurs, si quelqu'un n'est pas convaincu envoyez-le moi! Je dirige une Maison de Santé et j'aurai une cellule pour lui...»

Après d'autres, pour Puy d'Issolud ou pour d'autres lieux, Laurent

Bruzy avait bien recueilli sur place et accumulé tous les arguments favorables à sa thèse, mais du texte des « Commentaires » il s'était peu embarrassé, et il ne semblait avoir retenu aucune des impossibilités. Or, il est plus facile de démontrer où ne fut pas Uxellodunum

que de prouver où il était.

Qu'Uxellodunum ait été à Luzech et non pas à Capdenac, ou bien à Capdenac et pas à Luzech, il importe peu ici ; il s'agit, simplement, de ne pas conclure à la légère, de ne pas parler ex cathedra et selon ses désirs, comme certains ont concluen se prononçant pour Puy d'Issolud. Autour d'un problème historique il est toujours plus facile de rassembler des arguments capables de donner crédit à la thèse que l'on défend pour aboutir à la conclusion où l'on veut en venir, mais quand il s'agit d'Uxellodunum, il faudra toujours s'en rapporter au seul document original que nous possédions, à la topographie des lieux décrite par Hirtius, et au déroulement des faits en conformité de cette topographie. Hirtius a donné des détails tels qu'il n'est pas permis de les écarter.

Si, pour défendre une thèse, on a le droit d'utiliser tous les arguments qui peuvent sembler capables de la soutenir, la critique historique a le droit et le devoir de combattre cette thèse avec des arguments que leurs protagonistes ont écartés ou n'ont pas utilisés.

On a beau faire des fouilles, on ne trouvera probablement nulle part écrit le nom Uxellodunum devant lequel tout le monde s'inclinerait. Dans toutes les vieilles Gaules, et dans notre vieux Quercy plus qu'ailleurs, on peut trouver de hauts sommets escarpés et difficilement accessibles qui furent des « oppida », des camps retranchés, sur lesquels furent élevées les petites citadelles des tribus gauloises souvent en guerre les unes contre les autres, avant d'être attaquées et conquises par l'invasion romaine. Il va de soi qu'il fallait à ces « oppida » la proximité d'une abondante source d'eau pour alimenter les assiégés en cas d'attaque. La présence d'une « fontaine » près des remparts n'est pas plus probante en faveur de Puy d'Issolud que de Capdenac ou de tout autre oppidum, mais il en est autrement de la position, de l'emplacement de cette source à Uxellodunum.

LE TEXTE D'HIRTIUS

Le chef cadurque Luctérius avait dû faire partie des troupes de Vercingétorix puisqu'il avait échappé à la capitulation d'Alésia. Il pouvait en être de même de Drapès le Sénonais. Tandis que Jules César achevait de liquider cette affaire, Luctérius et Drapès rassemblent de nouvelles troupes et projettent de porter la guerre dans la Province Romaine au sud de la Gaule. César détache à leur poursuite Caninius avec deux légions, soit environ douze mille hommes.

XXXII. — « Apprenant l'arrivée de Caninius et des légions ils « sentirent que, dans cet état, ils ne pourraient pénétrer dans « la Province Romaine sans une perte assurée, ni continuer « leurs brigandages en liberté. Ils s'arrêtèrent aux confins des « Cadurques. Luctérius qui, dans sa prospérité, avait joui d'un « grand crédit parmi ses concitoyens, et qui, par son caractère « entreprenant, se faisait aimer des Barbares, entra avec ses « troupes et celles de Drapès dans Uxellodunum, place forte « autrefois dans sa clientèle, et s'en adjoignit les habitants.

XXXIII. — « Caninius y accourt aussitôt. Il voit que la place « est défendue de tous côtés par des rochers abrupts de diffi- « cîle accès à des hommes armés, lors même qu'ils n'éussent « pas des ennemis à combattre. Il remarque aussi que l'ennemi « ne pourra soustraire clandestinement ses lourds bagages sans « tomber au pouvoir de sa cavalerie et même de ses légions. « Il divise donc ses cohortes en trois parts et les établit en « trois camps, chacune sur un lieu élevé, d'où il entreprend peu « à peu, autant que le permettait le nombre de ses troupes, de « pousser une ligne de contrevallation autour de la place.

XXXIV. - « A cette vue, les habitants d'Uxellodunum, frap-« pés du souvenir des malheurs d'Alésia, et craignant un sort « semblable pour leur siège, pressés principalement par Lucté-« rius qui avait pris part à cette catastrophe, de s'approvision-« ner de blé, décident, d'un consentement unanime, de laisser « une partie des troupes dans la ville, et d'aller, eux, avec des « troupes sans bagages, faire opérer une importation de blé. « Cette résolution prise, la nuit suivante, Drapès et Luctérius « laissent deux mille soldats dans la place et en sortent avec « le reste. En peu de jours ils ramassent une grande quantité « de blé sur les terres des Cadurques, dont les uns leur étaient « favorables, tandis que les autres ne pouvaient les en empê-« cher. Nos forts eurent plusieurs fois à essuyer des attaques « nocturnes. Pour ce motif Caninius hésite d'étendre ses tra-« vaux de fortification à toute la place, de peur de ne pouvoir « les défendre lorsqu'ils seraient terminés, ou de ne pouvoir y a placer que de trop faibles postes.

XXXV. — « Munis d'une provision de blé considérable, Dra-« pès et Luctérius s'arrêtent à dix milles seulement de la ville « pour y faire entrer peu à peu leurs approvisionnements ; « eux-mêmes se partagent la besogne. Drapès reste à le garde « du camp avec une partie des troupes, tandis-que Luctérius « mène à proximité de la ville un convoi de bêtes de charge; « de là, ses postes établis, il essaye, vers la dixième heure de « la nuit, de faire parvenir son blé dans la place à travers des « chemins boisés et étroits. Nos sentinelles entendent du bruit; « des éclaireurs sont envoyés et rapportent ce qui se passe. « Aussitôt, Caninius tire des forts établis dans le voisinage les « cohortes armées et tombe, au point du jour sur les fourra- « geurs. Ceux-ci s'effrayent et s'enfuient avec leur escorte; à la « vue de ces hommes armés, les nôtres s'irritent et ne veulent « faire aucun prisonnier. Echappé avec un petit nombre des « siens Luctérius ne peut regagner le camp.

XXXVI. - Après ce succès, Caninius apprend par des captifs « qu'une partie des troupes était restée au camp avec Drapès, à une « distance de douze milles au plus. Cet avis ayant été confirmé de « toutes parts, Caninius pense que l'autre chef étant en fuite, il lui « serait aisé d'accabler, dans son effroi, le reste des ennemis, et il « regarde comme un bonheur que personne n'ait pu échapper du « carnage pour fuir vers le camp avertir Drapès de la défaite. Ne « voyant aucun danger dans l'entreprise, il fait marcher sur le camp « ennemi toute sa cavalerie avec cette infanterie germaine composée « d'hommes si agiles. Il laisse une légion pour garder les trois camps « et prend l'autre avec lui sans bagages. Dès qu'il est près des enne-« mis, ses éclaireurs lui apprennent que, selon l'usage des Barbares, « négligeant les hauteurs, ils ont placé leur camp sur le bord de la « rivière (flumen), que les Germains et les cavaliers se sont lancés « sur eux à l'improviste et que le combat est engagé. Il fait alors « avancer sa légion armée en ordre de bataille, et, au signal donné, « les hauteurs sont promptement occupées. Les Germains et les cava-« liers, voyant nos enseignes, redoublent d'ardeur au combat; les « cohortes chargent de tous côtés, tout est tué ou pris, le butin es ! « immense. Drapès lui-même est fait prisonnier dans le combat.

XXXVII. — Cette expédition terminée presque sans pertes, Cani-« nius retourne au siège. Ayant détruit l'ennemi extérieur qui lui « faisait craindre de diviser ses forces et d'entourer toute la place « d'une contrevallation, il ordonne alors de pousser les travaux de « tous côtés. Le lendemain Fabius arrive avec ses troupes et se « charge du siège d'une partie de la place.

« De chez les Bellovaques, César passe chez les Carnutes ».

(A suivre).

NÉCROLOGIE

M. Edmond Laubat naquit à Martel le 11 novembre 1864, il est mort à Cahors le 9 janvier 1949.

Après avoir fréquenté l'école primaire, il continua ses études au collège de Brive; puis ayant préparé l'enseignement primaire, il exerça successivement à Souillac, à Cahors, puis à Douelle où il fit la plus grande partie de sa carrière jusqu'en 1923 où il prit sa retraite et vint se fixer à Cahors.

On le rencontrait le matin, flânant le long des quais ou des rues, prenant toujours le plus long pour aller chercher son journal ou faire un tour à la bibliothèque. Pendant les chaleurs estivales il quittait la fournaise cadurcienne pour aller à Lagardelle dans sa maison des champs et là on pouvait le voir, armé de tout un attirail de pêcheur s'installer dans un coin ombreux sur les bords du Lot et, plongeant son fil dans l'eau, attendre que le bouchon danse.

Un crayon à la main, sur une page blanche, il attendait l'inspiration :

Je pêche de telle sorte Que très souvent je rapporte Des chansons.

Edmond Laubat est un poète de pure essence quercynoise :

J'adore mon Quercy, je suis un familier de ses coteaux chenus...

Malgré ses difficultés il a souvent choisi le rondeau, car, chez lui, la rime n'est pas la maîtresse exigeante, mais bien la servante obéissante à l'idée.

Il a dressé de ravissants tableautins de scènes familières et familiales, des endroits où il a vécu, des promenades où tout enfant il allait jouer à Martel:

> C'est que la souvenance en mon âme assoupie, Sommeille seulement et par les clairs matins La dormeuse s'éveille et le passé lointain Surgit..., et je revois la verte Calliopie,

De Douelle, où il a si longtemps vécu et où son amabilité ne lui avait fait que des amis, il aimait rêver :

Sur les bords du Lot étalé, L'onde reflète son image, Je l'ai maintes fois contemplé, Il est si joli mon village.

Il exprime un nostalgique regret devant les choses mortes qui ne reviendront jamais plus, tel le vieux moulin à vent :

On ne voit plus le Caussanel Grimper en touchant son ânesse, Vers le vieux moulin en détresse Qui ne chante plus de chanson.

Il chante Cahors, son pont et sa fontaine, ses ruines et ses tours :

Cahors, dans ton intimité, Je vois couler la vie en rose.

Mais toujours il revient à son Quercy :

O mon Quercy, terre de France, Qu'entre toutes je veux chérir, En toi germe mon espérance, Vers toi monte mon souvenir.

Edmond Laubat a vécu son rêve de poète, sensible et bienveillant, ignorant le mal et la haine, seule, la laideur excitait son animosité. Dans une époque des plus troublées, il a choisi la bonté et l'amour du prochain : c'est la meilleure part.

M. Laubat fut un sage.

Ch. IRAGUE.

LE LOT SOUS LA SECONDE RÉPUBLIQUE

(Suite)

Au Roc, le même jour, Contrasty demanda au Préfet du Lot l'approbation de son titre de Maire provisoire de la commune et celle « du titre de commissaires pour ceux qu'il avait cru devoir s'adjoindre ». Il s'engagea à faire tous ses efforts pour maintenir l'ordre dans la commune ; le nouveau gouvernement a été bien accueilli.

La commune du Roc avait été administrée par des fonctionnaires hostiles aux intérêts de la population ; ils avaient caché au peuple la victoire que la brave population parisienne avait su remporter sur un Gouvernement qui ne pouvait plus faire le bonheur de la France et que ce titre seul tendait à nous ramener vers un système de corruption et de domination.

Un Maire provisoire, élu du peuple, était chargé, jusqu'à nouvel

ordre, de l'administration des affaires publiques.

Le présent arrêté devait être porté à la connaissance de l'autorité supérieure.

Le 5 mars, à Terrou, le Maire déclara que la commune adhé-

rait au gouvernement provisoire.

A Cambes, le Maire Raffy déclara, le 5, au nom de son Conseil, qu'une adhésion pleine et entière était donnée au Gouvernement républicain. Il fit sa proclamation au son du tambour, à l'issue de la messe paroissiale.

A la même date, à Sabadel (Latronquière), le Maire Vermande se plut à reconnaître « avec empressement » le Gouvernement républicain. Il donna à sa proclamation toute la solennité possible.

Le Conseil municipal de Lunan fut, le même jour, '« d'avis unanime de se montrer, en toute occasion, fidèle et dévoué au nouveau Gouvernement ».

Le 5, encore, à Francoulès, le Maire David adhéra, au nom de la municipalité, « à la République française, décrétée par le Gouvernement provisoire ». A Montcabrier, le Maire Austruy déclara : « Tout a été fait avec calme et les habitants seront toujours soumis au Gouvernement actuel, et dévoués aux chefs de l'administration. »

A Latronquière, le Maire Dépeyrot envoya, le 5 mars, ce rapport au Préfet : « Après la proclamation du Gouvernement républicain, les citoyens se sont retirés immédiatement aux cris de Vive la République ! dans le plus grand ordre. La tranquillité n'a pas été un instant troublée et rien n'annonce qu'elle doive l'être. Avant la fin de la semaine, j'aurai organisé la Garde Nationale. »

Le 5 mars, encore, à Saint-Daunès, d'après un rapport envoyé par le Maire à Cahors, « la République a été accueillie avec un enthousiasme difficile à décrire. Notre vénérable pasteur s'est associé de bien bon cœur à notre élan en chantant, sur notre invitation,

le Domine salvum fac populum.

« Le Conseil, assisté d'une nombreuse population, s'est rendu, avant cette cérémonie, à l'église, pour prier pour les braves qui ont succombé dans les mémorables journées. »

Le 5, d'après les rapports reçus à Cahors, le calme le plus grand régnait à Blars ; à Rueyres, où la population était essentiellement « amie de l'ordre et de la tranquillité » ; à Saint-Géry, où la muni-

cipalité cria « Vive la République ».

Le Maire de Montvalent, Andral, disait dans un rapport du 5 au Préfet : « Les membres du Conseil municipal ont, d'une voix unanime, donné leur adhésion à la forme du Gouvernement républicain. Tout s'est passé avec le calme et la tranquillité la plus parfaite et avec joie, surtout quand mes administrés ont appris que le Gouvernement républicain serait en même temps le protecteur de la religion. »

Le 5 mars, la proclamation du Gouvernement républicain fut reçue au Vigan « par le peuple, aux acclamations de Vive la République ».

La municipalité de Soulomès adressa à Cahors, à la même date, son adhésion au Gouvernement républicain, qui fondera « la liberté et le bonheur de la France ».

Le même jour, à Creysse, la municipalité reconnut « les avantages qui résulteront du nouveau Gouvernement », et manifesta « sa grande satisfaction ». Tous les membres crièrent : Vive le

Gouvernement républicain !

Le 5, encore, à Aynac, était rédigée cette délibération de la municipalité : « Le Conseil, convaincu que le Gouvernement républicain, qui vient d'être établi, restera fidèle aux principes de la souveraineté nationale, qui est la base fondamentale, et qu'il respectera tous les droits des citoyens quelconques (sic), notamment la liberté de conscience qui renferme celle de l'enseignement, lui donne avec empressement sa pleine et parfaite adhésion. » Poujade était alors Maire de la commune.

A Albiac, le Maire Laporte proclama, le même jour de mars, le Gouvernement républicain.

Le Maire de Floressas, Lafon, adressa à Cahors, le 5, son adhésion à la nouvelle forme de Gouvernement, et se dit disposé à lui prêter son concours pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, qui ne sera pas troublée, il en a une ferme confiance.

Le 5 mars, le Maire de Fontanes (Lalbenque), Dugès, écrivit au Préfet : « Le Conseil, considérant qu'un Gouvernement sorti de la voix du peuple, peut seul procurer le bien-être de la nation française et lui assurer les institutions qu'elle réclame, déclare à l'unanimité accepter le Gouvernement républicain et être prêt à l'appuyer de tout son concours. » A Montdoumerc, le Maire signala que « tous étaient animés des meilleurs sentiments pour la prospérité de la Révolution ».

A Soturac, le Maire Delpon annonça au Préfet que la population avait acclamé, « à l'unanimité », le Gouvernement de la République. Le Maire de Salviac, Gransault-Lacoste, eut soin de proclamer la République un dimanche, « pour qu'il y eût plus d'enthousiasme ».

A Gindou, le Conseil municipal adhéra à l'unanimité au Gouvernement provisoire et réclama en même temps « l'organisation immédiate de l'Assemblée nationale ». A Belfort, « les plus grands applaudirent de joie en faveur du Gouvernement provisoire. A Promilhanes, le Maire Lafon annonça au Préfet que le Conseil municipal adhérait unanimement au Gouvernement républicain et que la tranquillité publique n'avait pas été un instant troublée.

A Lissac, le Maire déclara que c'était « un devoir pour tous les bons citoyens de donner leur concours au développement régulier et pacifique des institutions nouvelles ». Le Conseil municipal offrit un concours « franc et sincère » à la République française.

Le 5 mars 1848, le Conseil municipal de Gorses, canton de Latronquière, envoya à Cahors une proclamation où étaient exprimés les sentiments de respect et d'obéissance qui animaient tous les citoyens en faveur du Gouvernement républicain.

Le 6, à Labastide-Marnhac, le Maire convoqua la municipalité et fit afficher des placards relatifs aux événements de Paris. En outre, il fit célébrer un service funèbre dans chaque section de la commune pour les victimes du soulèvement parisien, « sans que personne ait manifesté le moindre désordre ».

Le 6, encore, à Sénaillac (Latronquière), le Maire Calméjane écrivit au Préfet que la municipalité adhérait à la République.

Le même jour, à Gréalou, le Maire Pégourié écrivit au Préfet ;

« Les habitants ont tous donné spontanément leurs adhésions au Gouvernement provisoire ; la plus parfaite tranquillité n'a pas été troublée un seul instant. »

A Sérignac, le 6, le Maire Monmayou écrivit à Cahors : « Le Conseil accepte à l'unanimité le Gouvernement républicain et il a fait proclamer la République. Il n'y a pas le moindre désordre. Tout est dans un état satisfaisant (1). »

L'adjoint de Lascabanes, Baffalie, annonça au Préfet, le 6, qu'il venait de proclamer la République.

Le 6, encore, le maire de Flaujac (Lalbenque), écrivit au Préfet : « J'ai exhorté les habitants à respecter les propriétés et à maintenir l'ordre et la tranquillité. Les membres du Conseil ont dit à haute voix : Vive la République ! et le peuple a répété le même cri. »

Le 6 mars, le Gouvernement républicain fut proclamé à Lauzès par le Maire Malique, et à Lacapelle-Cabanac, par le Maire Dulac.

A la même date, le Sous-Préfet de Figeac écrivit au Préfet « qu'il était urgent de confirmer les pouvoirs de la municipalité de Figeac ». Il lui apprit également qu'un service funèbre avait été célébré, ce jour-là même, pour les victimes de février, « avec toute la pompe que les ressources locales avaient permis de déployer ».

A Gourdon, un service fut également célébré, ce jour-là, à 10 heures, dans l'église Saint-Pierre, pour les victimes des 22, 23 et 24 février. L'ordre le plus parfait régnait dans cette ville et les communes de l'arrondissement, d'après une lettre adressée au Préfet.

Le 6 mars, la plus grande tranquillité régnait à Pern.

Le 7 mars, le Maire de Cénevières, Andissac, écrivit au Préfet : « Les membres du Conseil municipal ont paru satisfaits des événements. Le plus grand calme règne. »

Le 7 encore, la muncipalité d'Escamps publia, à l'unanimité, le Gouvernement de la République.

Le même jour, la municipalité de Valprionde accueillait, « avec grande satisfaction, la constitution du Gouvernement républicain ». A Lavercantière, la municipalité donna, « avec enthousiasme, son adhésion au Gouvernement provisoire » ; à Léobard, la proclamation de la République fut accueillie « aux cris plusieurs fois répétés de Vive la République ».

A St-Laurent (Montcuq), le Maire Pignères écrivit, le 7 du même mois, au Préfet : « La nouvelle de ce grand événement a été accueillie avec la plus vive allégresse par la municipalité et toute la popu-

⁽¹⁾ Archives du Lot, Série M, Gouvernement républicain.

lation. Quant à moi, je suis heureux de pouvoir saluer aujourd'hui cette transformation de notre état politique et social, qui a été le but constant, non seulement de mes vœux les plus ardents, mais encore, je puis le dire sans crainte d'être démenti, de tous les actes de ma vie. »

A la même date, le Maire de Goujounac, disait dans son rapport au Préfet : « Les témoignages de la plus vive allégresse se sont fait entendre pour le maintien et la durée de la République ; nous bénissons les dignes magistrats sous l'influence desquels nous espérons la plus douce satisfaction. »

Le 8 mars, le Conseil municipal de Padirac adhéra « au Gouvernement provisoire portant le glorieux titre de République française et ayant pour principe pratique ; union et force, égalité, fraternité, justice ! ». Le texte de l'adhésion parle de « cris mille fois répétés des femmes, enfants, avec un enthousiasme indescriptible : Vive la République ! Vive la liberté ! Vive la fraternité, l'ordre public, le respect aux lois, le respect aux propriétés ! Vive le Gouvernement de la nation par la nation ! »

Le 9 mars, la municipalité de Labathude déclara, à haute voix : Vive la République, la paix, l'union et la tranquillité publique! ».

Le 9, encore, à Fontanes (Lalbenque), Dugès écrivit au Préfet : « La proclamation a été suivie du cri national de : Vive la République ! Vive le Gouvernement provisoire. L'ordre le plus parfait et une satisfaction générale règnent dans la commune. L'opinion s'y est fortement prononcée pour le nouveau Gouvernement. »

D'après le Maire de Strenquels, à la date du 11 mars, il n'y a dans toute la commune « qu'un seul cri, celui de Vive la République, mille et mille fois répété ; un mai a été planté pour preuve d'adhésion ». Un service funèbre y avait été célébré le 9 mars « pour les victimes des glorieuses journées de février ». « J'y ai, disait le Maire, assisté avec le Conseil municipal et la Garde nationale. Tout le peuple s'y est rendu fort exactement. Le peuple a bien compris ces mots : liberté, égalité, fraternité, ordre public. »

A Flaugnac, le Maire Vaissières donnait, le 11 mars, après la municipalité, son adhésion au Gouvernement républicain. Il écrivit au Préfet : « Veuillez compter, je vous prie, qu'autant qu'il dépendra de moi, je ferai respecter et triompher le drapeau de la République, sur le territoire de ma commune, où la paix et la tranquillité n'ont pas cessé de régner depuis les derniers événements. »

Le 11 mars 1848, de Bio, arriva à la Préfecture du Lot la nouvelle que « le public avait reçu la nouvelle avec toutes les acclamations possibles ». « Pendant une heure, porte un rapport sur l'événe-

ment, on n'a entendu que le son des cloches et les cris du public : « Vive le Gouvernement républicain et Vive les braves Parisiens ! Tout est tranquille. »

Le 12 mars, à Saint-Sernin-Lauzès, d'après un rapport municipal, le Conseil applaudit « à l'expulsion des oppresseurs de la France et salua la République naissante comme l'aurore de l'affranchissement du peuple du joug tyrannique qui pesait sur lui. »

Le même jour, à Aujols, le Maire Miquel écrivait au Préfet : « J'ai réuni le Conseil municipal pour lui donner connaissance de l'événement et nous nous sommes transportés ensuite à l'église et, à l'issue de la messe, nous avons proclamé la République. » Le Conseil municipal donna son approbation au nouveau Gouvernement avec modification des impôts. Il a crié Vive la République, ainsi que le peuple. »

·La commune de Capdenac adhéra, le 12 mars, au Gouvernement provisoire, aux cris unanimes de « Vive la République ! ».

Le même jour, à Sabadel, le Maire Rive donna « son adhésion au Gouvernement républicain rétabli en France, qui, se montrant digne, ferme et fort à l'égard de l'étranger, sait en même temps assurer la paix à l'intérieur ». Il terminait sa déclaration en disant : Vive la République!

De Gintrac, le 12 mars, le Maire écrivit au Préfet que « la municipalité, partageant avec toute la France la joie qu'inspire l'heureux établissement du Gouvernement républicain, avait consacré la somme de trente francs à témoigner son adhésion sincère et sa sympathie au nouvel état de choses par des réjouissances publiques et la plantation d'un mai ».

Le Maire de Castelnau-Montratier, Limayrac, adressa, le même jour, un nouveau rapport au sujet des événements survenus dans la commune, à l'occasion de la proclamation du Gouvernement républicain : « Un service funèbre, disait-il, a été célébré le 10 mars courant, dans l'église de Castelnau, en commémoration des victimes qui ont succombé dans les journées des 22, 23 et 24 février dernier pour la liberté. Conseil national, juges de paix, fonctionnaires publics, précédés de tous les gardes nationaux de la localité, se sont rendus à cette imposante cérémonie. Presque toute la population y a assisté avec le plus grand recueillement. Après le service, le cortège est rentré à la Mairie et a manifesté les plus vives sympathies pour le Gouvernement républicain. La Garde Nationale a fait preuve de sa bonne volonté et a promis son puissant concours pour la défense de la liberté et le maintien du bon ordre. »

Le 12 mars, encore, Limayrac écrivait cette autre lettre au Com-

missaire, à Cahors : « La Garde Nationale s'est rendue aujourd'hui à la grand'messe pour faire bénir son drapeau. Cet acte a produit l'impression la plus favorable sur la population et a inspiré la plus grande confiance. Car tous les hommes sages reconnaissent que la vraie liberté est la sœur protectrice de la liberté des consciences. »

Le Maire de Cahors, Carla, écrivit le 12 au Commissaire du Gouvernement : « J'ai donné les ordres nécessaires pour que la devise de la République soit inscrite immédiatement sur la façade de tous

les monuments de la commune. »

Le 14, à Montredon, d'après le Maire Gratacap, la République fut proclamée sur la place publique. Elle fut accueillie de tous « avec

joie, enthousiasme, et le calme le plus parfait ».

Le 15 mars, à Saint-Matré, le Maire Lavit déclara, dans une proclamation, qu'il avait fait connaître le changement de gouvernement survenu le 5. Il ajouta : « Nos bons paysans, sans avoir de portée politique, devant l'indépendance et l'ordre (qui se manifestent), sont tout disposés à prêter leur concours à un gouvernement qui nous donnera des bienfaits. J'applaudis sincèrement au développement intellectuel et moral que subit progressivement notre société et n'ai pas à craindre qu'aucune concession dans le passé aux idées démocratiques puisse compromettre ma position d'aujourd'hui que je me réjouis d'avoir suf les immortels principes : liberté, égalité, fraternité. »

Le Commissaire du Gouvernement provisoire à Cahors, Lafon, annonça, le 16 mars, qu'une amnistie pleine et entière avait été accordée « à tous les militaires », qui, le 24 février, étaient en détention dans les prisons pour tous les délits autres que ceux des vols, escroqueries ou atteintes à la propriété. Il n'y eut qu'un militaire du 65° de ligne, « le citoyen » Steinmetz, Charles-Achille, sergent-major au régiment qu'il commandait, détenu à la prison de Cahors depuis le 13 octobre 1847, qui bénéficia de la faveur accordée. Il avait été emprisonné pour une condamnation à six mois de prison, « comme coupable d'adultère » (1).

Le 8 juillet, le Maire de Martel, Lachièze, fit parvenir un ordre à l'Assemblée nationale et un autre au général Cavaignac. Il y rendit cet hommage à la population : « Le bon esprit l'anime. »

Le 12, il écrivit au Préfet : « Des divisions existent dans Martel de temps immémorial : influence de quelques familles riches sur le peuple ; d'un autre côté, la classe aisée des travailleurs a à sa tête quelques familles honorables.

⁽¹⁾ Archives du Lot, Série M, Gouvernement provisoire.

- « L'un de ces partis rêverait le retour d'une monarchie quelconque, mais, malgré cette division, l'ordre n'a pas été troublé de manière à devoir vous en faire un rapport. Je prends tous les moyens pour concilier les partis. J'ignore encore si je pourrai atteindre ce but.
- « Depuis le 24 février, je n'ai eu à signaler aucun délit pour motiver une arrestation. C'est la raison la plus péremptoire que je puisse faire valoir auprès de vous pour détruire les calomnies qui se débitent sur le compte de mes administrés.

« Il y a une certaine effervescence dans les clubs, qui ont précédé les élections générales. Tous les citoyens sont rentrés dans une voie

beaucoup plus modérée. »

De nombreuses municipalités adhérèrent donc avec enthousiasme au régime nouveau. La plupart acceptèrent la République d'une manière au moins correcte. Il n'y eut, somme toute, dans le Lot, aucune opposition à l'égard du Gouvernement républicain.

(A suivre).

Eug. Sol.

(1) Arch. nat. W 49, 3191; P. Bliard, op. cit., pp. 337, 338.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Etudes du Lot

Séance du 3 janvier 1949 Présidence de M. Irague

Présents: MM. d'Alauzier, Bastié, Bousquet, Calmon, abbé Darnis, Desprats, Fourgous, Iches, Louradour, Lury, Moulinier, Périé, Prat, Teyssonières.

Excusés: Mme José-Delpech, M. Mignat.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Elections : Sont élus membres résidants de la Société : MM. Claval et Moles, et membres correspondants : Mlle Vialar et M. V. Bessières.

Présentations: Comme membres résidants: M. Marcel Méric, adjoint technique des Ponts et Chaussées, 4 bis, rue Victor-Hugo, à Cahors, par MM. Cuquel et Calmon.

Comme membres correspondants: Mlle Jargeau, maîtresse d'internat à Montcuq, par MM. Calmon et Courbès; M. l'abbé Pierre Martin, curé d'Albas, par MM. l'abbé Tulet et Calmon; M. le Dr Yves Drappier, à Luzech, par MM. Desprats et Calmon; M. le Lieutenant-Colonel Bonnefoi (Marius), par MM. Desprats et Calmon; M. Jean Rieu, à Rampoux par Dégagnac (Lot), par M. l'abbé Darnis et M. Amadieu.

Après avoir lu l'appel aux sociétaires pour faire de nouveaux membres, appel qui sera inséré dans le prochain Bulletin, M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues : Bulletin de la Société archéologique du Gers (4° trimestre), Bulletin de la Société archéologique du Limousin, 3° livraison du tome LXXXII (1948), et Natural History, de décembre 1948.

Puis il donne lecture d'un sonnet « Vœux », de M. Coly, adressé aux membres de la Société et d'une poésie de Mme José-Delpech offrant également ses vœux à la Compagnie ; d'une lettre de M. Tardieu, de Paris, rappelant ses fouilles entreprises l'été dernier dans un gisement préhistorique à Luzech ; enfin lecture de la lettre de Mgr Dáblanc apportant des précisions sur Gérard Hector, évêque de Cahors, qui assista, en 1189, à la levée du corps de saint Sylvestre et qui mourut en 1209 à l'abbaye de Grandmont où il fut enterré (Haute-Vienne).

M. Calmon signale les offres de recherches historiques dans les bibliothèques de Paris par M. Frachengues, 11, rue Madame, à Versailles (Seine-et-Oise).

Communications: M. Fourgous donne lecture du préambule d'une étude sur l'orfèvrerie religieuse ancienne dans ses applications aux objets liturgiques et aux reliquaires du Lot. Il indique les caràctéristiques des diverses pièces et leur évolution en regrettant que par les méfaits des siècles passés et de malencontreuses disparitions aux temps modernes leur nombre ne soit pas aussi important qu'on le désirerait dans le Lot. La seconde partie de son étude sera donnée à la prochaine séance avec des présentations photographiques commentées.

M. Irague fait un exposé scientifique sur le radium et les éléments principaux entrant dans la construction de la première pile atomique française.

M. Moulinier fait connaître trois anciennes coutumes de Noël en Quercy : la fête des flambards, le blé de Noël à Flaugnac, et la messe des angoissés à Rudelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaîne séance aura lieu le lundi 7 février.

Séance du 7 février Présidence de M. Iraque

Présents: MM. d'Alauzier, Astruc (J. et H.), Barthès, Bousquet, Calmon, Delfau, Fourgous, Lury, Maillol, Mignat, Prat, Servantie, Chanoine Sol.

Excusés: MM. le Dr Cany, Teyssonières, Thévenin.

Condoléances: M. le Président annonce le décès de notre regretté confrère M. Ed. Laubat, ainsi que ceux de M. Bessières, doyen des membres de la Société, et de M. Fr. Bergougnoux, de Montfaucon, et, au nom de la Société, adresse ses vives condoléances aux familles. M. le Secrétaire général donne lecture de l'article nécrologique sur M. Laubat, par M. Moulinier (Victoire, 21 janvier).

Remerciements: M. le Secrétaire général fait part des remerciements de MM. Victor Bessières de Luzech, et de M. Claval, admis membres de la Société.

Elections: Sont élus comme membre résidant: M. Méric; comme membres correspondants: M. le Lieutenant-Colonel Bonnefoi, M. le Dr Drappier, M. l'abbé Martin, M. Rieu et Mlle Jargeau.

Présentations: Sont présentés comme membre résidant: M. Alazard, camp des Monges, à Cabessut, par MM. Ladevèze et Bousquet; comme membres correspondants: M. le Médecin général Pezet, à Larnagol, par Mme Guiscard d'Estaing et M. Fourgous; M. G. Monnerville, président du Conseil de la République, par MM. Irague et Calmon; de M. Tronche, lieutenant de gendarmerie en retraite, par MM. J. et H. Astruc.

Dons: De Mlle Jargeau, divers papiers du XVIII° s. et un livre de comptes (XVIII° s.) tenu par la famille Vassal, de Monteuq;

— de M. Faure, d'Alger, une plaquette intitulée : « Remarques sur quelques plantes des vieux châteaux du Quercy » (l'Alyssum edentulum d'Assier) ;

— de M. Astruc, un fer de lance (XVIII° s.).

La Société remercie les donateurs.

M. Calmon annonce le classement de l'église de Creysse comme monument historique (arrêté du 5-1-1949), et le Congrès des Etudes régionales de la Fédération historique du S.-O., qui se tiendra à Périgueux les 4, 5, 6 juin. Puis il rend compte des publications reçues : L'Echo de Rabastens (N° 3, 1949) qui renferme un article : « Le souterrain de Rabastens », « Le Cluzel », et une poésie : « La Fleur des champs », de notre confrère Jean Vanel ; le Bulletin de la Société archéologique du Périgord (4° livraison 1948) ; Bulletin de la Société neufchâteloise de Géographie (fasc. 2, 1948) ; le Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest (3° et 4° trimestres 1948) ; le Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie ; Natural History (janv. 1949).

Le même signale enfin le compte rendu d'une journée occitane à Montauban, au cours de laquelle M. Pierre Gardes fit une causerie sur « Le malheureux amour de Paul Froment » (Victoire du 21-12-1948) ; un article anonyme sur les principaux faits de la Guerre de Cent ans (Sud-Ouest du 6-1) ; un article sur Joseph Lacroix, pionnier de la photographie, décédé à Villeneuve-sur-Lot (Victoire du 1er février).

Communications: M. Calmon donne lecture du résultat de ses recherches sur la famille de Guiscard, coseigneur d'Albas, dont des membres partirent guerroyer en Espagne au xvi s. et qui s'y seraient fixés sous le nom d'Albas.

Il signale un fragment de pierre aux armes des Alamand sur la facade de la maison Garrigou à Albas.

M. Fourgous achève la communication abordée par lui à la dernière séance sur l'orfèvrerie religieuse dans ses applications à quelques pièces anciennes du Lot. A la suite d'explications historiques sur ces objets, il présente sur l'écran en très vivantes projections photographiques des reliquaires et objets liturgiques des églises de Soulomès, Lunegarde, Lavergne, Prudhomat, Tauriac, Saint-Rémy, Rocamadour, Francoulès et de la Cathédrale de Cahors. A titre comparatif, il fait suivre ces projections de quelques autres concernant des pièces analogues du Limousin et du Trésor de Saint-Sernin de Toulouse.

M. Fourgous signale, d'autre part, que ces jours derniers, à Paris, sous les auspices du Spéléo-Club de France et du Club Alpin, a été donnée une conférence de M. de Lavaur sur : « Padirac inconnu » avec projection d'un film de M. Marcel Ichae, le premier réalisé dans une expédition souterraine.

M. le chanoine Sol donne lecture de quelques passages de « La Feuille villageoise », du 2 septembre 1792, touchant les progrès de la liberté dans les villes et la nécessité de les réaliser dans les campagnes par l'instruction et les écrits véridiques.

M. Mignat annonce la parution de « L'Echo de St-Barthélemy », et de « Notre Clocher », Marcillac-Sauliac.

M. Prat indique qu'au cours du classement de nouvelles archives notariales de Cahors, il a trouvé le cachet plaqué armorié des Dominici, famille de magistrats, et de l'historien Marc-Antoine Dominici. Leur blason comporte trois étoiles à six rais, posées deux et un avec en exergue : Marcus Dominici doctor Judex (1534).

Sur la proposition de M. Calmon, la Société décide de fixer à l'avenir au premier jeudi du mois la réunion mensuelle de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaîne séance aura lieu le jeudi 3 mars.

Séance du 3 mars Présidence de M. Iraque

Présents: MM. d'Alauzier, Astruc (H.), Bousquet, Bourjade, Calmon, Fourgous, Iches, Lury, Michelet, Mignat, Moulinier, Prat, Servantie, Chanoine Sol.

Excusés: MM. Astruc (J.), Cassot, Teyssonières.

Condoléances: Le Secrétaire général fait connaître les décès de MM. Gourdal de Martel, Brimo de Laroussilhe de Paris, et Bessac de Cahors et il adresse à leurs familles les condoléances émues de la Société.

Remerciements: M. le Secrétaire général fait part des remerciements de M. l'abbé Martin, curé d'Albas, admis membre correspondant de la Société.

Elections: Sont élus: membre résidant, M. Alazard; membres correspondants, M. G. Monnerville, M. le Médecin général Pezet, M. Tronche.

Présentation : comme membre résidant : M. Eyrolles (Maurice), premier adjoint au Maire, rue Victor-Hugo, Cahors, présenté par MM. Fourgous et Calmon.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues : Le Flambeau du Centre (N° 8), Bulletin de la Société du Borda (4° trum. 1948), Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie (2° et 3° trimestres 1948), Natural History de février, Le Gai Saber (janvefévrier 1949) contenant une poésie de M. H. Amadieu, intitulée « La Dona Forta » et la liste des prédications en occitan qui ont été faites en 1948 dans les églises du Lot; Bull. Soc. Archéo. et hist. du Limousin, T. LXXXII, 1948.

Communications: M. Calmon, pour faire suite à un article paru dans le Bulletin de la Société en 1946 concernant un nom de potier gallo-romain, rappelle qu'en 1873, dans le même jardin de la Miséricorde, fut trouvé un fragment de poterie Samienne portant le nom de Nepotis, nom également lu sur une potérie découverte à Martres-Tolosanes.

M. le chanoine Sol donne lecture de la première partie de la biographie qu'il a consacrée à Mgr Enard, évêque de Cahors, de 1896 à 1905.

M. Mignat lit l'étude très documentée faisant l'historique des services postaux dans le Lot pendant les années 1939-1945, étude qui apportera une importante contribution à la documentation sur les événements de la dernière guerre.

M. Prat, après avoir signalé l'article du D' Cayla sur « L'escalier extérieur dans les maisons rurales de France (Quercy, Bourgogne, Savoie...) », paru dans la Revue du T.C.F. de janvier dernier, expose le résultat de ses recherches en vue d'identifier et de dater la pierre sculptée insérée dans la façade de la mairie de Thégra. Les armoiries représentées sur cette prierre sont celles de la famille de Theix, originaire du Dauphiné. De 1490 à 1570, plusieurs membres de cette famille, après l'évêque de Cahors D'Alaman, également originaire du Dauphiné, exercèrent des charges ecclésiastiques dans le diocèse de Cahors, notamment Louis de Theix, chanoine, grand archidiacre (1503-1509); puis Balthazar de Theix, chanoine-chantre; Charles de Theix, archidiacre de Tornès en 1540; enfin Melchior de Theix, qui fut archiprêtre de Thégra (1549-1566). Ce dernier dut faire sculpter la pierre à ses armes pour l'insérer dans la façade de sa résidence.

On peut noter que ces mêmes armes se retrouvent sculptées à la clef de voûte du chœur de l'église de Thégra, ce qui permet de dater également du milieu du xvi siècle cette partie de l'église, si l'on tient compte d'un certain retard dans l'apparition des styles architecturaux dans les monuments de la région par rapport à l'époque de leur apparition dans les monuments du Nord de la France.

M. Servantie donne lecture de notes biographiques sur le R.P. Se Boulanger, J. C., originaire de Loudun, artisan de la Contre-Réforme, et mort à Cahors en 1628. Ses nombreux actes de dévouement au cours de la peste qui ravageait alors la ville, permettent de l'appeler de « Belzunce cadurcien ».

Puis il signale que la cheminée originale de la salle des gardes du château de Montal vient d'y être réinstallée.

M. Irague donne quelques précisions sur les effets meurtriers de la bombe atomique, notamment à la lumière aveuglante de l'explosion, à la pression énorme de sept tonnes par mètre carré et aux z radiations qui détruisent les matières organiques à plus ou moins e brève échéance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine séance aura lieu le jeudi 7 avril.



CONSERVATION DES MONUMENTS ANCIENS

IDÉCOUVERTES D'OBJETS D'ART

Le Bureau de la Société des Etudes du Lot serait reconnaissant à ses membres correspondants de le tenir au courant des faits pouvant nuire à la conservation des monuments anciens (classés ou non) de leur région et des atteintes portées à des sites pittoures par des projets de constructions nouvelles ou de destructions.

Il lui serait également agréable de recevoir, à l'occasion, toutes informations sur les découvertes d'objets d'art ou sur les fouilles dont ils auraient connaissance.

Adresser les communications à M. J. CALMON, Secrétaire de la Société, 3, rue Joachim-Murat, Cahors.

A LA RECHERCHE D'UXELLODUNUMN

(Suite et fin)

Jusqu'ici, Hirtius nous apprend ce qui suit de la position et dunt siège d'Uxellodunum. Son texte ne prête à aucune confusion :

- 1. Cette ville se trouvait aux confins des Cadurques, ce qui s'ap-q-plique à tout oppidum de la région, aussi bien à Capdenac qu'à Puyen d'Issolud, et même, à la rigueur, à Luzech. Il n'y a là rien à en tirens en faveur de Puy d'Issolud.
- 2. Luctérius et Drapès disposaient de fort peu de troupes puis-zi que l'annonce de l'approche des deux légions douze mille hom-mes de Caninius, les décide à renoncer a leur marche sur la Pro-o vince Romaine et à se résoudre au rôle d'assiégés en se jetant dans last place forte d'Uxellodunum. Ils levèrent des recrues parmi les habi—it tants, et tandis que les Romains établissaient leurs trois camps sum des hauteurs, les chefs Gaulois laissent dans la place deux millest combattants seulement, et avec le reste des troupes ils partent enns fourrageurs faire des provisions de blé. Au retour de cette expéditionne chez les Cadurques, les Gaulois établissent leur campement à dou-re milles de la ville. De là, et pendant la nuit, ils cherchent à fairementer leur blé dans la place, à travers des chemins boisés et étroits.

Luctérius, qui menait ces convois, cherche à échapper à la surveil-lance des troupes romaines et passe par des sentiers détournés, Cani-i

nius réussit à les surprendre et à les détruire à peu près tous.

L'escorte elle-même des fourrageurs est détruite à son tour, ette Luctérius échappe au carnage avec un petit nombre des siens, a mais le chef ne réussit pas à regagner le camp établi sur les se bords de la rivière et commandé par Drapès. Attaqué par une si des deux légions romaines, le camp gaulois est détruit à son n tour et Drapès est fait prisonnier.

Que reste-t-il en fait de combattants pour défendre Uxello-c dunum assiégé? Les deux mille hommes jetés dans la place s

par Luctérius.

On a dit que deux mille hommes ne pouvaient pas se mouvoir dans un si étroit espace que celui de Capdenac, six hectares seulement dans son état actuel; mais cet argument se se retourne contre Puy d'Issolud dont le vaste plateau de plus de se cent hectares est pratiquement indéfendable pour deux mille se hommes de troupes. Débarrassé des troupes de Drapès et de Luctérius, Caninius occusse ses travaux de circonvallation de tous côtés. Cela doit glaignifier qu'il dispose des archers et des postes détachés du côté elles escarpements de la montagne, et se rapproche de la place uflu côté accessible.

Une autre déduction s'impose :

Après la destruction de la troupe des fourrageurs et de leur prescorte, suivie de celle du camp de Drapès sur les bords de la rivivière à douze milles de la place, Caninius et ses deux légions unui n'ont pas subi des pertes, et puis Fabius, et puis César luimameme qui arrive en toute hâte avec sa cavalerie, qui va prenullre le commandement du siège, ne vont plus avoir affaire unu'avec une garnison de deux mille hommes. Ainsi, l'armée de la uctérius et de Drapès apparaît sans grande importance, incapoable d'affronter deux légions romaines, et l'affaire d'Uxello-uflunum se ramène à des proportions assez réduites.

Après avoir soumis les Bellovaques (pays de Beauvais) César

aest passé chez les Carnutes (pays de Chartres) :

XXXIX. — « Là il est informé par plusieurs lettres de Canimius, de ce qui s'est passé avec Drapès et Luctérius, et des projets de résistance des assiégés d'Uxellodunum. Quoiqu'il méprisat leur petit nombre il pensa qu'il devait punir leur opiniâtreté d'un grand châtiment, afin que toute la Gaule ne crût pas que, pour résister aux Romains, ce n'étaient pas les forces qui lui avaient fait défaut, mais la constance, et que les autres villes fortes par leur position, encouragées par cet exemple, ne revendiquassent pas leur liberté. Les Gaulois sachant, d'ailleurs, que César n'avait plus qu'un été à passer dans la province, et que s'ils pouvaient résister jusqu'alors ils n'auraient plus rien à craindre.

« Il laissa donc deux légions au légat Calénius qui devait le » suivre étape par étape, et lui-même, en toute hâte, alla join-

x dre Caninius avec toute sa cavalerie.

XL. — « César arrive à Uxellodunum contre l'attente générale, » et trouve les travaux d'investissement terminées. Il voit que » les habitants ne peuvent éviter par aucun moyen les suites » d'un siège ; mais sachant par des transfuges qu'ils sont bien » approvisionnés de blé, il essaye de priver d'eau les ennemis.

« Un fleuve (flumen) divisait une vallée profonde, qui entourait presque tout le mont sur lequel était situé Uxellodunum. Cet oppidum était escarpé de tous côtés. La nature du lieu ne permettait pas de dériver ce fleuve. Il passait si bas au pied de la montagne « qu'on ne pouvait le dériver par des fossés au-dessous de son niveau......

« Les assiégés ne pouvaient y descendre qu'avec peine, et ne pouvaient ne

« y aboutir ni regagner le haut sans grand péril si nos troupes s'yç'a

« opposaient. Voyant cette difficulté, César plaça des archers et desze

« frondeurs, disposa des machines de guerre vers les endroits oùée

« la descente était plus facile, et il interdit l'accès de la rivière « aux assiégés.

« Toute la population n'avait ensuite, pour aller faire de l'eau, u « qu'un seul endroit sous le mur même de l'oppidum où jaillissait unes « grande fontaine, du côté où le circuit du fleuve laissait un espaces

« vacant de trois cents pieds de large »

Voilà un texte tellement précis qu'il devrait terriblement gêner lesse partisans de Puy d'Issolud. Qu'à cela ne tienne, on le torture ou de on l'écarte, et si l'on n'ose pas le supprimer on le minimise.

Si le mot « flumen » ne désigne ni un fleuve ni une rivière, illi signifie au moins une masse d'eau considérable, et rien n'indique si qu'il s'agisse d'un petit ruisseau.

Cette eau — ce flumen — entourait presque toute la montagne escar—1 pée de tous côtés sauf un. Elle passait si bas, aux pieds de la mon—1 tagne qu'il n'était pas possible de la dériver par des fossés pratiqués au-dessous de son niveau.

Où est ce «flumen» qui entourait presque tout le Puy d'Issolud, il qui se jetait si bas au pied de cette montagne qu'on ne pouvait le si dériver?

Il y a bien un ruisseau, la Sourdoire, et puis un autre, la Tourmente qui, à eux deux, embrassent une partie de la montagne, mais z ils sont si petits qu'on ne peut les appeler «flumen», et ils ne passent to pas si bas ou si près du pied de la montagne qu'on ne puisse pas les z dériver.

Les partisans de Puy d'Issolud n'ont pas été trop gênés par cet to obstacle; ils ont fait dire au texte d'Hirtius que ce n'était pas le 9 « flumen » divisant la vallée profonde qui entourait tout le mont, mais la vallée profonde elle-même! Voilà un obstacle écarté par une 9 traduction spécieuse, comme si le « flumen » ne suivait pas les 2 contours de la vallée.

Sentant la faiblesse de leur argumentation, des partisans du Puy d'Issolud ont négligé les deux ruisseaux qui ne faisaient point leur affaire et ils ont fait appel à la Dordogne, un véritable « flumen » qui coule à plus d'un kilomètre de la montagne! Depuis César, depuis deux mille ans, cette Dordogne se serait écartée et aurait redressé son cours. Il est assez curieux que le Lot à Capdenac ou le Lot encore à Luzech n'ait point imité la Dordogne et que, depuis deux mille ans il n'ait pas changé de place!

XLI. — « César seul vit le moyen d'enlever aux assiègés la ressource » « de cette fontaine dont le reste de l'armée désirait aussi les priver. » « Depuis le lieu qu'il occupait, et les dirigeant vers la montagne, il » « fit dresser des mantelets et une terrasse, à force de travaux et de » « luttes. En effet, les gens de la place accourant des hauteurs, » « combattaient d'en haut sans danger, blessaient les nôtres qui se » « succédaient avec opiniâtreté, et faisaient toujours avancer les man-» « telets en surmontant les difficultés des lieux par toutes sortes de » « travaux

« En même temps, de sous les mantelets, ils dirigent vers la source » « des galeries couvertes, genre de travail qui pouvait se faire sans » « danger et à l'insu de l'ennemi. On élève une terrasse de neuf pieds, » « sur laquelle on dresse une tour de dix étages, non pour égaler la » « hauteur des remparts, ce qui était impossible, mais pour dominer » « le terre-plein de la fontaine. De là, lançant des traits au moyen de » « machines vers les avenues de la fontaine, ils empêchent les ennemis » « d'y aborder. Les chevaux, les bestiaux, les hommes même en » « grand nombre étaient consumés par la soif.

XLII. — « Dans cette perplexité, les défenseurs de l'oppidum rem-» « plissent des tonneaux de suif, de poix, de copeaux ; ils les font rou-

« ler enflammés sur nos ouvrages. En même temps ils redoublent « d'ardeur à l'attaque pour que les Romains, obligés de se battre, « soient détournés d'éteindre l'incendie. Le feu tout à coup gagne « nos ouvrages. Tous les objets lancés dans la pente, retenus par les « mantelets et la terrasse, s'attachent à ces obstacles et les enflamment. Nos soldats, de leur côté, n'étaient rebutés ni par le péril ni « par le désavantage du lieu. Ils supportaient tout avec courage. « L'action se passait sur un lieu élevé, et en présence de notre armée. « De grands cris s'élevaient de part et d'autre, et chacun cherchant « d'autant plus à se montrer que son courage pouvait être mieux « remarqué et signalé, bravait les traits et le feu de l'ennemi.

XLIII. — « Voyant qu'un grand nombre des siens étaient bléssés, « César ordonne à ses troupes de s'élancer pour gravir les pentes « tout autour du mont, comme si elles voulaient escalader les rem- « parts, et de pousser de grands cris. Effrayés, et ne sachant ce qui « se passait sur les autres points, les défenseurs rappellent à la « défense ceux qui attaquaient nos ouvrages. Le combat ayant ainsi « cessé, nos soldats eurent bientôt éteint et coupé l'incendie. Les « assiégés n'en résistaient pas moins, quoique un grand nombre fus- « sent morts de soif, lorsque enfin nos galeries couvertes parvinrent « à couper et détourner les veines de la source.

« Alors les assiégés furent si découragés qu'ils crurent voir là noron « l'ouvrage des hommes mais la volonté des dieux. Forcés par la « nécessité ils se rendirent.

« Tous ceux qui avaient pris les armes eurent les mains coupéesse « par ordre de César. Drapès, s'abstenant de toute nourriture, sez « laissa mourir, et Luctérius fugitif fut livré à César par le lâched: « Epasnactus. »

La présence d'une grande source, ou fontaine, n'est pas pluul un argument en faveur de Puy d'Issolud, qu'elle n'est un argument en faveur de Capdenac, de Luzech ou de tout autreit oppidum gaulois, puisqu'à toute place forte il fallait de l'eaux accessible en cas de siège, mais c'est l'emplacement de cettett source d'eau par rapport aux assiégés et aux assiégeants quul est important quand il s'agit d'Uxellodunum, et ici encore il esse indispensable de suivre intégralement le texte d'Hirtius sur le el péripéties qui se déroulèrent autour de cette source. Dans ceso examen critique Puy d'Issolud n'a rien à gagner mais beaucougu à perdre.

Que dit Hirtius?

La source, ou fontaine, se trouvait sous le mur de l'oppi iq dum, du côté où le circuit du « flumen » laissait un espaces vacant de trois cents pieds de large, soit une centaine de mètres se

Cet espace vacant, cet isthme de trois cents pieds de largesy devient pour le Puy d'Issolud un obstacle insurmontable.

Au Puy d'Issolud, la fontaine qui affecte encore la formem d'une assez vaste masse d'eau, se trouve bien au-dessous de l'bords du plateau, donc sous le mur de l'oppidum, au-dessuud de l'endroit où Cessac d'abord et Bruzy ensuite pratiquèrenne leurs fouilles; mais où est cet isthme de trois cents pieds deb large? Comment retrouver ces mesures sur les larges penteret qui dévalent du Puy vers la vallée et son ruisseau? Ici riene ne cadre plus avec le texte d'Hirtius. Nulle part on ne retrouvezz les trois cents pieds de large sur ces vastes pentes.

César fit dresser des mantelets depuis le lieu qu'il occupaiss pour établir sa terrasse et sa tour.

A moins de torturer le sens des mots, il faut comprendre que le camp romain occupait une hauteur fort peu éloignée deb la source et du rempart de l'oppidum, car pour s'opposer auxu avances de l'armée romaine les Gaulois n'avaient que des arcsor et des flèches, et d'ailleurs, les « commentaires » disent que l'action se passait sur un lieu élevé et en présence de l'armée. se Voilà une topographie fort précise que l'on ne trouve pas à

Puy d'Issolud du côté où le sommet de l'oppidum était accessildble, et du côté opposé au « flumen » qui faisait le tour de la mmontagne.

Nous ne chercherons pas noise aux partisans du Puy d'Issoullud sur la question de la terrasse et de sa tour de dix étages apqu'ils placent sur la pente rapide au-dessous de la fontaine. Si l'l'on visite les lieux on se rend compte qu'il ne fallait pas aux ARomains de puissantes machines pour lancer des traits ou des appierres aux Gaulois qui cherchaient à atteindre la source, et la appente est si rapide que les tonneaux de suif, de poix ou de appente est si rapide que les tonneaux de suif, de poix ou de appente est si rapide que les tonneaux de suif, de poix ou de acteur. Tout cela est ici accessoire, mais voici qui l'est un que moins:

Pour tromper les défenseurs d'Uxellodunum, César fait simuler un assaut du côté opposé à la source et à la tour, tout autour bdu mont, comme pour escalader les remparts. Ils s'y trompèterent si bien qu'ils abandonnèrent le combat pour courir à la bdéfense sur le point opposé. De deux choses l'une : ou bien elles assiégés, jugeant impossible l'escalade de leurs rochers abrupts et leur ville imprenable de ce côté, n'y avaient laissé que pquelques sentinelles, ou bien le périmètre de leur rempart était asi développé qu'il était indéfendable.

Seule la première hypothèse est à retenir : les Cadurques n'avaient fortifié leur oppidum que pour résister aux entreprises b des peuplades gauloises, et sans penser à l'invasion romaine. I Lorsque Luctérius laissa dans Uxellodunum deux mille hommes seulement, il jugea suffisant pour la défense ce petit nombre de combattants, ou bien la place trop petite pour toutes ses troupes, se réservant lui-même de tenir la campagne. Le chef gaulois aurait été un pauvre stratège de compter sur une aussi faible garnison pour défendre un Uxellodunum aussi vaste et des remparts aussi développés que le plateau d'Issolud. Ayant participé au siège d'Alésia, il projetait d'envahir la Province I Romaine, et s'arrêter à Uxellodunum ne fut pour lui qu'une nécessité causée par l'arrivée inopinée des légions de Caninius. Le texte du commentateur est parfaitement clair.

Voyant qu'un grand nombre des siens étaient blessés, dit Hirtius, César ordonna à ses troupes de s'élancer pour gravir les pentes tout autour du mont, comme si elles voulaient escalader les remparts, et de pousser de grands cris...

César savait donc que les défenseurs s'étaient portés en masse vers le point névralgique, vers l'isthme et la fontaine. et qu'une menace simulée sur leurs arrières suffirait pour dégager l'atta-re que de front. Visitez donc le Puy d'Issolud, et puis vous vien-re drez nous dire si les grands cris poussés tout autour du montin peuvent être entendus par ceux qui attaquent du côté de las source. Ils ne les entendirent pas, ce furent les sentinelles des la garde des remparts qui rappelèrent les défenseurs occupés às incendier les travaux des Romains; tous ces défenseurs se por-tèrent du côté opposé, comme s'ils n'avaient été qu'une poignéese d'hommes! Ils arrêtèrent le combat, dit le narrateur! Ce mêmest Hirtius dit qu'un grand nombre des assiégés étaient déjà mortset de soif. Que restait-il alors pour défendre, même avec le cou-rage du désespoir, une place aussi vaste et des remparts aussiis étendus que ceux d'une ville qui aurait été bâtie sur le Puyvi d'Issolud?

Grâce à ses mantelets qui lui permettaient d'approcher, à sasse haute tour qui interdisait l'accès de la source, à ses galeriesses souterraines qui lui permirent d'aller couper et détourner lesses veines de cette source, César réduisit par la soif les défenseursant d'Uxellodunum.

Qu'entend le commentateur par les « veines de la source »« que les Romains parvinrent à « couper et détourner »?

Nous ne torturons pas les textes, nous essayons de les inter--préter, de les faire parler et de les comprendre.

Des galeries pratiquées de bas e haut, en gravissant la pentest en direction de la fontaine, des galeries telles que des cher-racheurs les ont reprises et prétendent les avoir retrouvées au present du niveau de la source et de vider ce réservoir d'eau qui apparaît encore aujourd'hui considérable, par ces galeries mêmes, et pour en priver les défenseurs.

Par « veines » de la source, coupées et détournées, ne faut-il passes entendre plutôt les veines d'alimentation qui amenaient les filets d'eau au point d'affleurement et de jaillissement? Pour priver lesses Gaulois de leur fontaine, César voulut, probablement, non pas viderte la fontaine mais la tarir, en détourner les veines d'alimentation, ette il y réussit. Des sourciers éminents, comme on en trouve aujour-t d'hui, et comme il en existait dès les temps les plus reculés, pour-taient nous dire non seulement la direction de ces veines, mais sanson beaucoup d'erreurs la quantité de leur débit.

Si ces veines montaient de bas en haut, César pouvait les couper re ou les détourner sans trop approcher de la fontaine. Si elles arrivaient de haut en bas, et du plateau, son entreprise était insensée. . 9 Si ces veines arrivaient latéralement ou obliquement ce n'était pas aux abords immédiats de la fontaine mais à quelque distance de ce q point d'arrivée d'eau que les sapeurs romains allèrent les couper et b dériver. La recherche de ces veines au Puy d'Issoludn ne peut rien nous apprendre.

Encore une fois, il ne s'agit pas de discuter à perte de vue autour d'un texte, et de chercher Uxellodunum en interprétant uniquement ce texte, il s'agit de ne pas l'écarter. C'est un document de première valeur et c'est à lui qu'il faudra toujours se rapporter, sinon pour découvrir Uxellodunum, du moins pour écarter tout oppidum qui

ne fut pas Uxellodunum.

Cette place n'était pas un simple camp retranché pour donner asile aux populations en cas d'attaque, c'était une ville habitée, et les villes gauloises bâties sur des sommets escarpés ne pouvaient être que de petites villes. Uxellodunum était de celles-là, perchée sur le sommet d'une montagne. Luctérius jugea suffisante une armée de deux mille hommes pour la défendre, et Hirtius nous dit qu'il s'en était adjoint les habitants. Nous n'avons pas mesuré la superficie du plateau de Puy d'Issolud mais on affirme qu'il a bien cent cinquante hectares. S'il y eut là une ville, ce fut une assez grande ville, et le commentateur dit qu'Uxellodunum était entouré d'un rempart sur tout son pourtour.

Comment se fait-il que sur ce vaste plateau d'Issolud on ne trouve plus trace de ville? Que sont devenues toutes ces pierres, toutes ces ruines? César fit couper les mains à « ceux qui avaient pris les armes » mais il n'en extermina point les habitants et ne rasa pas Uxellodunum. Capdenac comme Luzech, que nous ne défendons pas ici, ont au moins le mérite de nous offrir des traces de leur passé; après avoir élégauloises elles devinrent gallo-romaines, et puis moyenâgeuses, et enfin bourgades actuelles. De Puy d'Issolud il ne reste rien.

FAUT-IL CONCLURE?

Les cherchenrs d'Uxellodunum se sont longtemps apuyés sur des chartes, d'autres sur des étymologies Etymologiquement on a voulu voir Uxellodunum dans Puy d'Issolud. « Alfana vient d'Aequs, sans doute, mais il faut avouer aussi que pour venir de là jusqu'ici il a bien changé sur la route. »

Faute d'authenticité, et sans tenir compte de leur contenu, que peuvent bien prouver les chartes en faveur d'Uxellodunum? Aucun texte ne saurait prévaloir contre celui des « Commentaires de César», et il est puéril d'invoquer les chartes, postérieures au texte visé. Il reste les fouilles.

Celles qui ont été faites jusqu'à présent, tant à Capdenac par Champollion, à Luzech par la Commission de la topographie des Gaules, à Puy d'Issolud par Cessac et Laurent Bruzy, ont compliqué et irrité le problème d'Uxellodunum, sans rien révéler qui permette de conclure contre le texte d'Hirtius ni contre la topographie actuelle des lieux.

Au Puy d'Issolud les fouilles ont été faites sur les pentes de la montagne, en contre-bas et en direction de cette source qui, plus que tout le reste, et plus même que la topographie décrite par les « Commentaires », attira et fixa l'attention des chercheurs, au point de leur faire oublier le principal. Nous ne savons pas que des fouilles aient été faites sur la montagne même de Puy d'Issolud, qui auraient pu révéler quelque chose si, toutefois, il y eut là une ville, et une grande ville si l'on tient compte de la superficie de ce plateau. Si cette ville a existé toutes les traces ne peuvent pas avoir disparu, et si l'on n'en retrouve absolument rien c'est une impossibilité matérielle de plus à ajouter à quelques autres de première grandeur qui ne permettent pas de... placer Uxellodunum sur le Puy d'Issolud.

Comme le dit excellemment Jean Desprats, le problème d'Uxellodunum ne doit pas être insoluble, mais il faut plus que des impressions a des désirs et des affirmations pour aboutir à des certitudes et pour entraîner les convictions. On finira, sans doute, par résoudre ce problème si on l'envisage avec un esprit absolument libre et détaché, et si on l'aborde dans toutes ses parties et avec tous ses éléments. On trouvera, au pays des Cadurques, un de ces anciens oppida qui icadrera exactement avec le texte des « Commentaires de César », un texte qui ne saurait être tronqué, ni déformé, ni surtout écarté dans aucune de ses parties, et qui permettra sans discussion possible de fixer l'emplacement d'Uxellodunum.

Jusque là ce sera en vain que, dans certains centres touristiques a du vieux Quercy, on répétera aux touristes, aux voyageurs et aux simples vacanciers — voire aux étudiants de passage — que le dernier oppidum qui défendit les libertés gauloises contre Jules César se trouvait sur le Puy d'Issolud. On aura beau dire que la solution de ce problème est définitive, nous ne la croyons que provisoire.

L. Corn, Membre correspondant de la Société des Etudes du Lot.

HOMMAGE à Edmond LAUBAT, poète quercynois

Ainsi donc, il n'est plus le délicat poète Au grand front de penseur, qui chanta son Terroir En vers harmonieux, d'une forme parfaite! Il eût le don heureux de parfois émouvoir...

On ne le verra plus à nos chères « Etudes » Ecoutant gravement tous les communiqués ; Ou parlant à son tour, sans une lassitude, Dont les ans nous accablent aux âges avancés.

Rien ne faisait prévoir que l'horrible faucille S'abattrait sur ce chêne encore vigoureux.... Il est parti, hélas! certain jour où vacillent Les êtres les plus forts, et les cœurs généreux.

Il a rejoint, là-haut, une noble pléiade, Poètes de tous temps, charmeurs de notre esprit. Mais il est parmi nous, comme un bon camarade, Avec le souvenir de ses meilleurs écrits!

Cahors, hiver 1948-1949.

Josée-Delpech, Membre de la Société des Etudes du Lot, Lauréat des Jeux floraux du Quercy.

Une pierre aux armes de la famille De THEIS à Thégra

An cours d'inspection dans la région de Gramat, notre attention a été attirée par une pierre sculptée, avec armoiries, encastrée dans

le mur de la façade de la mairie de Thégra.

Cette pierre a déjà été signalée par MM. E. Rupin et Ludovic de Valon, mais l'identification qu'ils en donnent semble incertaine. Nos recherches ont permis d'attribuer avec certitude ces armoiries à la famille de Theis, originaire du Dauphiné.

Scellée à 2 m. 80 au-dessus du sol, elle mesure 0 m. 60 de largeur

sur 0 m. 85 de hauteur.

Dans la partie centrale, un buste d'homme imberbe aux cheveux frisés recouvrant les oreilles, coiffé d'un chapeau à bords roulés, émerge d'une sorte de vasque ou cuvette avec collier à fleurs sculpté reliées par un cordon sur son rebord.

Au cou pend un cordon soutenant un bijou en forme de cœur.

Vraisemblablement un reliquaire.

Ce genre de sculpture rappelle celui des médaillons de la façade du château de Montal et de celle de l'Archidiaconé Saint-Jean (Presbytère actuel de la cathédrale de Cahors), qui sont de la première moitié du xviº siècle.

Le buste est surmonté d'un écusson écartelé que l'on doit

lire:

Ecartelé : aux 1 et 4, de gueules, à 2 fasces engrelées d'argent ; aux 2 et 3, d'azur, semé de fleurs de lys d'or.

Supports : deux griffons à écailles jusqu'à mi-corps (dans le style de ceux du cloître de la cathédrale de Cahors), et dont les queues viennent se nouer sous le médaillon pour se terminer en houppe.

Par le rapprochement de ces armes avec celles qui sont sculptées sur le blason au sommet de la porte de la Bonnette Rouge, à l'intérieur de la cathédrale de Cahors, il est évident que ces armoiries appartiennent à la même famille, les de Theix (de Thezio).

Cette importante famille est originaire du Dauphiné ; plusieurs membres (cadets de famille, oncles et neveux) ont occupé des charges ecclésiastiques dans le diocèse de Cahors pendant quelques

80 ans (1490-1570).

Le premier est Louis de Theis, venu à Cahors durant l'épiscopat d'Antoine Alamand, également du Dauphiné.

— Louis de Theis, chanoine à Cahors en 1491, prieur de Frayssinet-le-Gourdonnais en 1494, grand archidiacre à Cahors en 1499-1503, fut candidat à la succession d'Antoine de Luzech en 1509.

Par notre travail sur les cadastres de Cahors, nous savons qu'il résida dans la maison romane, remaniée au xv° siècle, située sur la Grande Place, face à la cathédrale (1).



- Balthazar de Theis fut chanoine-chantre à Cahors en 1524.
- Laurent de Theis, curé de La Magdeleine, près Cahors, en 1523, résigna cette charge pour succéder audit Balthazar,
- Pierre de Theis, curé de St-Cyprien en 1506, puis recteur de Saux, près Sauveterre, en Tarn-et-Garonne, succéda à Laurent, à La Magdeleine.
- Charles de Theis, recteur de Saux (près Sauveterre), puis de St-Matré et de Sauzet, fut archidiacre de Tornès à Cahors, en 1540.

⁽¹⁾ Cette maison, appelée la Caminade Saint-Pierre, devait être la résidence des Grands Archidiacres de Cahors jusqu'à la construction de l'Archidiaconat Saint-Jean (vers 1520-1530).

- Antoine de Theis fut curé de Martignac (près Puy-l'Evèque), en 1553.
- Enfin Melchior de Theis, d'abord curé de Nuzéjouls (1531), de La Magdeleine, près Cahors (1542), recteur de Castelfranc, de Lavercantière et de Saux-de-Tourniac, fut archiprêtre de Thégra, de 1549 à 1566.

La pierre sculptée qui certainement le représente doit donc dater du séjour de Melchior de Theis à Thégra.

Retrouvée en 1899 dans les décombres accumulés sur la place, cette pierre devait être encastrée dans la façade de l'ancien archiprêté voisin de l'église et dont les bâtiments subirent des restaurations importantes pour leur nouvelle appropriation en presbytère, maison d'école et mairie en 1837.

Il est à remarquer que ces mêmes armes de la famille de Theis sont sculptées à la clef de voûte du chœur de l'église. D'après les profils des nervures ou ogives, cette partie de l'église semblerait dater de la fin du xv° siècle. Mais si l'on tient compte du retard dans l'apparition des styles architecturaux dans les églises de nos régions par rapport aux églises du Nord de la France, on peut penser que le chœur de l'église a été achevé vers le milieu du xv1°, avec le concours financier de l'archiprêtre de Theis.

R. Prat, Archiviste du Lot.

Un professeur méconnu du Collège des Jésuites de Cahors au XVII° siècle

Au mois d'août 1628 mourait, au collège des Jésuites de Cahors, le Père Jules-César Boulenger : les registres conservés aux Archives romaines de la S.J. en font foi et réduisent à néant les assertions de certains auteurs, dont Moréri, qui prétendent qu'il trouva la mort à Tournon, dans un des premiers collèges de Jésuites en France, fondé en 1538 par le cardinal de Tournon. Le Père Boulenger ne fut pas un Jésuite quelconque, mais un des plus éminents de son temps. Il est aujourd'hui méconnu et son passage à Cahors a été jusqu'à ce jour ignoré, pourtant au xvin siècle encore deux illustres écrivains : l'Allemand Fabricius et le Français Bayle, faisaient son éloge. Sa mort en notre ville prouve que le collège cadurcien des Jésuites qui, quelques années auparavant, avaient eu comme surveillant le futur saint François Régis, venu du diocèse de Narbonne, avait à l'époque une certaine renommée.

Boulenger, qui avait étudié à Paris avec Jacques Sirmond, dont li il resta l'ami fidèle, était un homme de grand savoir et un controversiste fougueux. Il fut professeur, au collège de Toul et à ceux b d'Harcourt et de Grassins à Paris, à l'Université de Pise, et enfin au collège de Cahors. Il fut prédicateur, et obtint un grand succès, ß ajoutent tous ses biographes. Il fut aumônier du roi Henri IV, mais o cette fonction le « dégoûta », nous dit Tabaraud, et il donna sa b démission. Il fut historien : il écrivit notamment une histoire de son temps dirigée contre celle du Président De Thou, à tendance o calviniste. Il fut théologien : il fit paraître un Extrait des œuvres b d'Arnobe et défendit le cardinal Baronius de Rome contre le proet testant Cazaubon. Il fut critique littéraire : il rédigea un traité de It théâtre qu'attaquera plus tard avec férocité d'Aubignac. Il fut surof tout philologue : il composa de nombreux ouvrages, réunis dans les » « Antiquités grecques et latines », que l'on considère aujourd'hui comme des « monographies remarquables et justes » (S. Reinach).

Né en 1558 à Loudun, d'un père déjà illustre, il devait entrer à la S.J. en 1582, en sortir pour aider ses neveux et frères sans appui,

y rentrer en 1612 et mourir en notre ville, où il ne semble pas ze que son passage ait duré plus d'un an. S'il avait vécu jusqu'alors ar comme un homme de grand esprit et de grand cœur, il devait fis se révéler en Quercy un saint. Nous savons, par le continuateur de Guyon de Maleville, qu'il y eut à Cahors en 1628 « une presonnes (sic) ». Cette épidémie fut très grave (1), et c'est en se portant au secours des pestiférés que le Père Boulenger devait trouver pla mort.

Pour terminer cette trop courte notice sur ce Belsunce cadur-ricien, nous reproduirons son acte de décès, qu'a bien voulu nous su communiquer le Père Teschitel, archiviste à Rome de la S.J.:

« Au collège de Cahors mourait septuagénaire le Père J.-C. Bou-ulenger, du diocèse de Loudun, célèbre par sa culture exceptionnelle et ses ouvrages. Il fut apprécié par Henri IV, le Duc de Toscane, es le cardinal du Perron et le Pape Urbain VIII, à qui il avait dédié èi ses œuvres... Il se porta généreusement au secours de son supérieur qui aidait ceux qui luttaient contre la peste. Il fut mortellement in atteint par cette maladie. »

Maurice Servantie.

Le catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque su nationale compte trente ouvrages (éditions originales ou réédi--il tions) du Père Boulenger.

⁽¹⁾ Voir notre étude à paraître sur « La peste en Haut-Quercy aux environs de 5b 1630 ».

LE LOT SSOUS LA SECONDE RÉPUBLIQUE

(Suite)

CHAPITRE IV

DE QUELQUES DESORDRES DANS LE HAUT-QUERCY

A Bretenoux, le 27 février 1848, avaient eu lieu des « déplorables seènes de désordre ». Le 2 mai, le Sous-Préfet de Figeac transmetal tait au Préfet du Lot un rapport « très détaillé » sur ces funestes a agissements. Le 10 mars, le Procureur général de la Cour d'Appel b d'Agen avait accusé réception au Préfet de notre département des arrapports qu'il lui avait envoyés sur l'affaire de Bretenoux. L'ordre mavait été promptement rétabli dans ce chef-lieu de canton et il n'avait apas été violé sur aucun autre point du département avant le 10 mars.

Un rapport sur ces désordres avait été envoyé au Sous-Préfet de TFigeac, le 28 février, par le Maire de Bretenoux. Il était conçu en ces offermes : « Un terrible événement vient de nous arriver. Quelques armauvais sujets ont intimidé la population paisible de Bretenoux.

« Hier, vers les 7 heures, le Conseil municipal, en permanence obdepuis 3 heures pour maintenir le bon ordre, a été attaqué et pluizsieurs membres ayant été libérés, nous avons été obligés de repousser la force par la force. Et ayant été abandonnés par les membres obde la Garde nationale que nous avions à grand'peine pu réunir, nous savons été forcés dans la mairie. Nous sommes parvenus à nous sauver tous, mais obligés le lendemain de quitter nos maisons que nous allaissions exposées au pillage ou à l'incendie. Dans cette circonstance, 'zs'il vous était possible de nous faire arriver quelque secours, vous amous sortiriez d'une position bien terrible. Un homme a été tué. »

Le 29 février, le capitaine Vilate, de la Gendarmerie du Lot, écriivit au Préfet du Lot au sujet des mêmes troubles : « Le 27 au soir, elle Conseil municipal de Bretenoux, étant en permanence pour le amaintien de l'ordre dans une salle du rez-de-chaussée de la Mairie, pe été attaqué par des perturbateurs qui ont enfoncé la porte et l'ont effait sauter par les croisées.

« Dans la lutte, plusieurs membres ont été blessés ; un homme a léété tué, la Garde nationale est restée inactive. « À l'arrivée du courrier et de la Gendarmerie, la République as été proclamée et tout a été fini. »

Le 2 mars, le Sous-Préfet de Figeac adressa au Préfet le rapport la suivant que le lieutenant de Gendarmerie lui avait communiqué, le of 1° sur les désordres de Bretenoux : « Le 27 février dernier, verser les 6 heures 1/2 du soir, un attroupement, composé d'individus malla intentionnés, s'est formé à Bretenoux. Le sieur Ribeyrolles, hommeson dangereux, était à la tête. Il se disposait à se transporter chez le per-19 cepteur et le curé, pour les piller. Le Maire, en toute hâte, a réuniff dans le prêtoire le Conseil municipal pour concerter les mesures à prendre pour le maintien de l'ordre. A peine le Conseil était-il assem-m blé, que l'attroupement s'y est rendu pour réclamer les armes de las! Garde nationale. Sur le refus du Maire et du Conseil, Ribeyrolle, of Rouder, Souilhac et Bernardi, tous habitants de Bretenoux, ontre enfoncé les croisées et les portes de la salle. Le Maire les a sommés, es au nom de la loi, de se retirer ; au lieu d'obéir, ils ont lancé dans las salle une grêle de pierres. Deux ont frappé au front le Maire et unon troisième a aussi atteint son fils au front.

« L'attroupement ne pouvant être repoussé que par la force, lessitrois sommations ont été faites et tous les membres du Conseil muni-in cipal et la Garde nationale ont fait feu.

« Berbiquié Basile, cultivateur à Bretenoux, est tombé raide mort ; toplusieurs personnes ont été blessées.

« Le Conseil municipal a été obligé de se sauver par une fenêtrorfe de la salle. Les familles de Teyssieu, Daval, Trassy, Barrots, Petitototi et le percepteur ont quitté Bretenoux. »

Deux jours après les troubles de Bretenoux des désordres analo-ofigues eurent lieu dans des communes du voisinage (1).

Le 16 mars, le sous-commissaire de l'arrondissement de Figeacoas Soulhiol, annonça au commissaire du Gouvernement, à Cahorseto « l'enlèvement et le bris des enseignes de Garrigue Baptiste et Mon-noi cany, buralistes à St-Céré. On désigne comme auteurs de ces coupa aqui bles entreprises, quelques personnes ennemies de l'ordre et du Goupoi vernement républicains » (2).

Le 2 mai, le sous-commissaire du Gouvernement à Gourdon prootoposa au commissaire du département à Cahors « la dissolution de:9b Conseils municipaux de Padirac, du Vigan, de Fajoles ». Il déclaraiset dans sa lettre qu'il serait « à désirer, dans l'intérêt de l'ordre, qu'il pût être procédé à de nouvelles élections municipales pour ces troision communes, dans la quinzaine ».

 ^{(1) «} Archives du Lot », série M., Gouvernement républicain de 1848.
 (2) « Archives du Lot », série M., Gouvernement républicain de 1848-49.

CHAPITRE V

MANIFESTATIONS DIVERSES

Le discours du président d'un Comice agricole. — A Lauzès, le 23 mars 1848, les membres du Comice agricole tinrent une réunion en raison des événements de Paris. Etaient présents : Cayla, Marron, Lalo, Lasfargues, Conquet, David, Gagnayre, Grimal, Grépon, Pégourié, etc... Le président Cayla proposa à l'assemblée « de donner son adhésion au nouveau Gouvernement ». Ce fut « par acclamation » qu'elle fut donnée.

Tous promirent solennellement de coopérer de tout leur pouvoir « à consolider la plus pure et la plus belle République du monde ».

Le président prononça, dans cette circonstance, un discours enflammé à l'honneur de l'agriculture. Il exposa les motifs qui avaient dû présider à l'organisation des associations agricoles : « Elles ont pour but d'exciter, d'édifier les masses des laboureurs apathiques, routiniers, les propriétaires et les cultivateurs à répondre à notre appel. Les associations agricoles sont essentiellement républicaines. Aussi bien l'ancien Gouvernement les vit naître avec ombrage, sourd presque à toutes leurs plaintes, les traita avec tant d'avarice qu'il paralysa leur zèle. Tout au contraire, le Gouvernement provisoire de notre nouvelle République, appréciateur équitable des besoins de la Nation, s'empressa, le lendemain de son existence, de faire proclamer, en faveur de l'agriculture plusieurs décrets propres à ranimer notre zèle, à faire triompher nos efforts.

« Dans cette ère nouvelle, courage donc, ouvriers et amis des champs. A l'œuvre, reprenons notre tâche avec une nouvelle ardeur...

« Attachons-nous surtout à faire comprendre au Gouvernement qu'il est temps enfin de relever l'agriculture, le premier des arts, de manière que l'artisan de la production des subsistances ne soit plus un paria, mais qu'au contraire il occupe un rang honorable dans la société qu'il nourrit par ses labeurs.

« Concentrons-nous, pour envoyer à l'Assemblée constituante, de dignes représentants de l'agriculture sous le rapport de la probité, de la capacité et de l'expérience. Ensuite faisons des vœux pour que la question de l'organisation, du travail, et tous les problèmes capables d'ébranler l'édifice social, soient résolus avec équité, sans aucun bouleversement et suivant notre admirable devise : Liberté, égalité et fraternité. Vive la République, sage, équitable, paisible et heureuse! »

Les réclamations d'un curé. — Le 15 mars, le curé de St-Médard-b Catus, Orliac, écrivit en ces termes au commissaire du Gouverne-9 ment à Cahors:

- « C'est un compatriote qui a l'honneur de vous écrire. Mais ce son'est pas à ce titre seulement, c'est au nom de la liberté, de la justice, de l'ordre et de la confiance qu'il a dans le nouveau Gouverne-sement...
- « Il s'agit d'un débat de la démocratie contre l'aristocratie, comme d'après l'Evangile, ubi Spiritus ibi libertas. D'après cet enseignement, j'ai dû travailler avec confiance à procurer à mon peuple el
 l'égalité et la liberté, toujours dans l'ordre de la justice et de mes se
 attributions.
- « J'arrive au fait. Arrivé dans ma paroisse, j'ai trouvé mon église se de beaucoup trop petite pour la population et d'ailleurs remplie de se bancs appartenant à des particuliers ; 25 à 30 places, nombre total la des places de ces bancs occupaient autant d'espace qu'il m'était fi réservé pour le reste de la population qui est de près de 700 habitants. Il arrivait de là qu'une bonne partie de ma paroisse, obligée se de rester dehors pour l'assistance aux offices, criait contre le privilège et menaçait souvent d'en venir à une violence pour les enlever. Afin d'arriver à ce résultat, autrement que par la voie de fait, le peuple a eu recours à la légalité et m'a pris pour son organe.
- « Une supplique, adressée à Monseigneur, a amené une enquête, sune ordonnance et enfin la sortie des bancs. L'irritation de nos Mesquisieurs était à son comble. Mille démarches ont été faites par eux auprès de l'autorité, tant civile qu'ecclésiastique, pour obtenir mon rechangement. Comme je n'avais agi que dans l'ordre de la loi et de l'obéissance, l'autorité n'a pu donner raison, ils ont eu le déboire ; en dépit M. le Maire donna sa démission ; un autre Maire est nommé, il était du même bord ; le Conseil municipal refuse de le reconnaître et il est forcé de donner sa démission. Un autre Maire est encore à nommer et il est attendu avec impatience. Pendant ce temps, l'intérim est revenu au premier Conseiller... Votre justice ne me fera pas défaut. Recommandation a été faite par le Ministre de l'Intérieur aux commissaires de tous les départements d'entendre toutes les réclamations et d'y faire justice. L'ordre sera sûrement trespecté, » (1).

L'attitude de l'instituteur de Cazals et de ses collègues du canton de ce nom. — Cantrix, instituteur à Cazals, adressa, le 28 mars, au Ministre de l'Instruction publique, une lettre des plus chaleureuses

^{(1) «} Archives du Lot », M., Gouvernement de 1848.

en faveur du nouveau Gouvernement, à laquelle tous les instituteurs b du même canton adhérèrent avec empressement.

La lettre en question était ainsi conçue : « Soyez de la joie que n nous avons de voir triompher en vous dans le département la cause r radicale que vous y avez si courageusement propagée et soutenue.

« Joie éprouvée à la nouvelle de la plus mémorable et de la plus sage des révolutions.

« Qui, mieux que nous, doit se réjouir de ce changement qui nous b donne enfin la liberté d'avoir et d'exprimer une opinion ?

« Pauvres, méconnus, délaissés, approuvés même par nos Mairres, nos Conseils municipaux, et surtout par nos curés, nous adhérons, nous applaudissons à vos grands travaux. Nous savons que vous ferez le bien du peuple et nous prémunissons nos frères, nos concitoyens, nos amis contre ceux qui voudraient les tromper encore. Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire! Vive le Min nistre de l'Instruction publique! Salut et fraternité et respect! »

Une Adresse des instituteurs du canton de Lalbenque. — Le 16 mars 1848, les instituteurs du canton de Lalbenquel écrivirent aux n' membres du Gouvernement provoire : « Sincèrement pénétrés du d' but utile et glorieux de notre grande Révolution, nous venons présenter aux grands citoyens que la nation a placés d'un vœu unanime à à la tête de nos administrations l'hommage sympathique de notre dévouement à la cause républicaine. Nous sommes tous pénétrés des avantages immenses qui doivent surgir de nos nouvelles institutions. I L'éloquente allocution de notre président nous a fait entrevoir les nombreux abus dont nous avons été trop longtemps victimes. Aussi nous avons répété comme lui, avec un enthousiasme ardent et dévoué, le cri de Vive la République! qui doit être désormais la devise de tout bon citoyen.

« Vous pouvez compter sur notre fidélité au Gouvernement de la I République. Nous avons été trop longtemps victimes des abus du pouvoir dynastique pour ne pas en apprécier la haute utilité » (1).

La ferveur républicaine des habitants de Berganty. — Le 25 mars, le Maire de Berganty, Jarlan, protesta auprès du commissaire du Gouvernement à Cahors, contre les sentiments d'hostilité au régime mouveau qu'on avait prêtés aux habitants de la commune: « Des

⁽¹⁾ Au bas du texte, on lit: « Le président de la réunion des instituteurs du occanton déclare au commissaire du Gouvernement dans le Lot que plusieurs instituteurs ont cru pouvoir se dispenser de s'y rendre. Ainsi les instituteurs de occumps, Bach, Cieurac et Vaylats n'ont pu signer pour cause d'absence. L'instituteur d'Escamps, faisant partie du contingent de la classe 1848 a été dans l'Il'impossibilité de se rendre à mon appel. »

hommes malveillants, disait-il dans sa lettre, nous ont calomniés emp disant que le drapeau de la République n'a pas été arboré dans las commune.

« Tous ont salué par de vives acclamations la chute d'un gouver-19 nement qui n'avait tant promis que pour nous asservir davantage su On a arboré le drapeau sur la maison de la commune, sur l'églisezi de Lapevre, qui est une section de Berganty » (1).

CHAPITRE VI

HEUREUSES CONSEQUENCES DE LA REVOLUTION M AU POINT DE VUE ECONOMIQUE LES ATELIERS NATIONAUX

Au point de vue économique, la Révolution de 1848 a eu des consé és

quences qu'on ne saurait laisser échapper.

« Naturellement, a écrit Henri Sée dans son Esquisse d'une His-zi toire économique et sociale de la France (1), elle aggrava la crise, qu'un avait tant contribué à la produire. Les affaires se ralentirent beau-un coup et le crédit se resserra... Beaucoup de dépôts furent retirés dessi Caisses d'épargne et, afin d'éviter d'innombrables faillites, il fallutul décider la prorogation des échéances... »

Cependant la Révolution de février 1848 a eu des suites heureusesze Ainsi, dès le 7 mars, le Gouvernement provisoire créa des comptoirezi d'escompte dans les villes commerciales et industrielles, pour favo-ovriser le petit et le moyen commerce qui ne pouvaient plus se conten-ne ter de recourir, pour l'escompte, à la Banque de France ou à ses suc-or

cursales.

Le capital des comptoirs d'escompte fut constitué, un tiers par less associés, un tiers par des obligations des villes, un autre tiers par desel bons du Trésor.

Le chômage s'étant considérablement accru dans les centres indus-zi triels, à Paris notamment on eut recours à la création d'atelierens nationaux, qui devaient être supprimés en juin 1848.

Ces ateliers rappelaient les ateliers de charité qui avaient existéla

sous l'ancien régime.

Le 10 mars, le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, Beth-d.

(1) Op. cit., p. 457-458.

^{(1) «} Archives du Lot », série M., Gouvernement provisoire,

mont, adressa aux Préfets cette circulaire importante touchant la durée du travail des ouvriers : « Le Gouvernement provisoire de la République a rendu le 2 mars 1848 un décret qui limite à 10 h. par jour pour Paris et à 11 h. pour les départements, la durée du travail des ouvriers dans les ateliers, usines et manufactures. Il est indispensable que ces dispositions reçoivent leur stricte et rigoureuse exécution dans tous les établissements industriels. Je vous invite et j'invite toutes les municipalités à veiller à ce qu'aucune infraction n'y puisse être commise. »

Les ouvriers étaient nombreux dans la capitale et cependant il en arrivait toujours de province. Ledru-Rollin y vit de sérieux inconvénients. Un dommage réel était causé aux ouvriers parisiens et il voulut porter remède à une telle situation. Il adressa dans ce sens la circulaire suivante aux Préfets : « Le nombre des travailleurs admis dans les ateliers nationaux de Paris s'accroît tous les jours d'une manière notable, par suite de l'arrivée d'un grand nombre d'ouvriers des départements. Il en résulte le double inconvénient d'une concurrence fâcheuse pour les ouvriers de Paris et d'un accroissement de dépense pour le Trésor.

« Il est urgent d'y remédier. Des ordres formels vont être donnés pour qu'on n'admette désormais aux ateliers nationaux que les seuls ouvriers qui avaient leur domicile à Paris avant le 24 février. On va également aviser à amener les autres ouvriers à retourner dans leurs

départements respectifs.

« Je vous en donne avis. Il importe essentiellement que les départements fournissent, dans la mesure de leurs ressources, du travail à leurs ouvriers et préviennent ainsi un déplacement de population nuisible à tous les intérêts. Ne rien négliger pour atteindre promptement un but aussi désirable. »

(A suivre).

E. SOL.

FOUILLES D'UN GISEMENT PRÉHISTORIQUE 3 A LUZECH (Lot)

BREF APERÇU DE LA QUESTION PREHISTORIQUE A LUZECH

Nous savions déjà, par MM. l'abbé Malga et Vire, qu'il existait à É Luzech une grotte préhistorique (B.S.P.F., VIII, mai 1911, p. 311). .(D'autre part, un outillage néolithique en provenance du « Pech de 9 la Nène », est déposé au Musée A. Vire, à Luzech. Il comporte des pointes de flèches à pédoncule et à ailerons, des poinçons, des perçoirs, des grattoirs, des nucléi, des haches polies. Une poterie grossière, sans décoration, accompagne cet outillage.

Il existe également, sur le territoire de la commune de Luzech, un dolmen ruiné fouillé jadis par les « chercheurs de trésors », ensuite par Castagné, plus récemment encore par le Comité d'Initiative de Luzech. Castagné signale avoir trouvé un « curieux collier composé de coquilles de dentales », plusieurs pointes de flèches, dont une se

en bronze à pédoncule.

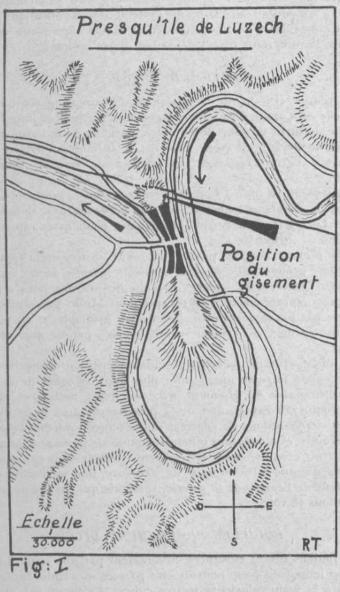
Enfin, toujours sur le territoire de la commune de Luzech, se dresse un menhir, au lieu dit « Peyro lébado », sur le haut plateau de Marcayrac.

CIRCONSTANCES DES FOUILLES

A la suite de travaux de terrassement entrepris à Luzech, en vue de l'édification d'un barrage sur le Lot, nous avons remarqué, dans les terres remaniées, la présence de nombreux objets préhistoriques. Notre curiosité ainsi mise en éveil, nous avons profité d'un arrêt des travaux dans cette partie du chantier, située à la base du Pech de la Nène, côté Est, pour faire un sondage, au pied de la falaise rocheuse, dans des terres et cailloutis miraculeusement épargnés par la pioche des ouvriers. Nous sommes tombés sur un gisement préhistorique vierge que nous avons pu fouiller intégralement.

GROTTE DE LUZECH, GISEMENT (B)

Dans un but de classification, nous appelons gisement (B) le gisement fouillé par nos soins en 1948 et dont il va être question. La lettre (A) désigne l'entrée de la grotte située à un niveau supérieur, fouillée par l'abbé Malga,



Vraisemblablement, la galerie dont nous avons dégagé l'entrée, obstruée intérieurement à quatre mêtres du bord de la falaise, fait partie, à un niveau inférieur, du système de ramifications de la « grotte de Luzech ». Les lettres A, B, C, etc., désignent, ou désigneront, les différents foyers dépendant de ce système.

POSITION DU GISEMENT

Le croquis, ci-joint, de la presqu'île de Luzech, exécuté d'après et un cliché du Comité d'Initiative, légèrement agrandi, donne la position du gisement (grande flèche noire), situé dans le renfoncement, dau pied du Pech de la Nène, côté Est, à 40 mètres environ à gauche, avant d'arriver au pont du chemin de fer, en venant de si Luzech.

Le gisement est situé à 15 mètres environ sous la grotte de Luzech, au pied de la falaise rocheuse, sur une petite terrasse dominant la si rivière (Lot), à laquelle devait conduire une pente assez rapide d'une si terratione de mètres de leurs.

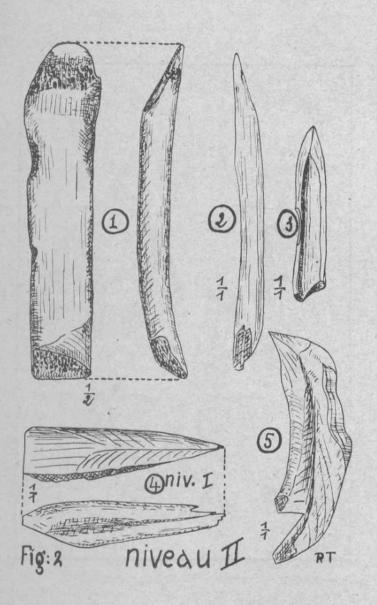
trentaine de mètres de long.

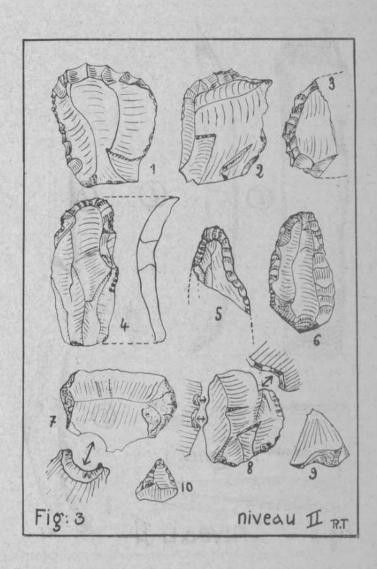
Notre premier coup de pioche fut donné au bas de la falaise, en n face d'une grande faille presque verticale, avec le secret espoir de el découvrir l'entrée d'une galerie. La suite des travaux nous a permis si de dégager, effectivement, l'entrée que nous avions pressentie. Nous an n'avons pas pu explorer cette galerie en profondeur, le passage, es 4 mètres au delà de l'entrée, étant bouché par de gros blocs de esfectivement.

Les objets furent recueillis exclusivement au débouché de la al galerie sur la terrasse mentionnée plus haut. A cause de la disposition d'ensemble du gisement, avec son foyer nettement identifié à (voir croquis), à cause aussi de la présence de gros blocs disposés à en demi-cercle autour de l'entrée, sans exclure toutefois la possibilité d'éboulis, et ménageant un étroit couloir de passage le long de la al falaise (voir croquis), nous serions tenté de voir dans cet ensemble, qui présente une certaine unité de structure, une sorte de vestibule of protecteur de l'entrée de la galerie, vestibule qui fut habité, commennous allons le voir.

FOUILLES PROPREMENT DITES

Les fouilles furent effectuées entièrement par nos soins. Les ter-res trop mouillées, pour pouvoir être passées au crible, furent exa-n minées à la main (plusieurs mètres cubes). La figure (5), coupe ette plan à la base du niveau archéologique le plus ancien, donne unes idée précise de la structure du gisement.





A partir du sommet du talus, nous avons rencontré deux niveaux d'industrie préhistorique, séparés l'un de l'autre par une couche de cailloutis stérile (25 cm.). Le premier niveau rencontré (niveau II, coupe verticale, fig. 5), est le plus important, comme le plus homogène.

Nous remercions très sincèrement M. Leroy-Gourhan, Sous-Directeur du Musée de l'Homme, Maître de Conférences à l'Université de Lyon, dont la science n'a d'égale que le désintéressement le plus courtois, ses collaborateurs du « Centre de documentation et de recherches préhistoriques », qui ont bien voulu examiner nos trouvailles et mettre à notre disposition un substantiel travail d'identification auquel nous aurons souvent recours dans la suite de notre étude.

A) INDUSTRIE LITHIQUE:

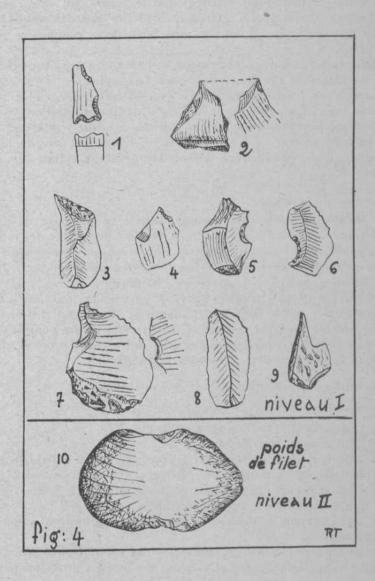
a) Matière première : La matière utilisée se compose de silex brun très foncé, parfois presque noir, de silex beige avec des reflets roses pour quelques pièces. Nous ne connaissons pas l'origine de ces roches, probablement d'importation, ceci pouvant expliquer, dans une certaine mesure, la pauvreté de l'outillage.

On rencontre, sur place, des galets de silex d'alluvion, roulés, fortement lustrés par le contact des sables. Ce silex, d'un travail très ingrat, semble avoir été peu utilisé. Le lit de la rivière pouvait également fournir des quartzites, des grès, des roches éruptives, dont quelques éclats furent trouvés dans le gisement.

b) Outillage proprement dit; 1) niveau II (fig. 3).

L'outillage se décompose comme suit :

- 5 grattoirs convexes sur éclat (1, 2, 3).
- 2 grattoirs sur bout de lame (4, 5).
- 1 lame de couteau présente sur le pourtour, sauf à la base, de bell les retouches envahissantes.
 - 11 éclats à coches, dont deux à coches multiples (7, 8, 9).
 - 1 pointe de flèche à tranchant transversal (10).
- 20 éclats alypiques, présentent des traces d'utilisation, sinon de retouches.
- 1 nucléus pyramidal, le seul que nous ayons trouvé, avec son q plan de frappe soigneusement préparé, ses facettes produites par le b départ des éclats.
 - 45 éclats sans traces d'utilisation.
 - 1 éclat provenant d'une roche polie (hache) ?
- 12 éclats en cristal de roche, 2 petites lames présentent des retoules ches intentionnelles, 4 éclats avec coches.



2 poids de filet (fig. 4) fabriqués à partir de galets plats, présentent deux coches opposées pour permettre la ligature.

I percuteur sphéroïde, en silex, porte des marques de percus-

sions sur toute sa surface.

- 2 galets en provenance du lit de la rivière présentent de nombreuses étoilures dues à la percussion.
 - 2) niveau I (fig. 4).

1 grattoir.

1

3 éclats à coches (5, 6, 7).

3 perçoirs (2, 3, 4).

1 outil microlithique (1) obtenu à partir d'une lame, retouché sur un angle, côté tranchant de la lame d'origine.

5 éclats présentent des traces d'utilisation.

17 éclats (déchets de taille).

1 fragment de molette, en grès fin, avec deux faces opposées polies.

2 lamelles en cristal de roche (utilisées ?).

1 éclat en cristal de roche, de forme triangulaire, pointe de flèche ?

3 fragments de coquilles d'unio.

Nombreux moules internes de pholadomys et pleuromya, fossiles.

B) OUTILLAGE EN OS :

Peu abondant. Comme pour le silex, le niveau II est le plus richement pourvu.

1) niveau II (fig. 2).

3 poinçons (2, 3, 6), extrémité nettement lustrée.

1 fragment de défense de sanglier, appointé, présente une partie façonnée en tranchet (5).

1 spatule en os (côte), fortement usée à l'une de ses extrémités par un travail de lissage (?), d'écrasement (?). La partie usée porte des traces très nettes d'ocre. Il est possible de conjecturer, avec quelque vraisemblance, que cet outil a servi à écraser des terres colorées, trouvées en abondance à son niveau.

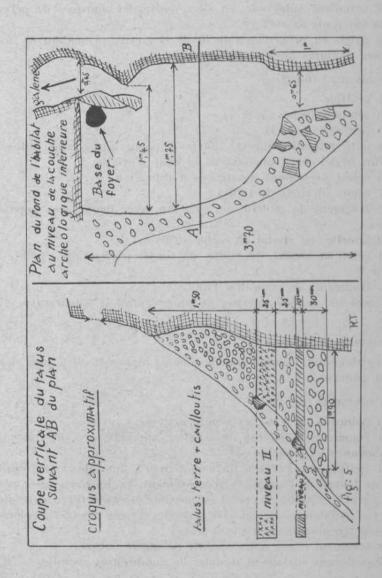
1 fragment d'une autre spatule de même nature.

Nous devons également signaler de nombreuses esquilles.

2) niveau I.

1 fragment de ciseau (4), fig. 2.

1 éclat d'os (9), fig. 4 (hameçon ?).



C) La céramique :

Nous avons recueilli 130 tessons, au niveau II, de grandeur variable, trop petits dans l'ensemble pour se faire une idée de la forme des vases auxquels ils ont appartenu, à l'exclusion cependant de quelques tessons de plus grande taille, mieux placés, et qui permettent de concevoir, avec quelque précision, 2 formes de vases.

1) techniques :

Autant que nous puissions en juger, les vases paraissent avoir été modelés à la main. La surface des plus gros fragments est irrégulière et dénote une technique assez fruste.

Huit tessons très allongés pourraient provenir de vases réalisés par le procédé dit au colombin.

2) pâtes :

Nous savons que les néolithiques, pour éviter le phénomène du retrait, ajoutaient un dégraissant à l'argile.

La pâte qui compose les tessons des deux niveaux est richement pourvue de sable quartzeux. La rivière, toute proche, pouvait en fournir à profusion. Nous croyons avoir découvert, à quelques dizaines de mètres de l'habitat, un gisement de sable argileux, à l'intérieur d'un petit abri sous roche, situé dans la propriété de M. Baudet, industriel à Luzech. Nous devons à son obligeance d'avoir pu faire un sondage dans le fond de cet abri, utilisé actuellement comme cave. En creusant un trou de 50 cm. de profondeur, en plein sable argileux, nous avons eu la surprise de trouver un gros tesson de poterie, en tous points semblable, à ceux de l'habitat. Il n'est pas impossible que les préhistoriques aient exploité ce dégraissant auquel il suffisait d'ajouter une certaine quantité d'argile pour obtenir une excellente pâte.

Aux deux niveaux on peut distinguer :

1° une poterie grossière formée d'une pâte gris-clair, très chargée en grains de quartz, assez gros. Cette pâte est bien cuite et se casse difficilement à la main. L'épaisseur varie de 7 à 12 mm.;

2° une pâte gris-noir, très foncée dans sa masse, au grain plus fin que celui de la poterie précédente. Elle contient également de petits grains de quartz visibles à l'œil. Epaisseur de 3 à 7 mm.;

3° une poterie formée d'une pâte assez fine, de couleur rose-clair, sur ses deux faces. La couleur dans la masse est rose-clair, brûne. grisâtre et même noire ;

4° un bord de vase au niveau I est formé d'une pâte riche en

grains de quartz, gris-noirâtre à l'intérieur, rougeatre sur les deux faces à l'extérieur ;

5° au niveau II quelques fragments d'un même vase, trouvés groupés, ont une épaisseur moyenne de 8 mm. Ils sont roses à l'extérieur, grisâtres à l'intérieur. La face interne présente une multitude de petits trous. Marquent-ils l'emplacement de grains de dégraissant arrachés au passage de la main ou du lissoir ?

3) cuisson:

Goury (L'homme des cités lacustres), signale, page 349, que la diversité des teintes, allant du noir au jaune-rougeâtre, « a dû tenir, en partie, à la diversité des combustibles utilisés ».

La variété des teintes des poteries trouvées montre que les combustibles utilisés, sinon la nature de la pâte et les méthodes de cuisson, furent divers. La forte proportion de tessons de couleur gris-noir, semble indiquer l'utilisation du chêne pour la cuisson, ce bois donnant une flamme réductrice.

Pour un climat comparable au climat actuel, l'arbre le plus commun de nos collines calcaires devait être le chêne, qui prédomine d'ailleurs actuellement : le Quercy n'est-il pas, par définition, la terre des chênes ?

4) formes des vases :

Il n'est possible de concevoir, avec quelque certitude, qu'une seule forme de vase au niveau II (fig. 6, n° 4). Il s'agit d'une coupe de 12 cm. de diamètre environ. Le tesson porte l'amorce d'un fond arrondi. Cette forme est classique au lacustre ancien. (Le néolithique ancien, par Vouga, planche XI).

Un important fragment de bord a dû appartenir à une jarre à col droit.

De ce qui a dû être une petite coupe de 8 cm. environ de diamètre, il reste un fragment de 4 mm. d'épaisseur. Les fragments trouvés groupés au niveau II, déjà signalés, ont appartenu à un vase pansu.

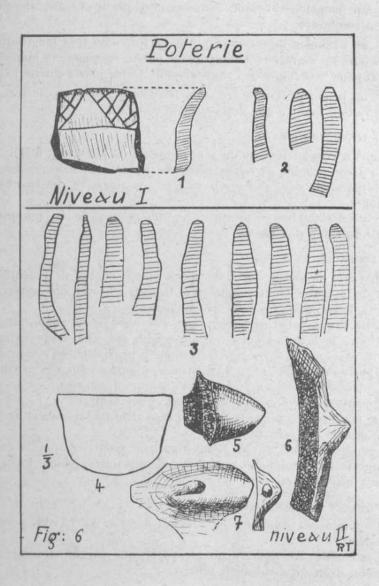
Un autre fragment du même niveau présente une amorce de si fond plat.

5) les bords : fig. 6 (1, 2, 3) :

Peu variés, les bords droits dominent. Quelques-uns sont légèrement évasés.

6) les anses : fig. 6 (5, 6, 7) :

Nous avons recueilli :



- 1° deux fragments, munis chacun d'un mamelon, fig. 6 (6) ;
- 2° un mamelon (5), seul, moins pointu que les précédents, plus volumineux aussi ;
- 3° un mamelon, bas, écrasé, pincé, perforé d'un trou longitudinal de 4 mm. de diamètre. Autant qu'on puisse en juger, le mamelon paraît placé à la limite de l'angle arrondi, formé par la carène ? (7);
- 4° un fragment d'un autre mamelon allongé, brisé sur le trou de perforation, montre que celui-ci était vertical.

7) ornementation:

Nous n'avons relevé qu'un seul décor au niveau I, fig. 6 (1).

Ce décor procède de lignes incisées, en dents de loup, ornées de traits parallèles qui se recoupent à angles aigus, en dessinant des losanges.

Peut-on rattacher ce tesson décoré au groupe de la céramique ornée du camp de Chassey ?

D) LA FAUNE :

M, Leroy-Gourhan s'est tout spécialement chargé de l'identification de la faune. Qu'il veuille bien trouver ici, avec nos remerciements, l'expression de notre reconnaissance.

Cette faune est caractérisée par l'absence d'os longs intacts. Peut-être le mobilier osseux trop encombrant était-il périodiquement précipité dans la rivière coulant à proximité, en contre-bas. Toujours est-il que l'identification portait surtout sur des os courts (métatarsiens, métacarpiens, calcanéum, astragales, etc.), des fragments d'os (épiphyses, diaphyses) et des dents.

De nombreux ossements n'ont pu être identifiés en raison de leur

trop grande fragmentation.

Les observations de M. Leroy-Gourhan montrent que la faune comporte les animaux habituellement rencontrés dans les gisements néolithiques.

Présence aux deux niveaux :

1° d'animaux domestiques : bœuf, mouton ou chèvre, porc ou u sanglier.

Les canidés ne figurent au niveau II que par un fragment de pariétal droit (probablement renard) ;

2° d'animaux sauvages :

au niveau I: cerf, chevreuil (?), blaireau, sanglier; au niveau II: cerf et sanglier.

Notons comme un fait remarquable, la présence, au niveau II, d'une 6° côte droite de tortue grecque, avec toutefois cette réserve de M. Leroy-Gourhan : « Possibilité d'une intrusion tardive, quoique l'os soit relativement patiné de la même manière que les autres ».

Notons également, comme conforme à ce que nous savons sur la faune néolithique, l'absence d'equus caballus.

CONCLUSION

Parvenus au terme de cette étude, à l'aide des observations ci-dessus, nous allons nous efforcer de placer l'industrie de la grotte de Luzech, gisement B, dans la chronologie préhistorique. Il s'agit, sans nul doute, « d'un néolithique banal » pour le niveau II (C.D.R.P.) (1).

L'industrie lithique du niveau I, d'aspect plus archaïque, se rattache également à l'époque néolithique. Ce niveau a donné quelques fragments de vases et le seul tesson orné (décor de Chassey).

« Il paraît que les deux niveaux n'appartiennent pas à des civilisations essentiellement différentes du point de vue de la céramique. Un seul tesson du niveau I le rattache à la céramique du camp de Chassey, tous les autres, aussi bien du niveau I que du niveau II, sont très proches des tessons trouvés dans le néolithique lacustre ancien (exception faite peut-être pour le tesson presque rouge du niveau I). Ces conclusions ne sont pas contradictoires, puisque la céramique de Chassey présente, avec celle du néolithique lacustre ancien, des analogies assez importantes pour que l'on ait pu parler d'un cycle Lagozza-Cortaillod-Chassey. (Les palafittes de Lagozza (Italie), ont donné des poteries tout à fait semblables à celles du néolithique lacustre ancien) » (C.D.R.P.).

La faune des deux niveaux, avec une forte proportion d'animaux domestiques, nous montre les habitants du « gisement B », se livrant aux activités pacifiques de la vie pastorale.

Sur le plan local ou même régional, nous manquons de points de comparaison. Il n'existe pas, à notre connaissance, pour notre département, d'études se rapportant au néolithique, époque négligée par les chercheurs, jusqu'à maintenant, semble-t-il.

Nous savons cependant qu'une station, encore inédite (?), a été étudiée à Roucadour (Mémoire 21 des Archives de l'Institut de Paléontologie Humaine). Les auteurs, Lacam, Niederlander et Valois,

⁽¹⁾ C.D.R.P.: Centre de Documentation et de Recherches Préhistoriques au Musée de l'Homme, à Paris.

signalent que la station néolithique de Roucadour a donné des outils en défense de sanglier retouchés en perçoir. Notre gisement ayant donné un fragment de défense de sanglier nettement appointé, il est intéressant de noter ce point commun.

Pour terminer, signalons l'absence de hache dans le mobilier du gisement. Un éclat d'une roche polie peut nous amener à penser que ces instruments n'étaient pas pour autant inconnus à l'époque qui nous occupe.

Robert TARDIEU.

BAIL à faire le Dome de l'Université de Cahors

Le 8 février 1669, M° Pierre de Parriel, chanoine et chancelier, M° Jacques de Lacoste, professeur du Roi en droit canon, commis à la direction des bâtiments de l'Université par ordonnance de M. de Pellet, conseiller, maître de requêtes et Intendant en la Généralité de Guyenne, et M° Jean de Pousargues, conseiller Juge-mage à Cahors, commissaire, subdélégué par l'Intendant pour l'exécution de l'arrêt de sa Majesté du 6 mars 1668 touchant la construction des classes et bâtiments de l'Université,

baillent à Antoine Chassaniard, architecte de Monflanquin en Agenais, à construire la tour du dôme sur les murailles du portique qui est au milieu des classes, tour à deux étages outre la hauteur nécessaire au-dessus l'entablement sur lequel reposera le toit du dôme ; il fera à la salle du premier étage une cheminée de brique avec son canon et quatre fenêtres croisières à quatre jours, chacune, deux du côté de la Fondude deux du côté de la rue du fossé ; le second étage sera divisé en deux chambres avec deux fenêtres demi-croisières ;

Il fera la grande porte du côté de la rue du fossé qui fera l'entrée de l'Université avec pilastres, frises, corniches et autres ornements et entablement où seront enchassées trois tables de marbre avec leurs inscriptions gravées en caractères d'or sur cuivre, et en relief les armes de France au plus haut du couronnement, en bas celles du seigneur Intendant et aux deux côtés celles de la ville et de l'Université, le tout en pierre blanche portée de la carrière de Niaudou, paroisse de Prayssac...

le tout pour 2.800 livres, et ce d'ici la fête de la Toussaint.

(SAURAZAC, not., III E. 262/31 fr. 505.

(Actes réclamant la reconstruction des murs du rez-de-chaussée pour pouvoir édifier la tour ; ibidem fol. 866, 868, 908, 910, juillet).

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Etudes du Lot

Séance du 7 avril 1949

PRÉSIDENCE DE M. CH. IRAGUE

Présents: MM. d'Alauzier, Amadieu, H. Astruc, Bousquet, D' Cany, Mme José-Delpech, MM. Fourgous, Iches, Lury, Michelet, Mignat, Moulinier, Vaurès.

Excusés: MM. J. Astruc, Prat, chanoine Sol, Teyssonières. Le procès-veral de la dernière séance est lu et adopté.

Remerciements: M. le Secrétaire général fait part des remerciements de MM. Alazard, Lieutenant-Colonel Bonnefoi, Médecin général Pezet et Rieu, élus membres de la Société.

Condoléances : M. Calmon fait connaître les décès de M. le chanoine Viguié et de M. le Colonel Lamblot, et il adresse à leurs familles les condoléances émues de la Société.

Elections: Comme membre résidant: de M. Eyrolles, premier adjoint au Maire de Cahors.

Présentations : Comme membres résidants : de M. Saunac (Maurice), Inspecteur des Eaux-et-Forêts, par MM. Calmon et Prat, et de M. Ségala (Maxime), chef de service à la Trésorerie générale du Lot, par MM. J. Terret et R. Sudreau ;

Comme membre correspondant : de M. Albert Durand, de Lentillac-St-Blaise, par Figeac, par MM. l'abbé Carrayrou et Calmon.

Félicitations: M. le Président félicite vivement M. Calmon pour la distinction dont il vient d'être l'objet par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, qui lui a accordé une mention pour son « Essai de Bibliographie du département du Lot ».

Dons: De M. le chanoine Dablanc, d'une plaquette ayant pour titre: « Saint Poppon de Deynse (978-1048) », par M. le chanoine Souplet, de Verdun;

- de M. Albert Durand, d'une poésie, « Ma Cagna », dont il est l'auteur ;
- de M. l'abbé Martin, d'une traduction du Testament militaire d'Antoine de Guiscard (19 juin 1512), du codicille du même (18 mars 1524) et du testament d'Isabelle de Lomagne, femme d'Antoine de Guiscard (4 mars 1527);

— de M. le D' Cayla, d'une étude sur « L'art de la pierre sèche en Quercy », parue dans « Artisans et Paysans de France » ;

— de M. Mignat, d'une copie de la communication faite par lui à la séance précédente, sur « Les services postaux dans le Lot (1939-1945) »;

— de M. Bouchier, de son article sur « Un grand colonial méconnu : le vicomte François de Souillac », paru dans les « Cahiers Coloniaux », dont M. Pincemaille a également offert un exemplaire ;

— de M. J.-B. Gaignebet, de son étude sur « Les chantiers de constructions navales de la Seyne ». Cette étude fait connaître que le grand animateur des chantiers de la Seyne, fut un ingénieur originaire de Gourdon, dont le souvenir est encore très vivant et dont un boulevard et un bateau portent son nom ;

— de M. Subra, d'un fragment d'argile rouge qui n'est autre que la partie inférieure pointue d'une amphore, trouvée à proximité du

portail des Thermes, en creusant une tranchée.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues : Aluta, n° 20, oct.-déc. 1948, Bull. de la Soc. Archéo. de la Corrèze, Brive, 1948, Bull. de la Soc. Archéo. du Gers, 1** trim., 1949, Revue de Comminges, t. LXI, 3° et 4* trim. 1948, Natural History, mars 1948.

Puis M. Calmon signale, dans les *Annales du Midi*, t. 61, une analyse élogieuse par M. J. Calmette de l'ouvrage « La vie en Quercy des origines au XII° siècle », de M. le chanoine E. Sol;

— dans le journal *La Croix* du 4 mars, un article sur « La grotte de Lascaux, près Montignac (Dordogne) », du P. F.-M. Bergounioux.

Le même fait connaître les classements, parmi les monuments historiques, par arrêté ministériel du 28 janvier dernier :

Cahors, Cathédrale: La présentation au temple, par Guy François, toile peinte xvu° siècle. Saint Etienne, toile peinte, école française, fin xvu° siècle.

Souillac, Eglise: Grilles entourant les fonts baptismaux, fer forgé, xvııı° siècle.

M. R. Coly fait savoir à la Société la fondation à Cahors de « l'Association des Etudiants et Etudiantes du Lot ».

M. le D^r Cany donne des renseignements très intéressants sur les travaux que l'administration des Beaux-Arts fait exécuter à l'église de Souillac et sur les découvertes qui ont été faites autour de la tour-église-porche : 13 sarcophages à l'extérieur et 17 à l'intérieur ainsi que d'un gisement fossile. Lorsque les fouilles et travaux seront terminés, une étude spéciale sera consacrée à l'église de Souillac,

Le même fait une communication sur l'église (du xn° siècle) de Creysse, église unique en France par ses deux absides jumelées, et en donne une description détaillée qu'il compare avec des églises similaires de Corse (Sancta Christina).

3

b

15

M. Calmon donne sur ce monument quelques précisions et renseignements complémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine séance aura lieu le jeudi 5 mai.

Séance du 5 mai 1949 Présidence de M. Irague

Présents: MM. d'Alauzier, Alazard, H. Amadieu, Arriat, Bousquet, Calmon, Desprats, Fourgous, Iches, Mme José-Delpech, Lury, Michelet, Moulinier, Prat, Teyssonières.

Condoléances: M. Calmon fait-part du décès de M. Sahuc, de Castelnau, et adresse à la famille les condoléances émues de la Société.

Elections: Son élus membres résidants: MM. Saunac (Maurice) et Ségala (Maxime); et membre correspondant: M. Albert Durand.

Présentations : Comme membre perpétuel : M. le Prince Poniatowsky, aux Bories, par Pélacoy, présenté par MM. Calmon et J. Breil.

Comme *membre résidant* : M. Léon Dissès, 8, rue Feydel, par MM. Calmon et Prat.

Comme membres correspondants: Mlle Gisèle Escaffré, institutrice à Luzech, par MM. Desprats et Astruc; M. Gaston Baillargeat, receveur des P.T.T. à Luzech, et M. l'adjudant Roux, commandant la brigade de Luzech, par MM. Desprats et Calmon.

Dons : De M. le Chanoine Sol, son livre sur « L'église de Cahors sur la fin du second Empire et sous la 3° République ».

La Société remercie le donateur.

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau de la Société le Bulletin du 1er trimestre de 1949 de la Société des Etudes du Lot, puis il rend compte des publications reçues : Le mois d'ethnographie (février 1949) ; Revue de l'Agenais (2° fasc. 1949) ; Bulletin de la Société de Borda (1er trimestre 1949) ; Bulletin de la Société historique du Périgord (1er trimestre 1949) ; L'Echo de Rabastens (n° 4), contenant une étude sur les vieilles hostelleries et une poésie de M. J. Vanel ; Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome 88 (1945) ; enfin Natural History, d'avril 1949.

M. Calmon signale les articles suivants parus dans la presse régionale : « Compte rendu du 70° volume du Bulletin de la Société des Etudes du Lot », par J. Bouzerand, dans Sud-Ouest du 2 mai 1949 ; « A Souillac, découvertes archéologiques sous la tourporche de l'abbatiale », par H. Amadieu (Vie Quercynoise du 23 avril) ; enfin deux articles anonymes sur le Quercy pittoresque : « Cabrerets et Martel », dans Le Sud-Ouest des 22 et 28 avril.

Communications : Mme José-Delpech donne lecture de sa poésie dédiée à la mémoire de M. Edmond Laubat, poète.

M. d'Alauzier signale la communication que fit M. Trieu à la Société de Montauban sur la récente exploration de la rivière de Padirac et de sa résurgence aux fontaines St-Georges et du Lombard, à Montvalent, et en deuxième partie, un résumé de son étude sur la flore, la faune et la nocivité de ces eaux souterraines.

Puis il donne communication de notes de topographie sur le Vieux Figeac d'après les cadastres conservés à la mairie (un volume du milieu du XIV" siècle et trois autres du milieu du XV" siècle): l'emplacement de l'Hôtel de la Monnaie aux XV"-XVI" siècles, l'existence de deux églises au faubourg du Griffoul, St-Martin-le-Viel et le Jove, les lieux-dits appelés Peyrelevade marquant la présence d'un mégalithe, dolmen en général.

M. Fourgous communique le plan des causeries avec projection sur les églises du Lot, qu'il fait actuellement au Grand Séminaire, et donne, avec lecture de quelques extraits, un aperçu de l'esquisse historique formant la première conférence. La Société des Etudes donne son approbation à cette œuvre d'utile enseignement parmi les jeunes membres du clergé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 2 juin.

Séance du 2 juin 1949 Présidence de M. IRAGUE

Présents: MM. d'Alauzier, Amadieu, Astruc, Calmon, Desprats, Fourgous, Iches, Mme José-Delpech, Lury, Moulinier, Périer, Prat, Servantie.

Excusés: MM. Bousquet, Chanoine Sol, Teyssonières. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne lecture de la lettre de remerciement de M. A. Durand, élu membre correspondant de la Société.

Membre perpétuel : M. le Prince Poniatowsky, des Bories, par

9 Pélacoy, ayant satisfait aux conditions statutaires, devient membre of perpétuel de la Société.

Elections: Comme membre résidant: M. Dissès.

Comme membres correspondants : Mlle Escaffré, M. G. Baillarg geat, et M. l'adjudant Roux.

Présentations: Comme membre résidant: M. Tinur, Inspecteur a aux renseignements généraux, rue du Moulin-St-James, à Cahors, q par MM. Astruc et Calmon.

Comme membres correspondants: M. Combarieu, instituteur à l'Vîllesèque, par M. l'abbé Toulze et M. Prat; Mme Yvonne Liegeois-Rivano, femme de lettres à Prayssac, M. Zacharie Boudet, industriel à Luzech, et M. Roger Fargues, pharmacien à Luzech, tous les trois par MM. Desprats et Calmon; M. Emile Bouyssou, a agent d'assurances, 4, avenue Jean-Jaurès, à Figeac, par MM. L. Corn et Calmon.

Dons : De M. Gineste, pharmacien à St-Céré, une brochure intitulée « Histoire naturelle des environs de Martel », par M. Ver-

gne, imprimée à Sarlat, en 1810.

De M. le Chanoine Sol, son volume intitulé « La vie en Quercy à l'époque moderne » ; et par l'intermédiaire de M. Pécheyrand, de M. P. Bordes, son livre intitulé « Fleurs nouvelles » ; de M. Maillel, « Fées de la campagne », et de M. Frossard, son livre intitulé « Le Fleuve », roman.

De M. Coly, la revue Aluta, n° 21, janvier-mars 1949, contenant un sonnet et un article nécrologique sur M. Ed Laubat, par MM. Coly

et Moulinier.

D'un anonyme, 12 portes de vitrines bibliothèques.

La Société remercie les donateurs.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues : Bulletin des antiquaires de la Morinie, fasc. 320 (1949) ; Bull. Société archéologique de Limousin (1949, 1^{re} livraison) ; Bull. Société d'études de Draguignan (Mémoires 1944-1947).

Puis M. Calmon signale les articles suivants parus dans la presse régionale: par M. Desprats: « A propos d'Uxellodunum » (République du S.-O., 31 mai); par MM. H. Amator et Moulinier, deux articles: « Tablettes lotoises » et « Tablettes quercynoises » (Liberté du Centre, 17 et 18 mai); par Jh. Maureille, un article nécrologique sur Ed. Laubat; par J. Calmon, « Le Cahors du xvii° s. » (Cahors, mars-avril 1949); par J. F., un article sur « La deuxième exploration du gouffre du Pendant » (La Dépêche, 7 mai 1949).

M. le Secrétaire général relate les manifestations qui se sont tr déroulées les 28 et 29 mai au Congrès de la Fédération des Sociétés zi savantes Languedoc-Pyrénées, au cours duquel furent faites des zi communications par MM. d'Alauzier, Calmon et Prat.

Communications: M. d'Alauzier, résumant son étude sur les et Aiguilles de Figeac, dont il donna lecture au Congrès de Toulouse, et décrit ces deux monuments de 14 et 11 m. de haut. Certains ont le voulu y voir, à tort, des repères pour les voyageurs, d'autres des et bornes d'une prétendue « Salvetat ». Ses recherches dans les et cadastres du XIV° au XVII° siècles ne lui ont pas permis de trouver la mention d'autres aiguilles que celles existantes. Même en y y ajoutant trois ou quatre « pergues » (perches), leur nombre est la trop faible pour y voir des bornes. Comme elles ne sont également la pas des montjoies, la destination de ces aiguilles reste énigmatique. Par contre, il est possible que les pergues aient été destinées à é exposer les restes des condamnés à mort. D'après Ducange, « pertica » peut avoir le sens de gibet.

M. Fourgous ayant donné des nouvelles de la santé de M. Viré, la Société s'associe à ses vœux de rétablissement de son Président

d'honneur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 7 juillet.

LES AIGUILLES DE FIGEAC (a)

Dans les environs immédiats de Figeac s'élèvent deux monu-

ments énigmatiques, les célèbres Aiguilles.

La première est située au sud et à environ 1.300 m. de la ville, sur le rebord du Cingle (1) ; elle se trouve sur l'ancien chemin de « Rivière », c'est-à-dire sur le chemin par lequel on arrivait de Toulouse.

La deuxième est placée sur la côte de Lissac, à l'ouest de Figeac, à 1.700 m. à vol d'oiseau de la ville ; elle est située sur l'ancien chemin de Lissac, donc sur une voie peu importante, à moins qu'il

s'agisse du chemin primitif de Cahors par le Causse (2).

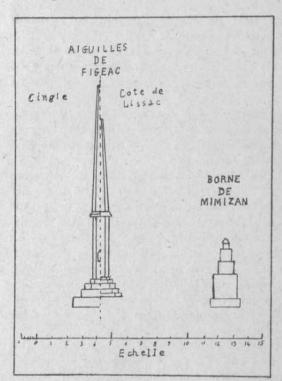
Dans leur état actuel, les aiguilles résultent d'une restauration faite en 1879 ou 1880, sous la direction de M. Balas, conducteur des Ponts et Chaussées. Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 1880 de la section de Figeac de la Société des Etudes du Lot donne des détails sur les restaurations qui furent alors effectuées (3). La pointe de l'aiguille du Cingle menaçait de s'effondrer ; on la démolit et on la reconstruisit dans sa forme primitive. La pointe de celle de la côte de Lissac manquait depuis longtemps ; on la rétablit. Enfin on remplaça les pierres écornées, usées ou gelées (4), et on rejointoya complètement la maçonnerie. C'est à ce procès-verbal que nous empruntons les hauteurs totales des aiguilles.

L'aiguille du Cingle (voir la photographie) comprend un fût octogonal de 0 m. 46 de côté à la base (5) et d'environ 4 m. de haut. Ce fût repose, par l'intermédiaire d'une base octogonale, sur un socle de 1 m. 60 de hauteur, formé de deux gradins carrés et d'un gradin octogonal moins élevé, et il est surmonté d'une corniche d'environ 0 m. 40 de haut, formée d'une assise prismatique et d'une autre assise en forme de tronc de pyramide. Au-dessus de la corniche s'élève une longue flèche octogonale d'une hauteur de 8 m. 50 environ; la pente de la flèche n'est pas uniforme, de sorte que sa base paraît légèrement renflée. Les faces nord et sud du fût sont ornées d'une niche de 0 m. 80 de haut, trop peu profonde (5 cm.) pour avoir pu abriter une statue, surmontée d'un arc tréflé; les arêtes latérales des niches et celles des arcs sont abattues; la base des niches est en forme de glacis (voir la photographie).

L'aiguille de la côte de Lissac (voir la photographie) présente, avec celle du Cingle, les différences suivantes : si les dimensions

⁽a) En raison de leur nombre, les notes ont été rejetées à la fin de la note.

du fût sont à peu près les mêmes, les hauteurs du socle et de la flèche sont plus faibles, si bien que la hauteur totale n'est que de 11 m. 56 au lieu de 14 m. 70 (voir le tracé schématique ci-joint, où sont représentées accolées les deux moitiés de chacune des aiguilles ;



les bases des corniches coïncident). Le s
fût ne présente pas de s
niches (6). Le socle s
est formé de 4 gradins octogonaux peu u
élevés, Enfin, la corniche a en gros la a
forme d'une pyramide s
tronquée.

A notre connaissance, aucun document the donne d'indication in sur la date de la construction des aiguilles. Le C'est donc, semblet-il, tout au plus et d'après une tradition in qu'en 1712, dans ses et l'après une tradition in qu'en 1712, dans ses et l'après une tradition in qu'en 1712, dans ses et l'après une tradition in qu'en 1712, dans ses et l'après une tradition in qu'en 1712, dans ses et l'après une tradition in qu'en 1712, dans ses et l'après une tradition in qu'en 1712, dans ses et l'après et l'après

vait vers 1100 (7). Cette attribution a été admise, sans discussion, par la plupart des auteurs locaux. Mais on ne peut accorder aucune 9 valeur à une tradition qui n'est attestée que 600 ans après le fait 11 qu'elle rapporte. Dans « Les Invasions Germaniques », page 305, de Ferdinand Lot a fait remarquer très justement que « le peuple ne 9 se rappelle rien. Les plus grands événements glissent sur lui sans laisser de trace ». Dans le cas particulier de Figeac, on a dû mettre 9 arbitrairement au compte d'un personnage, à qui on attribuait une 9 grande réputation de sainteté, des constructions qui frappaient l'imagination : le canal des moulins, un mur de protection contre les inondations du Célé, un pont sur cette rivière (8), enfin les aiguilles.

A défaut de document écrit, il paraît difficile de se prononcer sur la date des aiguilles par leurs caractères archéologiques, car de tels el

monuments sont très rares. Dans son Manuel d'Archéologie Française, où il date les aiguilles de Figeac du xiv siècle, Enlart ne cite aucun monument analogue pour la France ; à l'étranger, il signale en particulier quatre « Montjoyes » (9), élevées, vers 1300 dit-il, aux quatre coins de l'abbaye de San Galgano, en Toscane, bâtie dans un style français, et une autre, dont il ne donne pas la date, qui subsiste dans le cimetière de Frosina (province de Sienne), et qui ressemble, précise-t-il, aux aiguilles de Figeac. D'autre part, les seuls ornements que les aiguilles présentent, les niches tréflées de l'aiguille du Cingle, ont été employés pendant de nombreux siècles ; par leurs caractères particuliers, ces niches nous paraissent indiquer probablement les environs de 1300 (10) ; mais on pourrait prétendre qu'elles ont été ajoutées postérieurement à la construction primitive.

En résumé, il semble qu'on ne dispose d'aucun moyen pour dater

les aiguilles.

8

On s'est souvent demandé pour quelle raison ont été élevés ces monuments si rares.

Sourdès a prétendu que l'abbé Guillaume, les érigea à la demande des habitants pour guider les voyageurs vers Figeac (11).

Dans ses « Annales ecclésiastiques et politiques de la ville de Figeac » (1829), Debons n'a fait que broder sur le texte de Sourdès, ajoutant que les aiguilles servaient de supports à des fanaux, que l'abbé en avait fait élever quatre, et que de son temps il n'en subsistait que deux.

Dans « Figeac à petits pas » (1943), M. Corn a fait justice des allégations de Debons sur la destination des aiguilles, faisant remarquer qu'on voyait mal comment on pouvait placer des fanaux sur ces « calels » gigantesques, et comment on aurait pu les allumer. Aux raisons qu'il donne, nous en ajouterons une : si les aiguilles avaient dû servir de repère aux voyageurs, elles seraient placées sur les crêtes des collines qui entourent Figeac ; or, l'aiguille de Lissac est placée sur la crête militaire vers Figeac et non sur la crête géographique ; cependant, le territoire de la ville dépassant la crête militaire, il n'y avait aucune raison pour ne pas placer au point culminant l'aiguille, si celle-ci devait servir de repère ; on pourrait dire aussi que le chemin de Lissac était peu important au Moyen Age, tandis que l'ancien chemin de Fons et de Rocamadour, le chemin Roumieu, n'a jamais passé pour comporter une aiguille.

Depuis le milieu du XIX° siècle, on admet que les aiguilles ont marqué les limites d'une « Salvetat » établie autour de Figeac (12). C'est semble-t-il Palustre qui, le premier, a émis cette hypothèse (13). Il a assimilé les aiguilles aux « Hautes Bornes » qui limitaient autrefois la Salvetat de Mimizan (14). Mais quatre aiguilles

11

ti

91

9.

ti

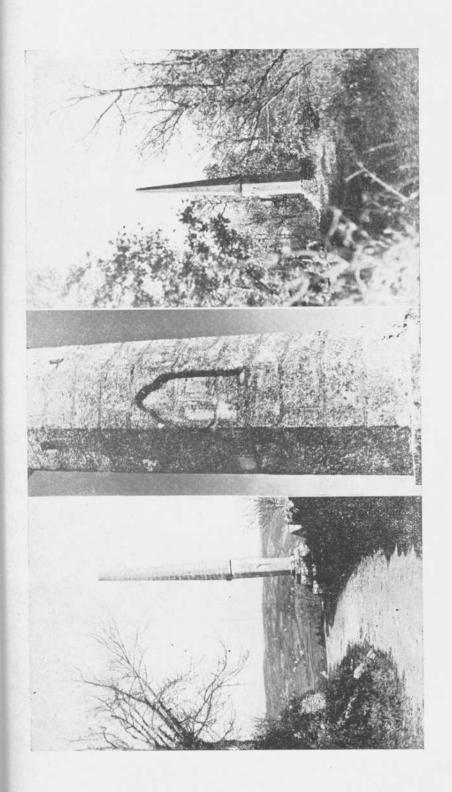
ne pouvaient pas suffire pour délimiter un territoire, surtout dans le cas où ce territoire pouvait avoir 1.700 m. de rayon, distance de Figeac à l'aiguille de Lissac ; aucun texte ne mentionne une salvetat à Figeac ; enfin, les bornes délimitant les salvetats portaient presque toujours des emblèmes religieux ; or, ce n'est pas le cas, semble-t-il, pour les aiguilles ; c'est tout à fait arbitrairement qu'Enlart a supposé qu'elles devaient se terminer autrefois par une croix ; s'il en avait été ainsi, il serait tout à fait étonnant qu'aucun texte ancien ne les désigne, au moins une fois en passant, sous le nom de croix, ou sous le nom d' « oradour », qui signifiait alors une croix ornée de personnages; or, au cours des recherches que nous avons effectuées dans les vieux cadastres de Figeac, comme nous le dirons plus loin, nous ne les avons jamais trouvées sous l'un de ces noms ; d'ailleurs, si elles avaient été surmontées d'une croix, elles ne seraient pas terminées en pointe, et on ne les aurait pas appelées aiguilles ; d'autre part, si les niches de l'aiguille du Cingle ont pu abriter des peintures religieuses, il n'existe aucune trace de niches sur l'aiguille de Lissac.

La même objection vaut contre l'opinion d'après laquelle on devrait voir dans les aiguilles des Montjoyes, monuments pieux analogues à nos croix de carrefours (15).

Comme nous l'avons dit, Debons a prétendu qu'il avait existé autrefois quatre aiguilles ; mais il n'a pas précisé l'emplacement des deux aiguilles qui auraient disparu. Dans son ouvrage « Figeac » (1914), Cavalié dit, sans indiquer de source, que ces deux aiguilles étaient situées, l'une près de l'ancienne chapelle de N.-D. de la Capelette, autrefois N.-D. de la Pergue (de la Perche), sur la route de Bouxal, à environ 800 m. au nord de Figeac, et l'autre, à Peyre-Levade, aux limites de Figeac et de Lunan, 3.300 m. environ à l'est de la ville.

Les deux aiguilles actuelles étant respectivement au sud et à l'ouest de Figeac, il semble qu'on ait localisé les deux aiguilles soi-disant disparues en cherchant par symétrie, à l'est et au nord de la ville, des noms de lieux dits pouvant rappeler l'existence d'autres aiguilles. Mais il existe actuellement une autre Pergue, au nord du Célé, près de la route d'Aurillac, et, comme le savent tous les spécialistes, le nom de Peyre-Levade rappelle presque toujours l'existence d'un monument mégalithique, en général un dolmen (16) ; or, justement Cavalié signale, à Peyre-Levade, un dolmen, disparu depuis peu, dit-il (17).

Il nous a paru intéressant de rechercher, dans les anciens cadastres ou « compoix » de Figeac, la trace des diverses aiguilles, en particulier par l'étude des noms des lieux dits (18).



Les quatre compoix les plus anciens qui sont parvenus jusqu'à nous contiennent la liste des biens des habitants des gaches (quartiers) d'Aujou, de Bénagut, d'Ortabadial et du Pin, soit de quatre gaches sur les 7 que comprenait la ville. Dans l'inventaire des Archives Communales, ils sont cotés CC 11 à CC 14, et ils sont datés de 1459; mais si la date est exacte, à quelques années près, pour trois d'entre eux, le compoix CC 11 est de la deuxième moitié du xiv° siècle (19).

Dans ces quatre cadastres, on trouve le lieu dit de l'aiguille del Truel, ou de l'aiguille del Truel de Ladirac c'est-à-dire de l'aiguille du Cingle. Des noms rappelant l'aiguille de la côte de Lissac figurent dans les cadastres CC 12 et CC 14 (20). Mais il n'y a aucune trace d'autres aiguilles.

Il en est de même dans les cadastres postérieurs, dits de 1559 et de 1610, qui sont complets et qui contiennent la liste de tous les biens roturiers du territoire de Figeac (21).

Il n'a donc jamais existé, à Figeac, que deux aiguilles, les deux que nous pouvons y voir encore aujourd'hui. S'il en était autrement, ce serait une coïncidence trop curieuse que les seules qui subsistent soient aussi les seules qu'on retrouve dans les anciens documents.

Nous avons vu, il est vrai, que certains ont voulu voir une aiguille dans la Pergue, qui avait donné son nom à une chapelle des environs de Figeac. Or, nous avons relevé, dans les quatre premiers cadastres de Figeac, plusieurs pergues (22), c'est-à-dire des perches, d'après les dictionnaires ; littéralement, ces perches dévraient être de simples poteaux de bois, mais on peut admettre que, par extension, on a appliqué ce nom à des piliers en maconnerie.

En dehors des cas où le mot de Pergue n'est accompagné d'aucune précision d'ordre topographique ou autre, nous avons trouvé, dans les quatre premiers cadastres la Pergue de Montviguier, dans CC 14 la Pergue del Seguala, dans CC 11 la Pergue d'Aujou et dans CC 11, 12 et 14 la Pergue du Pin.

Si actuellement le Ségala est près du Célé, à l'est de Figeac, aux xvi° et xvii° siècles il s'étendait sur le lieu dit actuel de Montviguier, et, d'après CC 14, la Pergue del Seguala se trouvait sur le « grand chemin » de Bouxal, comme la Pergue de Montviguier ; ces deux lieux dits devaient donc se confondre, et la Pergue del Seguala doit très vraisemblablement être identifiée avec celle de Montviguier ; de même, le lieu dit actuel de la Pergue ou du Travers de la Pergue, doit constituer une localisation restrictive de l'ancien lieu dit de la Pergue de Montviguier, qui paraît avoir compris une grande étendue de terres.

D'après CC 11, f° 93, la Pergue d'Aujou était dans le voisinage du chemin de Lissac (23).

On a un renseignement précieux sur la Pergue du Pin ; dans CC 14, f° 4, une terre située à Tombebiau confronte un chemin et le « coderc comu en que esta la pergua del Py » (24). Le mot pergue rappelle donc bien l'existence d'un objet particulier ; la Pergue du Pin était au lieu dit de Tombebiau, donc au sud du Célé, à une distance de Figeac comprise entre 600 et 1.300 m. Elle devait d'ailleurs se trouver assez près de la ville, car dans le même cadastre, au f° 48, on trouve mentionné en même temps le chemin de Capdenac et une rue, et non un chemin, qui allait à cette pergue.

Enfin il est possible qu'il ait existé une quatrième pergue, placée un peu au sud du Pont du Gua, car dans CC 11, f° 17, il est question sur les pentes du Cingle et près des Prats Joyos (25), d'un chemin du Cingle à une pergue dont le nom n'est pas précisé.

Nous avons donc trouvé au Moyen Âge les traces de trois ou quatre pergues. Mais même si par hasard toutes les pergues dont on avait conservé le souvenir à cette époque n'étaient pas mentionnées sur les cadastres de quatre gaches sur sept qui sont parvenus jusqu'à nous, leur nombre ne saurait être grand ; les trois dont les noms sont connus portaient en effet non pas les noms des lieux dits où elles s'élevaient (26), mais ceux des gaches de la ville, ou plus exactement ceux des portes d'où venaient les chemins près desquels elles se trouvaient.

Contrairement à ce que certains semblent avoir pensé, nous ne croyons pas que les pergues aient pu être des aiguilles. Les Pergues du Pin et de Montviguier ne sont jamais appelées aiguilles, et inversément on ne parle jamais de la Pergue del Truel. Nous maintenons donc notre opinion, d'après laquelle il n'a jamais existé que deux aiguilles à Figeac.

Par contre, on pourrait penser que pergues et aiguilles ont eu la même destination. Mais il resterait à préciser cette destination. Nous avons refusé plus haut d'admettre que les aiguilles aient pu être élevées pour servir de poteaux indicateurs ou de bornes de territoire ; contre cette dernière explication, nous avons invoqué, parmi d'autres raisons, le petit nombre des aiguilles ; la découverte de trois ou quatre pergues ne change rien à la situation, car le nombre total des pergues et aiguilles ne semble pas avoir été suffisant pour borner un territoire qui aurait été très étendu, d'après la situation de l'aiguille de Lissac (27).

Placé devant les mêmes difficultés pour trouver une explication plausible, M. Corn estime que les aiguilles « n'eurent pas d'autre signification que leur originalité native ». Mais on n'élève pas de monuments purement gratuits ; il y a toujours un prétexte à leur construction.

A défaut d'hypothèse satisfaisante pour la destination des aiguilles, nous en hasarderons une pour celle des pergues. Si les dictionnaires provençaux que nous avons consultés ne donnent pour pergue d'autres sens acceptables que perche, Ducange indique pour pertica le sens particulier de gibet (28).

On objectera tout de suite qu'il est très peu vraisemblable qu'il y ait eu en même temps plusieurs potences à Figeac ; qu'au xive siècle le gibet devait être déjà au lieu dit les Fourches, le même que les Justices d'aujourd'hui, sur le chemin Roumieu, vers les limites nord-ouest de la commune ; enfin que ce nom de fourches. prouve qu'à l'époque, pergue n'était pas le nom usité à Figeac pour désigner la potence. De fait, nous ne pensons pas que les pergues aient été élevées pour servir de potences. Mais on sait qu'au Moyen Age, et jusqu'aux temps modernes du reste, la tête et les membres des condamnés à mort étaient parfois séparés du corps après l'exécution, et exposés ensuite en divers lieux de la ville, aux portes des remparts très souvent (29). Il est possible qu'à Figeac, pour ne pas incommoder les habitants par les odeurs infectes qui résultaient de cette pratique (30), on ait eu l'habitude, à une époque, d'exposer les restes des condamnés à une certaine distance de la ville, précisément sur les pergues.

On nous taxerait probablement de fantaisiste si nous proposions une destination analogue pour les aiguilles, bien qu'au Moyen Age on ait construit parfois des gibets monumentaux; Enlart donne la figure de celui de Nîmes, formé de trois piliers octogonaux.

Nous signalerons cependant un fait curieux. Dans le cadastre CC 13, f° 135, on trouve la mention d'une terre située à l'Aiguille del Truel, qui confrontait le chemin de Rivière, celui de Trémons et le carrefour de la Justice del Truel. D'après ces indications, ce carrefour pourrait être au besoin celui où s'élève l'Aiguille du Cingle (31). Il ne serait donc pas absolument impossible que les aiguilles aient été érigées pour affirmer les droits de haute justice des abbés de Figeac.

Mais, jusqu'à plus ample informé, il est plus naturel de penser qu'il s'agit de montjoyes, qui, exceptionnellement, ne portaient pas d'emblèmes religieux.

En résumé, il semble qu'il n'y ait jamais eu à Figeac que les deux aiguilles actuellement debout ; mais il y a eu aussi quelques pergues, simples poteaux de bois, ou peut-être piliers de maçonnerie plus simples que les aiguilles. Aucune destination complètement acceptable n'a été jusqu'ici donnée pour ces aiguilles et

pergues. Il est possible que les dernières aient servi de gibets pour exposer les restes des condamnés à mort ; mais nous reconnaissons que cette explication est très hasardeuse.

Mai 1949.

L. D'ALAUZIER.

(1) La carte de l'Etat-Major la place à 600 m. à l'est de sa position réelle. (2) Au Moyen Age, tout au moins à partir du xive siècle, le « grand chemin » de Cahors était sur la rive gauche du Célé ; sur une partie de son parcours il formait la limite de Figeac et de Béduer.

(3) Bulletin de la Société des Etudes du Lot, tome VI, page 298.

(4) Au moment de sa restauration, l'aiguille du Cingle était construite en partie en pierres calcaires; ces pierres trop gélives furent, semble-t-il, toutes remplacées par du grès.
(5) Diamètre du cercle circonscrit, 1 m. 20 environ ; diamètre du cercle inscrit,

1 m. 10 environ.

(6) Contrairement à ce que dit Cavalié dans son ouvrage intitulé : « Figeac ». (7) Sourdès, comme Debons qui l'a largement utilisé, donne pour les abbés de Figeac au Moyen Age une liste beaucoup moins complète que la Gallia Christiana

(8) Sourdès ne précise pas de quel pont il s'agit, Debons désigne le Pont du Pin. L'existence des trois ponts de Figuac est attestée des la fin du xive siècle. Il nous paraît très remarquable que l'on ait construit, dès cette époque, trois ponts importants sur le Célé sur une distance de 1.300 m, seulement,

(9) Il assimile en effet les aiguilles à des montjoyes.

(10) Les niches ressemblent beaucoup (forme de l'arc treffé, arêtes des côtes abattues) aux arcatures qui décorent les côtés du portail de l'église Saint-Urcisse à Cahors. Ce portail serait du xur siècle d'après Daymard, du xiv seulement d'après A. de Rouméjoux (article sur Saint-Urcisse, paru dans le numéro du 24 juin 1865 du *Courrier du Lot* à l'occasion du XXXIIº Congrès Archéologique). Rouméjoux date le portail d'après les profils de ses voussures ; mais tout le portail ne paraît pas avoir été construit à la même date ; la partie inférieure paraît plus ancienne que l'arc. On peut aussi rapprocher les arcs tréflés des niches des aiguilles de ceux des fenêtres des tours du pont Valentré à Cahors (1re moitié du xive siècle).

(11) Ut a perditione frequentiori liberaret populum suum qui postulavit hanc urbem ab affixis supra viciniores montes magnis acubus lapideis nuncupati

Figeacum, .

(12) Ou encore les limites des possessions de l'abbaye. Mais il semble que ces

possessions s'étendaient bien au delà des aiguilles.

(13) Voir « Congrès de la Société Française d'Archéologie » de 1877, où est publice page 499 une lettre que Palustre avait écrite une dizaine d'années aupa-

ravant.

(14) Sur ces bornes, voir Départ, « Les Sauvetats de Guyenne », et Dourthe, « La Sauvetat de Mimizan », dans le Bulletin de la Société de Borda des années 1881 (4º trimestre) et 1944. En 1881, on comptait sept bornes délimitant un espace de 700 à 800 m. de rayon, et on avait conservé le souvenir de deux autres. Deux sont encore assez bien conservées; elles ont environ 4 m. de hauteur; elles ont la forme de pyramides à degrés (voir le schéma). Elles étaient jadis surmontées d'une croix de fer et sont appelées dans le pays « croutz de saoubetadje ».

(15) D'après Enlart, de telles montjoyes jalonnaient autrefois la route de

Paris à Saint-Denis.

(16) En ce qui concerne plus spécialement le Lot, Delpon parle déjà des

pierres levées ou dolmens. Les menhirs sont plutôt des peyres fichades.

(17) Il y a encore sur le territoire de Figeac, près de Nayrac, un autre lieu dit de Peyre Levade, Autrefois il y en avait un troisième, près du chemin de Faycelles.

(18) Il aurait été intéressant de consulter aussi les registres de notaires. Il y a quelques années nous avons précisément feuilleté tous les registres des notaires de Figeac antérieurs à 1550 (le plus ancien remonte à 1359) qui sont déposés aux Archives Départementales du Lot. Dans les notes prises à cette époque nous avons seulement trouvé trois mentions de l'aiguille du Cingle ; mais ceci ne prouve rien contre l'existence d'autres aiguilles ; nous n'avions pas alors l'intention de faire une étude sur les lieux dits de Figeac ; le plus souvent nous n'avons donc pas lu en entier les ventes, lausimes ou autres actes dans lesquels pouvaient se trouver des noms de lieux rappelent l'existence des aiguilles. Reprendre ces recherches aurait nécessité trop de temps, et nous nous sommes limités aux cadastres.

(19) Ceci résulte de l'écriture, et surtout des noms de personnes qui y figurent ; en particulier on y nomme plusieurs fois Hector Affre ; or la veuve de celui-ci a passé un acte le 28 février 1387 (n.s.) (Arch. Dép. du Lot, III E 1/2

(20) Cavalié appelle cette aiguille l'aiguille des Pélissiers. Nous ne l'avons trouvée qu'une fois sous ce nom, dans le cadastre CC 12. Signalons à ce sujet qu'il a existé aussi un oradour des Pélissiers. Il était situé sur l'ancien chemin de Fons, le chemin Roumieu, et non pas près de la porte de Montferrier comme on l'a dit.

(21) Nous n'avons pas, il est vrai, examiné les mutations inscrites sur ces cadastres. Vu les résultats de nos recherches dans les cadastres antérieurs, nous n'avons pas jugé utile d'examiner les cadastres du xvm siècle (ils sont déposès

aux Archives Départementales du Lot, et non à la mairie de Figeac).

(22) Dans les cadastres des xviº et xviiº siècles, on ne trouve plus qu'une pergue, celle de Montviguier. Elle est désignée sous le nom de « Pergue » tout

(23) La pergue d'Aujou étant située près du chemin de Lissac, comme l'aiguille de la côte de Lissac, et celle-ci ne figurant pas dans le cadastre du Pergue d'Aujou entre la fin du xiv siècle et le milieu du xv, si les aiguilles et les pergues avaient la même destination, ce qui est loin d'être prouvé. Mais, un seul cadastre du xive siècle étant parvenu jusqu'à nous, il n'est pas sûr que l'aiguille de Lissac n'existait pas à cette époque.

(24) D'après ces termes, la pergue n'existait plus à cette époque.
 (25) Les Prats Joyos (plus tard Prajouls) étaient situés dans la région du

Carmel et de l'usine à gaz, sur la rive gauche du Célé, en face de Figeac.

(26) Le lieu dit de Montviguier, sans adjonction du mot Pergue, ne se ren-contre pas dans les cadastres des xive et xve siècles; le nom actuel de ce lieu résulte de l'extension récente du nom d'une gache de Figeac, par l'intermédiaire de celui de « Faubourg de Montviguier » qu'on trouve au début du xvire siècle. (27) Rappelons qu'à Mimizan il restait encore, vers 1880, sept bornes pour délimiter un territoire de 800 à 900 m, de rayon. D'après un acte de 1450, la

limite de Figeac et Béduer était alors jalonnée par 4 bornes (Arch, Dép. du Lot, III E 17/4 fo 9) ; les deux extrêmes étaient donc éloignées l'une de l'autre d'environ 1.200 m., bien que la limite soit nettement marquée par un chemin.

(28) D'après un exemple de 1354, dans le diocèse de Chartres, loin du Quercy il est vrai. L'emploi de Pergue pour désigner un lieu n'est pas particulier à Figeac. Sans quitter le Quercy, on a le moulin de la Pergue à Anglars, une croix de la Pergue à Rudelle (tous deux canton de Lacapelle-Marival, Lot), une maison isolée nommée Lapergue à Saint-Perdoux, et une autre à Lunan, tout près enfin la paroisse de Saint-Jean-de-Perges (commune de Labarthe, T.-et-G.). En outre, d'après les coutumes accordées en janvier 1393 (n.s.) par la vicomtesse de Bruniquel aux habitants de l'Honneur Viel (aujourd'hui Vaissac, T.-et-G.), les gages saisis pour non paiement des tailles devaient être vendus à la Perge de Vaissac (Arch. du château de Bruniquel, pièce A III BB 4/10, copie non signée du xviiie siècle),

(29) Quatre registres du notaire figeacois Caylus (xvuº siècle) ont comme couverture une partie de la procédure faite à la fin du xve siècle contre une fillemère accusée d'infanticide. Elle fut condamnée à mort et exécutée aux Prajouls. A la fin de cette procédure (Arch. Dép. du Lot, III E 87/13) se trouve un certificat du bourreau attestant que la tête et les membres de la condamnée ont été exposés aux endroits et aux pals désignés par la sentence. Par malheur cette sentence ne figure pas dans les fragments qui sont parvenus jusqu'à nous, D'ailleurs nous avons dit que la pergue du Pin n'existeit déjà plus à la fin du xive siècle.

(30) Les habitants des villes se sont souvent plaints de ces odeurs. Ceci est d'autant plus compréhensible que les odeurs mauvaises passaient alors pour

engendrer des épidémies,

(31) Les indications données conviendraient encore mieux au carrefour du chemin de Rivière et du chemin Bédoyres, à environ 150 m. au sud de l'aiguille du Cingle, Mais il serait anormal qu'on ait désigné sous le nom de chemin de Trémons (simple lieu dit) le chemin Bédoyres, chemin important, car c'était certainement un tronçon du chemin de Cahors à Aurillac par Cajarc,

Le Château de BUSQUEILLES et ses Seigneurs 2 à AUTOIRE (Lot)

Le Château de Busqueilles (1) est une vaste construction du xvii siècle comprenant deux corps de logis dissemblables, reliés par une tour carrée, à escalier circulaire, formant pigeonnier. Il s'élève sur une terrasse de grande étendue dominant le village d'Autoire. On y accède par un élégant portail au fronton duquel était encastrée une pierre armoriée (0 m. 60×0.50), retrouvée dans une pièce d'eau du jardin, dans laquelle elle avait été immergée certainement à la Révolution.

Sur cette pierre sont sculptés deux écus accolés des familles Lascases et Sirot, qu'il faut lire :

D'or, à la barre d'azur (2), à la bordure de gueules.

D'azur, au pélican nourrissant ses petits, le tout d'or ; au chef cousu de gueules chargé d'un croissant accosté de deux étoiles d'or.

Les deux écus sont surmontés d'une couronne de Comte, dont la partie au-dessus des armoiries des Lascases a disparu, et ils sont entourés d'une ornementation formant cordon, à l'extrémité duquel se trouve la croix de Chevalier de Saint-Louis.

Le tout placé dans un cartouche.

Ces armoiries font connaître les familles propriétaires du château au xvu* siècle.

安安

Ce manoir paraît avoir été à l'origine la propriété des Cirot, ou Cyrot ou Sirot. D'après une tradition locale, deux familles issues

Châteaux et Manoirs de France (Quercy), par P.-J. de Montarnal. Paris,
 p. 8, pl. 25.
 Les Lascases portaient une bande sur leur écu ; or, ici, la bande a été rem-

⁽²⁾ Les Lascases portaient une bande sur leur écu ; or, ici, la bande a été remplacée par une barre. Est-ce une erreur du sculpteur mal informé ou bien est-ce que cette branche cadette des Lascases avait adopté la barre pour se distinguer des autres ?

d'une même souche l'habitaient séparément, ce qui pourrait expliquer la dissemblance des corps de logis.

Les familles Delprat et Simar sont actuellement propriétaires,

chacune d'une partie.

Un Pierre Cirot, bachelier-ès-droits, est mentionné comme témoin dans l'acte de reddition du Fort d'Autoire, tenu par Jean Molle, autrement appelé le Capitaine Vinsou, en 1588 (3).

Ce même Pierre, fait donation en faveur de Géraud et Jean Pourtoys, père et fils, ses beau-frère et neveu, de la ville de

Saint-Céré, en 1555 (4).

Dans son histoire des paroisses, le chanoine Ed. Albe donne la famille Cirot, de noblesse de robe, comme originaire de St-Céré (5).

Les registres paroissiaux de la paroisse d'Autoire, bien qu'incomplets (1668 à la Révolution), et quelques actes des Archives du Lot, mentionnent des Cirot ou Sirot qui se qualifient tantôt de bourgeois, tantôt de seigneurs de Busqueilles.

Nous trouvons aussi en 1715 J.-L. Cyrot, sieur de Labrunie, avo-

cat en Parlement, qui signe en 1717 Labrunie de Busqueilles.

Les Cirot avaient leur tombeau dans l'église, « dans la chapelle de Jean Cirot » (6), avec une entrée particulière dans cette chapelle (7). Ils possédaient, en plus des terres d'Autoire, une propriété à Frouges, une à St-Médard, « la métairie haute », et un moulin à Laroque-Maynard.

Nous avons également relevé les membres de cette famille qui

En 1607, demoiselle de Sirot, épouse M. Pierre Scribe, bourgeois de Sousceyrac. A ce mariage, était présent Armand de Cousatges, prieur de Ste-Catherine-de-Peyrazet, paroisse de Creysse (Lot), tuteur des enfants de Pierre Laroque, notaire d'Autoire (8).

En 1662, décès de Messire Jean de Cyrot, sieur de Busqueilles, Conseiller du Roi au Sénéchal de Martel, qui avait épousé dame

Magdeleine de Massip, dont il eut :

Jacques et Antoinette.

Le 6 décembre 1662, M° Jacques de Cirot, avocat en Parlement, fut recu Conseiller du Roi au Sénéchal de Martel, où il remplaçait son père décédé (9). Il épousa demoiselle Margueritte de Fargues, fille de

(9) Arch, du Lot, B, 49.

^{(3) 3} mars 1588. Arch. Mairie d'Autoire et Bibliothèque Soc. Etudes du Lot, I.C.M. 229,

⁽⁴⁾ Arch. du Lot, B. 1259.(5) Arch. de l'évêché de Cahors.

⁽⁶⁾ Registres paroissiaux.
(7) Ed. Albe: Hist. des paroisses.
(8) Bull. Soc. des Etudes du Lot, LXI, 1940, p. 46.

Géraud de Fargues, juge de la Vicomté de Turenne et avocat en ne Parlement.

Antoinette de Cirot, habitante de Martel, épouse, par contrat passé le 20 février 1662, noble Joseph de Peyrusse, écuyer, seigneur de Bauze (10) (d'Autoire).

En 1675, décès de M° Jacques de Cirot, ancien curé de St-Laurent, "J âgé de 82 ans.

De Jacques de Cirot et de Marguerite de Fargues naquirent :

Madeleine (1668-) (Marie (1672-). Etienne (1673-1762). Toinette (1679-).

Margueritte (1682-1685). Jean-Louis (1693-).

Etienne de Cirot, seigneur de Busqueilles, épouse Marie-Renée de Lamothe de Flomont : il meurt en 1762, âgé de 90 ans, et est désigné comme « bourgeois du lieu ».

Dé la précédente union, naquirent :

Jacques de Cirot de Busqueilles (17 mars 1717-1764).

Madeleine (1721-). Jean-François (1726-). Jean-Baptiste (1728-).

Marie-Antoinette-Renée (16 février 1730-).

Jeanne (1732-), qui épouse Jean-François d'Araquy d'Envergne (11) (Mayrinhac-Lentour).

Jean-Baptiste (1736-).

Margueritte-Victoire (1738-1782), qui va suivre.

Noble Jean-Jacques de Cirot, sieur de Busqueilles, épouse dame Charlotte d'Araquy d'Envergnes (12), ils eurent :

Etienne (1762-). Louise-Thérèse (1764-).

Jacques de Cirot mourut à Martel, en 1764, et fut inhumé dans l'église des Frères mineurs. Sa veuve se retire comme pensionnaire à l'Abbaye de Leyme (13).

非非

⁽¹⁰⁾ Arch. du Lot, B 1301.
(11) Arch. du Lot, B. 1255. Les d'Araquy firent souche à Autoire. Dans la liste des émigrés du département du Lot publiée le 4 sept. 1792 figurent « les frères d'Araquy d'Autoire ». Les Landes-Delprat acquirent une partie de la maison à la succession de « Monsieur d'Aragny » yers 1806.

la succession de « Monsieur d'Araquy » vers 1806. (12) Autoire, Registres paroissiaux. (13) E. Sol: Le vieux Quercy, 1930, p. CLXXIII.

Margueritte de Cirot, fille d'Etienne et de Renée de Lamothe-Flomont, épousa, le 15 juillet 1748, Jean-Louis de Savary, Seigneur de Narbonnez, chevalier de Saint-Louis, ancien chef de bataillon au régiment d'Auvergne... Devenue veuve, elle se maria en secondes noces à noble Pierre-Louis de Lascases, Seigneur de Saint-Pol, le 15 janvier 1765.

Margueritte était la nièce à la mode de Bretagne de son mari, carsa grand'mère, Jeanne de Lostanges de la Bermondie, femme de Louis de Lamothe de Flomont, était la sœur de Catherine de Lostanges.

En 1779, Margueritte de Sirot est poursuivie pour propos calomnieux devant la juridiction de Saint-Céré par noble Jean-Baptiste-Elie de Dupuy de Grandval, écuyer, seigneur de Laroque-Maynard (14).

Pendant la Révolution, elle fut incarcérée à Carennac, ainsi que sa sœur, Mme d'Araquy, et ses trois nièces, Charlotte, Louise et Marguerite, dont tout le crime était d'être parentes d'émigrés (15). Il n'est pas question de son mari.

Margueritte de Sirot mourut à Saint-Céré, le 9 ventose, an X (28 février 1802). Le 15 fructidor suivant (2 septembre 1802), sa succession fit l'objet d'une déclaration de la part de ses frères Jean-François et Jean-Baptiste, à Autoire, ainsi que de sa sœur Jeanne.

*

Pierre-Louis de Lascases, troisième et dernier fils de Louis et de Catherine de Lostanges (qui habitaient Figeac, au faubourg du Pin), naquit à Figeac, le 2 novembre 1711; il devint chef de bataillon au régiment d'Auvergne, puis fut fait chevalier de Saint-Louis.

Il fut héritier universel de son frère Jean-Paul, lui-même héritier de leur frère aîné Jean-Pierre-René, Comte de Saint-Paul, mais ces derniers avaient fait de leurs maisons de Figeac des legs particuliers.

Le 15 janvier 1765, il épousa dans l'église d'Autoire dame Margueritte de Sirot, veuve de Jean-Louis de Savary.

Pierre-Louis de Lascases mourût à Autoire, le 25 frimaire, an VII (15 décembre 1798), sans laisser de postérité. Son héritier nous est inconnu. D'autre part, il ne semble pas que sa femme ait été son héritière, puisqu'à la date du 21 frimaire, an VIII (12 décembre 1799), elle déclara seulement 4.000 francs donnés par son mari en cas de prédécès, par leur contrat de mariage, reçu par M° Gaillard, le 12 janvier 1761.

⁽¹⁴⁾ Arch. du Lot, B. 1479.
(15) Hist. du Prieuré de Carennac, par Ed. Albe et A. Viré, Brive, 1914, p. 224,
Quercynois de la période révolutionnaire, par Eugène Sol, Paris, 1931, p. 411.

Il eût été normal que les biens de son mari lui reviennent, étant donné qu'elle était, à la fois, sa femme et sa nièce à la mode de Bretagne du côté maternel, et que par ailleurs Pierre-Louis de Lascases n'avait pas de parents proches du côté paternel.

Les Lascases, de Figeac, étaient une branche cadette séparée, vers 1600, des Lascases qui possédèrent Roquefort, dans la commune de

Corn (Lot), du milieu du xv° siècle à 1736.

Le dernier représentant de la branche aînée des Lascases du Lot n'a pas eu de postérité (16).

Terminons ces fragments de généalogies sur les familles Lascases-Sirot, qui nous permettent de conclure que la pierre armoriée du fronton du portail du château de Busqueilles a été sculptée vers 1765, c'est-à-dire au moment de l'alliance de ces deux familles.

Louis Gineste,
Membre correspondant.

(16) Les renseignements sur les Lascases nous ont été fournis aimablement par M. le Comte Louis d'Alauzier, que nous tenons à remercier ici ainsi que M. E. Pujol qui a bien voulu reproduire les armoiries des Lascases et des Sirot, sans oublier M. Calmon, à l'obligeance duquel nous avons souvent recours.



LE LOT SOUS LA SECONDE RÉPUBLIQUE

(Suite)

CHAPITRE III

L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

Par un décret du 5 mars 1848, le Gouvernement provisoire convoqua une Assemblée constituante, qui devait être élue au suffrage universel, Les élections devaient avoir lieu au chef-lieu de canton, au scrutin de liste par département.

En même temps, fut décrétée la liberté de la presse. La liberté

de réunion fut également établie. Les journaux se répandirent aussitôt en grand nombre. Il en fut

ainsi même dans le Lot.

La presse entreprit d'intéresser le peuple aux affaires publiques.

Des clubs s'ouvrirent de tout côté. Les ouvriers s'y rendirent et

y prirent part aux discussions politiques. D'un seul coup, le peuple eut la souveraineté, la liberté, le pouvoir, c'est-à-dire « le bulletin de vote et le fusil ».

Hippolyte Carnot, qui était chargé du Ministère de l'Instruction publique, entreprit de faire l'éducation de ce peuple, afin qu'il sût défendre ses idées et voter dans le sens républicain.

ĭ

Le 4 mai, réunion de l'Assemblée constituante. — Journées de juin.

L'Assemblée constituante se réunit le 4 mai. Elle était presque entièrement républicaine. Sur 900 membres, on y comptait près de 800 républicains. Cependant, elle ne voulait pas de révolution sociale.

Elle confia le pouvoir exécutif à une Commission de cinq membres : Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine, Ledru-Rollin (1). Elle en écarta tout élément socialiste

⁽¹⁾ Ledru-Rollin (Alexandre-Augustin) était né à Paris le 2 février 1807. Il mourut à Fontenay-aux-Roses (Seine), le 31 décembre 1874, Il était fils du docteur Ledru, médecin et antiquaire, et petit-fils du prestidigitateur Ledru, surnommé Comus, qui fut, sous Louis XV, professeur de physique des enfants de France. Reçu docteur en 1828, il prêta serment comme avocat en 1830. C'est à cette époque qu'il ajouta à son nom celui de Rollin qui appartenait à sa bisaïeule maternelle.

La nouvelle Assemblée avait pour mission de voter une Constitution.

Le président du Gouvernement provisoire souhaita la bienvenue aux élus du peuple, « dans la grande capitale où leur présence faisait naître un sentiment de bonheur et d'espérance qui ne devait pas être trompé ».

Insurrection du 15 mai. — Les ouvriers furent irrités de ne voir aucun des leurs parmi les cinq membres de la Commission. Aussi, leurs chefs tentèrent-ils une insurrection le 15 mai.

Sous prétexte de présenter aux députés une pétition en faveur de la Pologne et de l'Italie, une grande foule envahit, ce jour-là, la salle des séances de l'Assemblée.

Elle déclara l'Assemblée nationale dissoute et proclama un Gouvernement provisoire composé de Barbès, Blanqui, Louis Blanc, Albert.

Mais la garde nationale accourut au secours de l'Assemblée, dispersa l'émeute. Barbès et Blanqui furent emprisonnés. Louis Blanc compromis s'exila.

C'était la rupture de la République avec les partis socialistes. D'ailleurs, la nouvelle Assemblée eut, pour première préoccupation, la question des ateliers nationaux. Tels qu'ils avaient été organisés, « ils ne pouvaient être qu'inutiles et dangereux ».

Une Commission, nommée pour examiner cette affaire, prit pour rapporteur M. de Falloux et conclut à leur suppression immédiate.

Les événements de Paris étaient suivis, dans un modeste cheflieu de canton du Lot, à Cazals, avec une particulière attention, si nous en croyons le témoignage d'un médecin local, le docteur Calmeilles. Celui-ci adressa, le 22 mai, un long rapport, assez curieux, au préfet du département, sur les agissements de plusieurs de ses compatriotes qui suivent en tout les directives du juge de paix, de l'instituteur et d'un certain Mauriol. Le document fait état de quelques sanctions à prendre.

« Il y a trente-quatre ans, disait le médecin, que je suis commandant de notre garde nationale ; il y en a trente-deux que je donne gratuitement la vaccine dans notre canton. J'étais secrétaire de notre comice agricole, et les Bulletins de la Société, le registre de nos délibérations font mention des efforts que j'ai fait pour faire progresser l'agriculture. Je suis membre de notre Comité local d'instruction primaire. J'ai toujours donné mes soins gratuitement aux pauvres et aux indigents. Dans mes tournées, je ne cesse de donner des conseils aux habitants de nos campagnes, pour l'amé-

lioration de leur agriculture. Je cherche à les éclairer, à les moraliser.

« Aux dernières élections générales, il m'a été donné spontanément environ cinquante voix, dans notre canton, pour me porter à la représentation nationale. J'en ai eu à Puy-l'Evêque, me dit-on, j'en ai eu à Luzech, j'en aurais eu ailleurs, et en assez grand nombre, si je me fusse mis ouvertement sur les rangs.

« Mais alors..., alors... j'étais connu ; je le suis encore, plongé

dans la plus grande tristesse.

« Voilà ce que je suis, Monsieur le Préfet, et ce que je n'aurais pas voulu vous dire. Et que sont les hommes qui me poursuivent! Des hommes plongés dans la débauche, dans l'oisiveté, des hommes perdus de dettes, y compris le juge de paix, qui est à leur

tête, qui les dirige avec l'instituteur.

- « Un mot sur le compte de ce dernier : l'instituteur est l'homme de la commune et non l'homme d'un parti. Or, le sieur Coutril (?) s'est mis ici à la tête d'un parti, dont les tendances sont loin d'être rassurantes pour l'ordre public. Il a établi par deux fois, la dernière fois quelques jours avant le 15 mai, un club dans la salle d'école et Dieu sait quel club. Il est sans principes religieux, et il faudrait un peu de religion, même sous la République. Il est libertin et il faut des mœurs à un instituteur. Très souvent, il s'oublie au café, à la chasse ou à la pêche, et ne commence pas sa classe aux heures convenues. Il s'est conduit de la manière la plus inconvenante envers le maire, et il a donné l'exemple de la plus grande insubordination.
- « Je ne veux plus lui signer sa feuille trimestrielle. Il m'a dit que M. le curé, M. le maire ne voulaient le faire plus que moi.

« Cet instituteur doit sortir d'ici ; il le faut pour la tranquillité de notre endroit ; il le faut même pour son bonheur. Cette leçon

pourrait lui profiter.

- « Il paraît qu'il est le principal instigateur du Gouvernement provisoire qui avait été créé ici en vue des événements du 15 mai. Il serait peut-être bon de faire arrêter un certain Mauriol, ex-sergent-major, qui a quitté le service militaire, on ne sait pourquoi, homme d'ailleurs mal famé et qui passe ici son temps à dévorer le peu de bien qu'il a, et il aura bientôt fini. C'est le principal agent du juge et de l'instituteur. C'est lui qui a colporté dans l'endroit la liste des membres de ce Gouvernement provisoire de Cazals. Ceci sera suffisamment prouvé. Avec lui, on remonterait à la source de tout.
 - « Enfin, il faut en finir, Monsieur le Préfet, avec ces agents de

désordre. Jusqu'ici, je les ai contenus par mon ascendant, voilà pourquoi ils m'en veulent tant. Je ne réponds pas qu'à l'avenir on n'en vienne pas aux voies de fait, s'ils ne sont pas intimidés par l'autorité supérieure. Ici, elle trouvera secours et assistance parmi les amis de l'ordre qui sont en très grande majorité.

« Je persiste à vouloir garder mon grade de capitaine en premier de la garde nationale et, au surplus, je réponds de sa tranquillité. Notre garde nationale est, pour les trois-quarts, animée d'un bon esprit, malgré tout ce que l'on a fait pour la pervertir.

« La patrie a besoin d'ordre pour établir les fondements de notre République. J'oublie ma douleur et je reviens au secours de la

patrie. »

La lettre qu'on vient de lire est celle d'un homme nettement épris d'ordre pour mieux asseoir, dans le milieu où il vit, le nouveau régime républicain.

Les journées de juin. — Le 21 juin, le ministre Marie prononça la dissolution des ateliers nationaux. Il invita les ouvriers à s'enrôler dans l'armée ou à aller défricher les terres incultes de la Sologne. Une députation ouvrière vint protester contre cette mesure, mais Marie répondit : « Si les ouvriers ne veulent pas partir, nous les contraindrons par la force. »

Un ouvrier nommé Pujol réunit, devant la colonne de la Bastille, une troupe de 7.000 travailleurs ; ils s'agenouillèrent, criant : « La liberté où la mort »! Une jeune fille apporta un bouquet qui fut attaché à la hampe d'un drapeau, et la guerre civile commença.

En quelques heures, les quartiers de l'Est, les rues Saint-Denis et Saint-Martin, la rue Saint-Antoine, sur la rive gauche la rue Saint-Jacques et la place du Panthéon se hérissèrent de barricades.

L'Assemblée confia tout le pouvoir exécutif, une sorte de dictature, au Ministre de la guerre, Général Cavaignac. La Commission exécutive donna sa démission.

Le dictateur désigné était un républicain énergique et convaincu. Le Général Eugène Cavaignac, était issu d'une famille du Quercy. Il naquit à Paris en 1802.

Il était fils du conventionnel Jean-Baptiste Cavaignac, ancien avocat au Parlement de Toulouse, mort en exil, à Bruxelles, en 1829, et père de Godefroy, l'un des chefs du parti républicain sous Louis-Philippe, rédacteur de la Réforme et président de la Société des droits de l'homme, mort en 1845.

Elève de l'Ecole polytechnique, il entra dans le génie et fit la campagne de Morée. Après la Révolution de 1830, il manifesta ses tendances républicaines, ce qui le fit mettre temporairement en disponibilité. Il fut envoyé, en 1832, à l'armée d'Afrique. Il se signala dans plusieurs expéditions. Il résista pendant quinze mois (1836-1837) dans le méchouar de Tlemcen, à tous les efforts d'Abd-el-Kader.

Il défendit également avec un courage héroïque la place de Cherchell et y fut blessé en 1840. A la bataille d'Isly, il gagna le grade

de Général de brigade. -

Il fut appelé au Ministère de la guerre, à la suite du 15 mai. Il

accepta alors ce qu'il avait refusé le 20 mars (1).

Peu de jours après, du 23 au 26 juin, il eut à réprimer une terrible insurrection suscitée par les partisans de la République démocratique et sociale, et reçut à cet effet le titre de chef du pouvoir exécutif.

Investi de la sorte d'un pouvoir dictatorial, il ordonna la mise en état de siège, la suspension des journaux hostiles. Au cours de la bataille de rues qui eut lieu, tombèrent 5.000 insurgés où soldats.

On connaît exactement le rôle considérable que joua le Général Cavaignac. A propos d'un régiment qui avait crié : Vive l'Empereur ! le dictateur s'écria, en répondant au représentant Heekeren : « Je voue à l'exécration publique quiconque osera jamais tenter une main sacrilège sur la liberté du pays ! »

De ce jour, un antagonisme se posait entre le Général Cavaignac

et le Prince Louis-Napoléon.

La Commission exécutive était même en fonctions, Mais Cavaignac, autour duquel allait se presser une fraction considérable de la bourgeoisie, n'eut aucune peine à s'en débarrasser. La crise violente, « déterminée par l'insurrection de juin », ne permit pas à la Commission de rester plus longtemps au pouvoir. Comme elle avait décidé d'en finir avec les ateliers nationaux, une députation d'ouvriers, conduite par Pujol, s'était rendue, le 22, auprès d'elle, « pour demander que le licenciement se fit moins soudainement » ; elle ne put obtenir aucune satisfaction.

« Les ouvriers, exaspérés, se répandirent alors en tumulte dans Paris, puis se donnèrent rendez-vous pour le lendemain, sur les harricades : « La Révolution, avaient-ils dit, est à recommencer ! »

Ce fut « le prélude de la longue et terrible bataille qui, durant les

journées des 23, 24 et 25 juin, ensanglanta Paris ».

Le 23 juin, M. de Falloux monta à la tribune et lut, au nom de la Commission des ateliers nationaux, le rapport concluant à leur dissolution immédiate.

⁽¹⁾ Dictionnaire des parlementaires français, Paris, 1889, p. 616-619.

L'insurrection se trouva aussitôt grossie de cent mille hommes ; en quelques heures, elle se rendit maîtresse de la moitié de Paris, et partout « se dressèrent de formidables barricades ».

Plusieurs membres de la Commission exécutive, et Ledru-Rollin en particulier, eussent souhaité qu'on prévînt l'insurrection générale et qu'on la gagnât de vitesse, « en s'opposant partout à la construction des barricades ».

Mais l'avis de Cavaignac était tout différent : « Concentrer les troupes, les masser autour de l'Assemblée, afin de la mettre hors de toute atteinte, même en cas de défaite ; laisser la garde nationale défendre, comme il le disait dédaigneusement, ses maisons et ses boutiques ; en aucun cas, ne disséminer ses troupes ; et, si, enfin, l'armée ne pouvait tenir dans Paris, sortir des murs et livrer bataille en rase campagne », tel fut le plan stratégique qu'il exécuta fidèlement, après que toutes les forces militaires eurent été concentrées dans ses mains.

La répression fut « sanglante et laborieuse ». Ministre de la guerre et général en chef, Cavaignac y prit personnellement la part la plus active et la plus directe.

Le 23, Lamoricière, pressé de toutes parts, vit la situation désespérée, et fit demander du renfort.

Cavaignac lui-même se mit en marche et, avec sa colonne, se dirigea par le boulevard vers la rue Saint-Maur. Là, il se trouva en présence « d'une barricade dont les assises étaient formées de six rangs de pavés ; elle s'élevait à la hauteur d'un premier étage, et formait une véritable redoute défendue par une centaine d'hommes environ ».

Trois assauts successifs, tentés par les 7 bataillons qui composaient la colonne, n'eurent d'autre effet que de couvrir les trottoirs de cadavres. Vainement, Cavaignac fit avancer le canon ; vainement, il essaya de tourner la barricade par les rues latérales. Les heures passaient, les munitions s'épuisaient. « Ce ne fut qu'après une lutte de près de cinq heures que la barricade fut enfin prise. »

Le 24, l'insurrection était encore en progrès. « Elle prit l'offensive et cerna l'Hôtel de Ville. C'est alors que les républicains modérés de l'Assemblée, d'accord avec la droite, décidèrent de conférer au général Cavaignac le pouvoir exécutif : la Commission exécutive fut obligée de se retirer devant un vote conforme de l'Assemblée ; en même temps, l'état de siège était décrété, le tout sur la proposition de M. Pascal Duprat. »

L'Assemblée ayant conféré, le 24 juin, le pouvoir exécutif au général Cavaignac, l'état de siège prit une grande extension. Il sus-

pendit 11 journaux et poursuivit son œuvre de répression pour en finir avec une insurrection qui se montrait des plus redoutables.

Dans une de ses proclamations, le chef du pouvoir exécutif avait dit aux combattants des barricades : « Citoyens, vous croyez vons battre dans l'intérêt des ouvriers, c'est contre eux que vous combattez, c'est sur eux seuls que retombera le sang versé. Si une pareille lutte pouvait se prolonger, il faudrait désespérer de l'avenir de la République dont vous voulez tous assurer le triomphe irrévocable. Au nom de la patrie ensanglantée, au nom de la République que vous allez perdre, au nom du travail que vous demandez et qu'on ne vous a jamais refusé, trompez les espérances de nos ennemis communs, mettez bas vos armes fratricides et comptez que le gouvernement, s'il n'ignore pas que, dans vos rangs, il y a des instigateurs criminels, sait aussi qu'il s'y trouve des frères... » (1).

Le général Cavaignac s'établit au Palais-Bourbon, pour surveiller vers l'Est les deux rives de la Seine. La colonne du général Lamoricière réoccupa les boulevards, enleva les faubourgs Poissonnière et

Saint-Denis, attaqua les barricades du Temple.

Le général Damesme chassa les insurgés de la rue Soufflot, de

l'école de Droit et du Panthéon ; il y fut blessé à mort.

Le 25 juin, dimanche de la Fête-Dieu, les troupes continuèrent leur offensive, resserrant peu à peu, au nord et au sud, les ouvriers autour du faubourg Saint-Antoine.

La place de la Bastille fut occupée, les insurgés refoulés à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, des canons amenés au pied de la colon-

ne de Juillet pour achéver la défaite de l'émeute.

C'est à ce moment-là que l'archevêque de Paris, Mgr Denis Affre, blessé mortellement, fut tué dans ce faubourg, devant une barricade, en exhortant les combattants à la paix.

Le 26 juin, l'entrée du faubourg Saint-Antoine fut forcée ;

11.000 ouvriers se rendirent. Ce fut la fin de la lufte.

De Martel, le 29 juin, le maire Lachièze et les républicains de la ville écrivirent « aux citoyens membres de l'Assemblée nationale » : « La République vient d'être sauvée par vos énergiques efforts. Vous avez vaincu les ennemis de l'ordre et anéanti à jamais les espérances des réactionnaires.

« Honneur à vous citoyens ! La France entière dira que la République en péril a trouvé, dans chacun de ses représentants, un

digne défenseur.

Les républicains de Martel vous ont accompagnés de leurs

⁽¹⁾ On trouvera des renseignements supplémentaires sur Cavaignac dans l'ouvrage du général Ibos, *Le général Cavaignac*, in-8°. (Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris).

vœux pendant la lutte, déplorant le funeste égarement des malheureux qui soutenaient le drapeau de l'insurrection en vouant à l'exécration publique les infâmes qui l'avaient fomentée.

* Le voile qui enveloppe encore ce déplorable événement sera bientôt déchiré. Que la part de chacun soit faite. Pas de pitié pour les provocateurs de la guerre civile, mais pitié pour leurs aveugles instruments. Salut et fraternité... »

Le même jour, une adresse de félicitations était envoyée par ces « républicains » au général Cavaignac. « Citoyen. Pendant la lutte à jamais déplorable qui a fait couler des flots de sang dans les rues de la capitale, porte cette lettre, les républicains de Martel faisaient des vœux pour que la République sortit triomphante de cette douloureuse épreuve. Vos énergiques efforts ne lui ont pas manqué. Investi de pouvoirs extraordinaires, vous avez, avec le concours de l'Assemblée nationale, anéanti les ennemis de l'ordre et les réactionnaires. Honneur à vous, citoyen. La France reconnaissante inscrira en lettres ineffaçables, dans les fastes de sa gloire, que le citoyen Cavaignac, après avoir sauvé la République, est venu résigner ses pouvoirs entre les mains de l'Assemblée, qui les lui avait confiés. »

Un auteur local, Henri Bressac, a écrit, au sujet de ces journées de juin, dans son étude « Chronique de Saint-Céré » : « Les journées de juin épouvantèrent le public et occasionnèrent l'arrêt complet de l'industrie et du commerce. Faute de commandes, les ateliers fermèrent. La rente, qui valait 116 francs, tomba brusquement à 50 francs. Nombre de commerçants et d'industriels furent ruinés par l'arrêt des affaires. Ils désirèrent un gouvernement fort, capable d'assurer l'ordre. Les paysans, d'autre part, convaincus que les socialistes voulaient le partage des terres, voulurent un gouvernement qui assurât le respect de la propriété et la tranquillité intérieure (1). »

Le général Cavaignac conserva le pouvoir exécutif, en attendant le vote de la Constitution. L'état de siège fut maintenu à Paris jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Les journaux furent soumis de nouveau à de lourds cautionnements : beaucoup disparurent.

L'Assemblée constituante décréta, par mesure générale, la déportation, sans jugement, de tous les détenus qui avaient pris part à l'insurrection.

Elle consomma ainsi la rupture avec le parti ouvrier. « Les ouvriers, en effet, ne pardonnèrent pas à la République « bourgeoise », le sanglant échec de leurs revendications. »

(A suivre).

Eug. Sol.

⁽¹⁾ Op. cit., p. 256, 257.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

de la Société des Etudes du Lot

Séance du 7 juillet 1949

Présidence de M. IRAGUE

Présents: MM. Amadieu, Calmon, Contou, Fourgous, Iches; Mme Josée-Delpech; MM. Lury, Moulinier, Prat, Servantie, Teyssonières. Excusés: MM. d'Alauzier, Astruc, Dereste, A. Durand, D' Cany, Mignat.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général fait part du décès de M. Cassot, et adresse à sa famille, au nom de la Société, ses sincères condoléances.

Puis il donne lecture des lettres de remerciements de Mlle Escaffré, de MM. A. Durand et Dissès, élus membres de la Société.

Présentations : comme membres résidants : M. Pierre Allemand, juge de paix, 47, Avenue de Toulouse, par MM. Calmon et Prat ; M. Roger Estival, Président de la Chambre de Commerce du Lot, 18, rue St-Urcisse, par MM. Fourgous et Calmon ; M. Louis Gisbert, avocat, maire de Vers, par MM. X. Gisbert et Calmon.

Comme membre correspondant : M. Vaysse (Emile), docteur à Castelnau-Montratier, par MM. Moulinier et Calmon.

Elections : comme membres résidants : MM. P. Allemand, L. Gisbert, R. Estival, Tinur.

Comme membres correspondants : Mme Yv. Liégeois-Rivano, MM. Boudet, E. Bouyssou, Combarieu, Farges (Roger), D' Vaysse.

Dons : de M. Fourgous : 2 photos du Comte Joachim-Murat, député du Lot, et de H. Francès, ancien auteur dramatique, ainsi qu'une photo de Cahors en 1860, vue des pentes du Pech-d'Angély, au-dessus du moulin du Quercy ;

- de M. J.-B. Bouchier, une plaquette dont il est l'auteur, intitulée « Une ambassade indienne de Tippoo Saheb, sultan de Mysore, à Louis XVI » (1787) (extrait des *Cahiers Coloniaux*);
- de M. Guy de Lavaur, une plaquette dont il est l'auteur, intitulée « Les explorations de 1948 à Padirac » (extrait de *La Nature*, mars 1949) ;
- de M. R. Coly, deux brochures intitulées « Sur les bords du . Célé » (suite de sonnets), et « Sur le Causse de Larnagol ».

La Société remercie les donateurs.

M. le Secrétaire général lit une note transmise par M. Coly sur « Divonne Ain », puis il rend compte des publications reçues :

- Bull. de la Soc. des Sciences, Lettres et Arts de Pau (t. IX, 1948).
- Mém, de la Soc, des Sciences Nat. et Archéo, de la Creuse (XXX, 1947).
 - Rev. de Comminges (t. LXII, 1949).
 - Bull, Archéo, de T.-et-G. (t. LXXV, 1948).
- Bull. de la Soc. Sciences, Arts et Belles Lettres du Tarn (t. IX, 1948).
 - L'Echo de Rabastens, nº 5, juillet 1949.
 - Le Mois d'Ethnographie française, n° 6, juin 1949.

Le même signale les articles suivants : Une courte notice sur Lentilhac-St-Blaise (La Vie Quercynoise, 11 juin) et sur Sénaillac-Latronquière (La République, 21 juin et 5 juillet), enfin un article sur « La Collégiale du Vigan », par P. Tintignac (La Dépêche, 16 juin).

Communications: M. Calmon signale, de la part de M. l'abbé Martin, curé d'Albas, une inscription sur pierre enchâssée dans un montant de porte de la maison Griffoul, à Cénac, qui reproduit en partie le verset I du Psaume 120 des Vêpres des Morts.

Il fait circuler une décoration de heurtoir reproduisant un monogramme (M. L.), surmonté d'une couronne comtale, ornant la porte d'une maison d'Albas.

M. Calmon signale encore, de la part de M. L. Gineste, de St-Céré, une empreinte de cachet en cire rouge, dont il donne une fidèle description. Il s'agit du sceau de Guillaume Viger, chevalier de Corrèze, Famille fort ancienne en Limousin.

M. Fourgous donne lecture d'un appel aux membres correspondants de la Société, pour qu'ils signalent les faits pouvant nuire à la conservation des monuments, ainsi que les fouilles et découvertes d'objets d'art.

M. Servantie signale également deux tableaux du Musée des Augustins: l'un de J. Gamelin, représentant le commandant du 4° bataillon Lu Lot L.-J. Brenguié (1794), l'autre de P. Rivals, représentant les Capitouls de Toulouse, dont J.-J.-Fr. Dufau, seigneur de Laroque-Toirac (1772), puis il donne lecture d'une notice sur un brillant élève du Grand Séminaire de Cahors au xviii siècle, J. Compans, originaire de Dalon-en-Ariège, professeur de dogme à la Faculté de Théologie de Toulouse, où il mourut en 1835.

Mme Josée-Delpech lit une de ses poésies intitulée « Vacances ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 8 octobre.

CATALOGUE DES TRAVAUX

contenus dans les Tomes LXI (1940) à LXX (1949) du Bulletin de la Société des Études Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot

par

par M. Jean CALMON

Secrétaire Général de la Société

Nota. — Les nombres en chiffres romains désignent les tomes, oceux en chiffres arabes, les pages.

Les Tomes LXII, LXX comprennent quatre fascicules.

Les Tomes LXI, LXIII, LXIV, LXV, LVII, LVIII, LIX et LXX ne ocomprennent que deux fascicules.

Le Tome LXVI (1945) n'a qu'un seul fascicule.

Le 2º fascicule juillet-décembre 1946 a été marqué par erreur Tome soixante-huitième ; il faut lire : Tome soixante-septième.

Le 1° fascicule janvier-juin 1947, marqué par erreur Tome soixante-septième, fait partie du Tome soixante-huitième.

Le 2º fascicule juillet-décembre 1948 porte, par erreur, à la 3º page de la couverture, Tome LXVIII ; lire LXIX.

Le 2° fascicule avril-juin 1949 a été marqué par erreur 1° fascicule sur la couverture.

PREMIÈRE PARTIE

LISTE DES AUTEURS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

ALAUZIER (Comte Louis d').

- Notes sur Goudou, commune de Corn (Lot), LXIII, 150.
- Coutumes de Camboulit (1260). LXIV, 121.
- Les Seigneurs de Camburat. LXV, 5.
- Sénaillac-Lauzès au xv° siècle, LXV, 149.
- Un curieux règlement de succession au xiv' siècle. LXVI, 81.
- Sur trois rétables du XVIII* siècle à Figeac. LXVII, 29.

Introduction à « La Seigneurie de Puylaunès » (Linac, Lot), ()
 par E. Cadiergues. LXVII, 32.

Les co-seigneurs d'Assier avant Galiot de Genouillac, LXVII, II

106.

 Des descendants d'un frère de Jeanne d'Arc à Fiqué (?)-(? LXIV, 61.

 Inventaire des biens laissés par Pierre Ratier, bourgeois deb Cahors, en 1285. LXIX, 81.

Notes sur quelques corporations de Figeac en 1789. LXX, 3.

- Les aiguilles de Figeac. LXX, 77.

ANONYMES.

 Chronique, Monuments historiques (Lacapelle-Marival, Marci-io lhac, St-Cirq-Lapopie), LXI, 73.

Bibliographie: Le Poème Simpliste, par Joseph Landès

LXI, 146.

- Nécrologie : Pierre Périer de Féral. LXI, 147.

 Mosaïque de Jean XXII à St-Paul-hors-les-murs de Rome.sa LXI, 199.

Dons faits à la Société des Etudes au cours de l'année 1940.0.
 LXI, 153.

- Nécrologie : Antonin Bergon (1894-1940). LXII, 191.

Un libraire de Cahors au xvi° siècle. LXII, 129.

 Nécrologie: M. Henri Ramet (1859-1941), Président d'honneurs de la Société des Etudes du Lot. LXII, 192.

Chronique, Lettre de Colbert aux Intendants de Provinces.... 19 juin 1683, LXIV, 111.

 Chronique. Lettre du chancelier de Pontchartrain... aux mai-in res et consuls de Cahors, 22 fév. 1701. LXIV, 111.

Dans nos Musées, LXV, 207, — LXVI, 135.

 Itinéraire de Jérôme Muntzer à travers le Quercy en févriens 1495. LXVII, 81.

Nadal, poésie pieuse en patois (1699). LXVII, 141.

 L'oustal di Saint-Berthoumiou, mis en musique par Jean dest Boisjoslin, organiste de Saint-Barthélemy. LXVII, 142.

Chronique. Extrait de l'ordonnance rendue par M. l'abbé dest Termont sur le verbal de la visite par luy faite dans l'églises parroissiale de Gourdon (1743). LXVIII, 35.

Contrat pour un tabernacle pour l'église de Fages, LXIX, 37.

Ornements de l'église du couvent Sainte-Claire à Cahors. 2. LXIX, 51.

- L'inondation de 1676 à St-Céré, LXIX, 68.

Bail à faire le dôme de l'Université de Cahors (1669).
 LXX, 70.

BERGOUNIOUX (Louis-Alexandre), Docteur ès lettres.

 Quelques documents inédits sur la généalogie de Fénelon et la situation de fortune des Salignac-Fénelon en 1641-1662.
 LXI, 105. — LXII, 5, 80, 149.

Boisjolin (Jean de), organiste de St-Barthélemy de Cahors.

- Complainte de Jeanne d'Oymé (Musique). LXVI, 13.

- L'oustal di Saint-Bourthoumiou (Musique). LXVII, 142. CADDAU (Pierre).
- Sur la vitre embuée, au bas de la fenêtre (Poésie). LXII, 43.

- Le village désert (Poésie). LXIV, 110.

Cadiengues (Etienne), ancien notaire.

- Galiot de Genouillac, le collier de l'Ordre de Saint-Michel et la valeur de la livre tournois en 1528. LXI, 1.
- Sur la dévolution de l'héritage de Galiot de Genouillac.
 LXI, 114.
- La Seigneurie de Puylaunès (Linac, Lot). LXVII, 32.

Cadiergues (Etienne) et Bouyssou.

- Au sujet d'un sceau récemment trouvé à Figeac. LXI, 150.
 CALMON (Jean), Bibliothécaire municipal.
- Essai de bibliographie du département du Lot. LXI à LXIX.

- Potier gallo-romain inconnu. LXVII, 135.

- Bibliographie: A travers le Lot, Vieilles pierres, Echos d'autrefois, par Jean Fourgous, LXVIII, 101.
- Visite de Mgr de Caors à Martel en 1660, LXIX, 38.

Pour faire le sirop de longue vie. LXIX, 67.

- Décès d'une sainte à Caors (1684). LXIX, 69.
- Sceaux du xiv° s. découverts à Creysse, près Martel (Lot). LXX, 6.
- Conservation des M.H. Découverte d'objets d'art. LXX, 33.
- Catalogue des Travaux contenus dans les Tomes LXI (1940) à LXX (1949) du Bulletin de la Société des Etudes du Lot. LXX, 101.
- (J.C. et R.P.), Etymologie du mot « Fondue » (rue de la ville de Cahors longeant les remparts). LXVI, 132.

CANY (Docteur G.).

- Caniac (Lot) et sa crypte romane. LXIX, 14.

CASSOT (F. Ludovic).

 Ondredieu. A-peu-près historique sur le château d'Ondredieu près de Cazals-en-Quercy. LXVI, 84,

CAYLA (Docteur Alfred).

- L'Habitation rurale du Quercy et de ses alentours. LXVI, 93,

- Combes (Auguste), ancien Contrôleur de la Caisse d'Epargne à Cahors.
- Analyse des registres municipaux de la commune de Cahors pendant la Révolution, 3° partie (suite). LXI, 29, 125, —
 LXII, 15, 105, 158, 221, LXIII, 25, 137, LXIV, 37, 164, LXV, 47.

CORN (Louis).

- Un curieux document du xvi siècle concernant une des chapellenies de Notre-Dame-du-Puy à Figeac : « La chapellenie de la Garrigue ». LXIII, 143, — LXIV, 43, 170.
- A la recherche d'Uxellodunum, LXX, 11, 34.

DELPECH (Mme Josée).

- Cahors et le Quercy (Poésie), LXV, 241.
- La veillée au temps jadis (Sonnet), LXVIII, 34.
- Hommage à Edmond Laubat, poète quercynois. LXX, 43.

DEPEYRE (abbé Jean).

- Etude démographique sur la paroisse de Varaire (fin). LXI, 38.
- Introduction à la vie de saint Géraud, archevêque de Braga (1096-1108). LXII, 227, — LXIII, 37, 152, — LXIV, 49, 178, — LXV, 59, 194.
- Post-scriptum à l'Essai sur une école de sculpture ornementale quercynoise autour de 1500. LXVI, 124.
- Pour servir à l'histoire de Notre-Dame de Roc-Amadour.
 LXVII, 79.
- De quelques observations faites sur la vie de saint Maxime, abbé et martyr en Gaule. LXVIII, 64, — LXIX, 27.
- La vie de saint Maxime apparaît sous un jour nouveau à la suite des études d'autres chercheurs. LXIX, 85.

DERVILLE (P. Henry) et PIERRON (Raymond).

- Le Causse de Carennac, lieu sacré préhistorique. LXVI, 5.
- Mégalithes et tumulus dans le Causse, entre Carennac, Floirac et Miers. Etudes sur les tumulus du Quercy (suite et fin). LXVII, 113, — LXVIII, 5.

Foissac (Adrien).

- La châtellenie de Creysse (fin). LXI, 46.

Fourgous (Jean).

Dans les rues du vieux Cahors. Logis, gens et faits d'autrefois.
 Préface de M. Henry Puget. LXII, 233, — LXIII, 51, 159, —
 LXIV, 59, 186, — LXV, 72, 208.

GINESTE (Louis).

Le château de Busqueilles et ses seigneurs à Autoire (Lot).
 LXX, 86.

Gourgues (André).

 Musique de « La Chanson du Sable », de Ed. Laubat. LXVII, 140.

GOUYON (François).

- Tel sous le morion et l'armure d'acier (Sonnet). LXI, 124.

IRAGUE (Charles), Agrégé de physique, Proviseur honoraire.

- C.R. de la Conférence sur le maréchal Bessières. LXII, 130.
- Bibliographie: La vie en Quercy au Moyen Age, par M. le chanoine Eug. Sol. LXV, 244.
- Nécrologie : Ernest Lafon. LXVII, 143.
- La Société des Etudes à Montauban, 22 juin 1947. LXVIII, 32.
- Les Sociétés Savantes du Tarn-et-Garonne à Cahors, LXIX, 36.
- Nécrologie : Edmond Laubat. LXX, 17.

LASCOUX (Docteur).

— Le Français de tout temps adora le Panache (Sonnet). LXIII, 171.

LAUBAT (Edmond).

- Le Bouquet de pervenches (Poésie), LXI, 57.
- Les d'Hébrard Saint-Sulpice (Sonnet), LXI, 58.
- La petite Source (Poésie), LXI, 133.
- La Chanson du Sable (Poésie), LXII, 37,
- Bibliographie : Amertumes et Sérénités de Clément Teulière.
 LXII, 128.
- A Paul Froument, LXII, 146.
- L'aveugle (Poésie). LXIII, 172.
- Le Pain (Poésie), LXIV, 84.
- Fantaisie sur le jardin, LXV, 71.
- Complainte de Jeanne d'Oymé (Poésie). LXVI, 131.
- Bibliographie : Jehanne Grandjean (Poésies). LXVII, 133.
- La Chanson du Sable : musique de André Gourgues. LXVII, 140.
- Bibliographie : Jehanne Grandjean (Poésies). LXIX, 52.
- La légende de l'âne (A la manière de Francis James). LXIX, 88.
- Bibliographie : Raymond Coly (Poésies). LXIX, 102.

Lemozi (A.), curé de Cabrerets (Lot).

- Cabrerets (Lot). Son site. Ses environs. Ses particularités. Son histoire. Sa légende. Sa préhistoire. LXVIII, 71.
- La Spirée crénelée (Spirwa crenata). LXIX, 89.

MARBOUTIN (chanoine J.-R.).

- Jean Tournier, sculpteur sur bois, LXIX, 40.

MERLE (Louis).

 Essai sur la position d'Uxellodunum d'après les influences souterraines. LXII, 38.

MONTEIL (Jean).

- Sur la berge du Lot à Douelle, LXI, 8.
- Poèmes de la guerre. Veille de guerre. LXI, 134.
- Poèmes de la guerre. La guerre. LXI, 135,
- Poésies de la guerre. Promenade cadurcienne. LXII, 44.
- In memoriam, LXII, 45.
- Magnifique soldat qui rehausses l'Histoire (Poésie). LXII, 73.
- L'enfance du Christ (Poésie). LXIII, 67.
- Le Galet de Lesbos (Mytilène). LXIV, 138.
- Madame, vous avez par un soin précieux (Sonnet). LXIV, 194.
- Le Rédempteur de Léonard de Vinci (Musée de Milan).
 LXIV, 195.
- Les yeux éternels (Sonnet). LXV, 243.

Picov (Gilbert).

Le Rémouleur, LXV, 96.

PIE XII.

- Une lettre du Pape à M. le Chanoine Sol, LXIX, 26.
- Une lettre de la Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté Pie XII à l'Ambassade de France à Rome. LXIX, 91.

PIERRON (R.) et DERVILLE (P.-H.).

- Le Causse de Carennac, lieu sacré préhistorique, LXVI, 5.
- Mégalithes et tumulus dans le Causse, entre Carennac, Floirac et Miers. LXVII, 113, — LXVIII, 5.

PRAT (René), Archiviste en chef du Lot.

- Acte de dégrèvement pour le retour à la terre à Faycelles, près Figeac (1394). LXII. 112.
- Etude sur des cachets scellant des testaments des xvn° et xvm° siècles. LXII, 245.
- Construction de la tribune de la cathédrale Saint-Etienne de Cahors, LXIV, 196.
- Bibliographie : Cahors au cours des siècles, par J. Fourgous. LXV, 244.
- Un des plus anciens « luthiers » de France : L. Chouvon à Cahors. LXVI, 135.
- Pierre tombale d'un chancelier de l'Université de Cahors, Etienne Morel (xviii s.). LXVI, 134.
- Chapelle du Saint-Suaire à la cathédrale de Cahors. LXVIII, 63.
- Ornements pour l'église de Concots. XLVIII, 100.
- Œuvres de maîtres-artisans de Cahors au xvH s. LXIX, 35.
- Contrat d'un oculiste du xvii siècle. LXIX, 66.
- Note sur la construction du portail de la maison Lefranc au 26 de la rue Fondue-Haute, à Cahors, LXIX, 69,

- Une pierre aux armes de la famille de Theis à Thégra. LXX, 44.
 Procès-verbaux des séances.
 - Année 1944. LXV, 130, 246.
 - 1944. LXV, 130, 246.
 - 1945, LXVI, 137.
 - 1946. LXVII, 83, 145.
 - 1947. LXVIII, 36, 102.
 - 1948. LXIX, 70, 103.
 - 1949, LXX, 27, 71, 99?.

TPRAT (R.) et CALMON (J.).

Contribution à l'établissement d'un armorial quercynois.
 LXIII, 69, 173, — LXIV, 85.

TPÉTAIN (Maréchal),

- Aux travailleurs. Discours prononcé le 1^{et} mars 1941 à Saint-Etienne. LXII, 74.
- Aux paysans, Discours prononcé le 20 avril 1941 à Pau. LXII, 77.

PUGET (Henry), Conseiller d'Etat.

 Préface à l'ouvrage : Dans les rues du vieux Cahors, de Jean Fourgous, LXII, 239.

ARIGAUDIÈRES (Alfred), Professeur d'allemand honoraire.

- Procès-verbaux des séances.

Année 1940. LXI, 74, 154.

- 1941. LXII, 57, 131, 194, 257.
- 1942. LXIII, 93, 182.
- 1943. LXIV, 98, 218.

SAINT-AVIT (R.P. Dom Albert de).

- Mosaïque de Jean XXII à Saint-Paul-Hors-les-Murs à Rome, LXI, 149.
- SEGURET (Mme Julienne), (Calelhon), Mestra en gai saber.
 - La Canson del filh del Rey. La Canson de Jane d'Aimé. LXVII, 138, 139.

SERVANTIE (Maurice).

 Un professeur méconnu du Collège des Jésuites de Cahors au xvii° siècle. LXX, 47.

Sol (chanoine Eugène), correspondant du Ministère.

- L'agriculture en Quercy avant la Révolution (suite). LXI, 59, 136, LXII, 46, 115, 181, 248, LXIII, 78.
- Bibliographie : Laramière. Notes littéraires et historiques de l'abbé Gironde, LXIV, 97.
 - Vidaillac. Notes d'histoire de l'abbé Gironde.
 LXIV, 97.
- Le Lot sous la Seconde République. LXIX, 53, 92, LXX, 19, 49, 91.

TARDIEU (Robert).

- Fouilles d'un gisement préhistorique à Luzech (Lot). LXX, 56, .86 VALON (François de), Docteur en droit.
- Bibliographie: « Hystoria albigensis », de Pierre de Vaux--x Cernay. LXII, 125.
- M. Ludovic de Valon, Président d'honneur de la Société des 20 Etudes du Lot. LXIV, 91.

VALON (Ludovic de).

- La Croix de procession de l'église de Catus (Lot), xvr siècle. .9.
 LXI, 67.
- Bibliographie : L'Eglise de Cahors (Evêques des premiers siè- ócles), par M. le chanoine E. Sol, LXI, 71.
- Bibliographie : L'Eglise de Cahors (Evêques des premiers siè-é cles), par M. le chanoine E. Sol, LXII, 254.
- Une médaille de restitution de Jean XXII. Les véritables armes au de ce Pape. XLIII, 85.
- Le poème de la salle capitulaire de Catus (Lot), LXV, 97.
- Viré (Armand), Professeur honoraire au Muséum d'histoire natu- relle.
- Potiers et tuiliers gallo-romains du Quercy et du Rouergue.
 LXIV, 204.

DEUXIÈME PARTIE

CLASSEMENT DES MATIÈRES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

AGRICULTURE

 L'agriculture en Quercy avant la Révolution, par Eug. Sol (suite et fin). LXI, 59, 136, — LXII, 46, 105, 181, 248, — LXIII, 18.

ARCHEOLOGIE

- La Croix de procession de l'église de Catus (Lot), xvi° siècle, par Lud. de Valon. LXI, 67.
- Monuments historiques, Classement, LXI, 73.

Lacapelle-Marival : château. Marcilhac : maison du Roi.

St-Cirq-la-Popie: maison Liauzu-Vinel.

- Mosaïque de Jean XXII à Saint-Paul-Hors-les-Murs à Rome, par R.P. Dom Alb. de Saint-Avit. LXI, 149.
- Construction de la tribune de la cathédrale Saint-Etienne de Cahors, LXIV, 196.
- Potiers et tuiliers gallo-romains du Quercy et du Rouergue, par Armand Viré, LXIV, 204.
- Le poème de la salle capitulaire de Catus (Lot), chef-d'œuvre de conception et d'exécution, par Ludovic de Valon, LXV, 97.
- Post-scriptum à l'Essai sur une école de sculpture ornementale quercynoise autour de 1500, par l'abbé J. Depeyre, LXVI, 124.
- Pierre tombale d'un chancelier de l'Université de Cahors : Etienne Morel (xviii° s.), par R. Prat. LXVI, 134.
- Sur trois rétables faits au xvii° s. pour l'église de St-Sauveur de Figeac, par le Comte L. d'Alauzier. LXVII, 29.
- Potier gallo-romain inconnu, par J. Calmon. LXVII, 135.
- Chapelle du Saint-Suaire à la cathédrale de Cahors, par R. P. LXVIII, 63.
- Ornements pour l'église de Concots, par R. P. LXVIII, 100.
- Caniac (Lot) et sa crypte romane, par le D' G. Cany. LXIX, 14.

- Œuvres de maîtres-artisans de Cahors au xvii s., par R. Prat. LXIX, 35.
- Contrat pour un Tabernacle à l'église de Fages, LXIX, 37.
- Ornements de l'église du couvent Sainte-Claire à Cahors.
 LXIX, 51.
- Notes sur la construction du portail de la maison Lefranc au 26 de la Fondue-Haute, à Cahors, par R. Prat. LXIX, 69.
- Les aiguilles de Figeac par le Comte L. d'Alauzier, LXX, 77.

BIBLIOGRAPHIE

- Essai de Bibliographie du département du Lot (suite et fin), par J, Calmon. LXI à LXIX.
- L'Eglise de Cahors (Evêques des premiers siècles), du chanoine Eug. Sol, par Lud. de Valon. LXI, 71.
- Le poème simpliste de Joseph Landès, par X. LXI, 146.
- « Historia albigensis », de MM. Pascal Guébin et Ernest Lyon, par Fr. de Valon, LXII, 125.
- Amertumes et Sérénités (Poésies), de Clément Teulière, par Ed. Laubat, LXII, 128.
- L'Eglise de Cahors (Evêques des premiers siècles), du chanoine
 E. Sol, par Lud. de Valon. LXII, 254.
- Laramière, Notes littéraires et historiques de M. l'abbé Gironde, par Eug. Sol. LXIV, 97.
- Vidaillac. Notes d'histoire de M. l'abbé Gironde, par Eug. Sol. LXIV, 97.
- Cahors au cours des siècles : les grands faits de son histoire de J. Fourgous, par R. P. LXV, 244.
- La vie en Quercy au Moyen Age de M. le chanoine Sol, par Ch. Irague. LXV, 244.
- Jehanne Grandjean (Poésies), par Ed. Laubat. LXVII, 133,
 LXIX, 52.
- A travers le Lot (Paysages, Vieilles pierres, Echos d'autrefois) de J. Fourgous, par J. C. LXVIII, 101.
- Raymond Coly (Poésies), par Ed. Laubat, LXIX, 102.

BIOGRAPHIE

- Introduction à la vie de saint Géraud, Archevêque de Braga (1096-1108), par l'abbé J. Depeyre. LXII, 227, — LXIII, 37, 153, — LXIV, 49, 178, — LXV, 59, 194.
- Un des plus anciens luthiers de France : L. Chouvon, à Cahors, par R. Prat, LXVI, 133.

- De quelques observations faites sur la vie de saint Maxime, abbé et martyr en Gaule, par l'abbé J. Depeyre. LXVIII, 64,
 LXIX, 27, 85.
- Jean Tournier, sculpteur sur bois, par le chanoine J.-R. Marboutin. LXIX, 40.
- Décès d'une sainte à Cahors : D^{no} Catherine du Bousquet (1684), par J. C. LXIX, 69.
- Un professeur méconnu du Collège des Jésuites de Cahors au XVIII°s.: P. Jules-César Boulenger. LXX, 47.

BOTANIQUE

 La Spirée crénelée, « Spiræa crenata », par A. Lemozi, curé de Cabrerets. LXIX, 89.

CHANTS

- Complainte de Jeanne d'Oymé. Poésie de Ed. Laubat, Musique de J. de Boisjoslin. LXVI, 131.
- La Chanson du Sable. Poésie de Ed. Laubat. Musique de André Gourgues. LXVII, 140.
- L'oustal di Saint-Bourthoumiou, Musique de Jean de Boisjolin.
 LXVII, 142.

CONFERENCES

 Conférence sur le Maréchal Bessières. C.R. par Ch. Irague. LXII, 130.

DEMOGRAPHIE

 Etude démographique sur la paroisse de Varaire, par M. l'abbé Jean Depeyre (suite et fin). LXI, 38.

DISCOURS - ALLOCUTIONS - SERMONS

- Aux travailleurs. Discours prononcé par le Maréchal Pétain, le 1^{er} mars 1941, à Saint-Etienne. LXII, 74.
- Aux paysans. Discours prononcé par le Maréchal Pétain, le 20 avril 1941, à Pau. LXII, 77.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Analyse des Registres municipaux de la commune de Cahors, tenus pendant la Révolution par A. Combes (suite et fin).
 LXI, 29, 125, — LXII, 15, 105, 158, 221, — LXIII, 25, 137, — LXIV, 37, 164, — LXV, 47.

- Sur la dévolution de l'héritage de Galiot de Genouillac, par Et. Cadiergues. LXI, 114.
- Acte de dégrèvement pour le retour à la terre à Faycelles, près Figeac, en 1394, par R. Prat. LXII, 112.
- Un document curieux du xvi° s. concernant une des chapellenies de Notre-Dame-du-Puy à Figeac, par L. Corn. LXIII, 143, — LXIV, 43, 170.
- Coutumes de Camboulit (1260), par le Comte L. d'Alauzier. LXIV, 121.
- Un curieux règlement de succession au xiv° s., par le Comte L. d'Alauzier, LXVI, 81.
- Ordonnance rendue par M. l'abbé de Termont sur le verbal de visite par luy faite dans l'église parroissiale de Gourdon (1743). LXVIII, 35.
- Contrat d'un oculiste du XVII° s., par R. P. LXIX, 66.
- Pour faire le sirop de longue vie (xvii s.), par J. C. LXIX, 67.
- L'inondation de 1676 à Saint-Céré. LXIX, 68.
- Inventaire des biens laissés par Pierre Ratier, bourgeois de Cahors, en 1285, par le Comte L. d'Alauzier. LXIX, 81.
- Bail à faire le dôme de l'Université de Cahors (1669). LXX, 70.

EXCURSIONS

- La Société des Etudes du Lot à Montauban, par Ch. Irague. LXVIII, 32.
- Les Sociétés Savantes du Tarn-et-Garonne à Cahors, par Ch. Irague, LXIX, 36.

FOLKLORE

 L'habitation rurale du Quercy et de ses alentours, par le D' Alfred Cayla. LXVI, 93.

GENEALOGIE

- Quelques documents inédits sur la généalogie de Fénelon et la situation de fortune des Solignac-Fénelon en 1641-1642.
 LXI, 105, — LXII, 5, 80, 149.
- Des descendants d'un frère de Jeanne d'Arc à Figeac (?), par le Comte L. d'Alauzier. LXVIII, 61.
- Le château de Busqueilles et ses seigneurs à Autoire (Lot), par L. Gineste. LXX, 86.

HISTOIRE ET ETUDES HISTORIQUES

 Galiot de Genouillac. Le collier de l'Ordre de St-Michel et la valeur de la livre tournois en 1528, par Et. Cadiergues. LXI, 1.

- Un libraire de Cahors au XVI° s. par X. LXII, 129.
- Les seigneurs de Camburat, par le Comte L. d'Alauzier. LXV, 5.
- Etymologie du mot « Fondue » (rue de la ville longeant les remparts), par J. C. et R. P. LXVI, 132.
- Pour servir à l'histoire de Notre-Dame de Roc-Amadour. LXVII, 79.
- Les co-seigneurs d'Assier avant Galiot de Genouillac, par le Comte L. d'Alauzier. LXVII, 106.
- Le Lot sous la Seconde République, par le chanoine Eug. Sol. LXIX, 53, 92, — LXX, 19, 49, 91.
- Notes sur quelques corporations de Figeac en 1719, par le Comte L. d'Alauzier, LXX, 3.
- A la recherche d'Uxellodunum, par L. Corn. LXX, 11, 34.

LETTRES

- Lettre de Colbert aux Intendants de Province pour les informer que le Roi serait disposé à accorder des gratifications à ceux qui composeraient l'histoire d'une province (1685). LXIV, 111.
- Lettre du Chancelier de Pontchartrain intimant aux Maires et Consuls de Cahors d'être plus sévères dans les affaires criminelles (1701), LXIV, 111.
- Une lettre du Pape Pie XII à M. le Chanoine Eug. Sol (1948).
 LXIX, 26.
- Une lettre de la Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté Pie XII à l'Ambassade de France à Rome (1948). LXIX, 91.

MONOGRAPHIE

- La châtellenie de Creysse, par M. le chanoine Ad. Foissac (suite et fin). LXI, 46.
- Dans les rues du vieux Cahors. Logis. Gens et faits d'autrefois, par Jean Fourgous. LXII, 233, — LXIII, 51, 159, — LXIV, 54, 186, — LXV, 72, 208.
- Note sur Goudou, commune de Corn (Lot), par le Comte L. d'Alauzier, LXIII, 150.
- Sénaillac-Lauzès au xv° siècle, par le Comte L. d'Alauzier.
 LXV, 149.
- Ondredieu, par F.-Ludovic Cassot. LXVI, 84.
- La seigneurie de Puylaunès (Linac, Lot), par Etienne Cadiergues. Introduction par le Comte L. d'Alauzier. LXVII, 32.
- Cabrerets (Lot). Son site. Ses environs. Ses particularités. Son histoire. Ses légendes. Sa préhistoire, par l'abbé A. Lemozi, curé de Cabrerets, LXXVIII, 71.

NECROLOGIE

Pierre Périer de Féral, par X. LXI, 147.

Antonin Bergon (1894-1940), par X. LXII, 191.

 M. Henri Ramet (1859-1941), Président d'honneur de la Société des Etudes du Lot, par X. LXII, 192.

 M. Ludovic de Valon, Président d'honneur de la Société des Etudes du Lot, par F. V. LXIV, 91.

M. A. Laurent-Bruzy, par Armand Viré. LXIV, 95.

- Ernest Lafon, par Ch. Irague, LXVII, 143.

- M. Edmond Laubat, par Ch. Irague. LXX, 17.

NUMISMATIQUE

 Une médaille de restitution de Jean XXII, par Lud. de Valon. LXIII, 85.

POESIES FRANÇAISES

- Sur la berge du Lot à Douelle, par J. Monteil. LXI, 8
- Le bouquet de pervenches, par Ed. Laubat. LXI, 57.
- Les d'Hébrard Saint-Sulpice, par Ed. Laubat, LXI, 58.
- Sonnet, par François Gouyon (1929). LXI, 124.
- La petite Source, par Ed. Laubat. LXI, 133.
- Veille de guerre, par J. Monteil. LXI, 134.
- La guerre, par J. Monteil, LXI, 135.
- La Chanson du Sable, par Ed. Laubat. LXII, 37.
- Sur la vitre embuée, au bas de la fenêtre..., par P. Caddau.
 LXII, 43.
- Promenade cadurcienne, par J. Monteil. LXII, 44.
- In memoriam, par J. Monteil. LXII, 45.
- Au Maréchal Pétain, par J. Monteil. LXIII, 67.
- L'enfance du Christ, par J. Monteil. LXIII, 67.
- Monsieur le Maréchal, par le D' Lascoux, LXIII, 171.
- L'aveugle, par Ed. Laubat. LXIII, 172.
- Le pain, par Ed. Laubat. LXIV, 84.
- Le village désert, par P. Caddau. LXIV, 110.
- Le Galet de Lesbos (Mytilène), par J. Monteil, LXIV, 138.
- Sonnet. Madame, vous avez par un soin précieux..., par J. Monteil. LXIV, 194.
- Le Rédempteur de Léonard de Vinci (Musée de Milan), par J. Monteil. LXIV, 195.
- Le Rémouleur, par Gilbert Picou. LXV, 96.
- Cahors et le Quercy, par Jo. Delpech. LXV, 241.

- Les yeux éternels, par Jean Monteil. LXV, 243.
- La chanson de Jeanne d'Aymé, par Mme Julienne Séguret (Calelhon). Mestra en gai saber. LXVII, 139.
- La veillée au temps jadis, par Josée Delpech, LXVIII, 34,
- La légende de l'âne (A la manière de Francis James), par Ed, Laubat. LXIX, 88.
- Hommage à Edmond Laubat, poète quercynois, par Josée Delpech. LXX, 43.

POESIES OCCITANES

- La Canson de Jana d'Aymé, par Mme Julienne Séguret (Calelhon). Mestra en gai saber. XVII, 138.
- Nadal (Poésie du xvii s.). LXVII, 141.

POIDS ET MESURES

- Dans nos Musées, par J. Calmon. LXV, 207, - LXVI, 135.

PREHISTOIRE

- Le Causse de Carennac, lieu sacré préhistorique, par P. Henry Derville et Raymond Pierron. LXVI, 5.
- Mégalithes et Tumulus dans le Causse, entre Carennac, Floirac et Miers, par P. Henry Derville et Raymond Pierron. LXVII, 113, — LXVIII, 5.
- Fouilles d'un gisement préhistorique à Luzech (Lot), par Robert Tardieu. LXX, 56.

RADIESTHESIE

 Essai sur la position d'Uxellodunum d'après les influences souterraines, par L. Merle. LXII, 38.

SIGILLOGRAPHIE

- Au sujet d'un sceau récemment trouvé à Figeac, par Et. Cadiergues et Bouyssou. LXI, 152.
- Etude sur les cachets scellant des testaments des xvii^e et xviii^e siècles, par R. Prat. LXII, 245.
- Contribution à l'établissement d'un Armorial quercynois, par
 R. Prat et J. Calmon. LXIII, 69, 173, LXIV, 85.
- Une médaille de restitution de Jean XXII. Les véritables armes de ce Pape, par Lud, de Valon, LXIII, 85,

- Sceaux du xiv[®] s. découverts à Creysse, près Martel (Lot), par J. Calmon. LXX, 6.
- Une pierre aux armes de la famille de Theis à Thégra, par R. Prat. LXX, 44.
- Le château de Busqueilles et ses seigneurs à Autoire (Lot), par L. Gineste. LXX, 86.

VISITE - VOYAGES

- Itinéraire de Jérôme Muntzer à travers le Quercy en février 1495, LXVII, 81.
- Visite de Mgr de Cahors à Martel en 1660. LXIX, 38.

COMPOSITION DU BUREAU

Pour l'année 1940. LXI, 80.

- 1941, LXII, 64.
 - 1942. LXII (4° fasc., couv. p. 3).
- 1943. LXIII, 189.
- 1944. LXIV, 229.
- 1945. LXVI, 138.
- 1946. LXVI, 152.
- 1947. LXVII, 151.
- 1948. LXVIII, 112.
- 1949, LXIX, 112.
- 1950. LXX.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIETE

Pour l'année 1948. LXIX, 3.

PROCES-VERBAUX DES SEANCES

Année 1940 : M. Alf. Rigaudières, LXI, 74, 154.

- 1941: M. Alf. Rigaudières. LXII, 57, 131, 194, 257.
- 1942: M. Alf. Rigaudières. LXIII, 93, 182.
- 1943 : M. Alf. Rigaudières. LXIV, 98, 218,
- 1944: M. René Prat. LXV, 130, 246.
- 1945 : M. René Prat. LXVI, 137.
- 1946 : M. René Prat, LXVII, 83, 145.
- 1947: M. René Prat. LXVIII, 36, 102.
- 1948: M. René Prat. LXIX, 70, 103.
- 1949 : M. René Prat. LXX, 27, 71, 99.

TABLE DES MATIERES

40000	PW1-	* ***	4 4 4
1940.	Tome	LXI,	164.

1941. — LXII, 279.

1942. — LXIII, 196.

1943. — LXIV, 236.

1944. — LXV, 252.

1945.

1946. — LXVII (couv. p. 3).

1947. - LXVIII (couv. p. 3).

1948. — LXIX (couv. p. 3).

1949. — LXX, 132.

CANTOUN DEL « GREL CARSINOL »

Deuxième série. Nº 1. Janvier 1941, LXII, 65.

N° 2. Juin 1941. 140.

N° 3. Septembre 1941, 197.

N° 4. Décembre 1941, 267.

N° 5. Juin 1942. LXIII, 107.

N° 6. Décembre 1942, 190.

N° 7. Juin 1943. LXIV, 112.

N° 8. Décembre 1943, 230.

- N° 9. Juin 1944. LXV, 143.

TROISIÈME PARTIE

PLANCHES HORS-TEXTE ET DANS LE TEXTE GRAVURES ET PLANS

procession de l'église de Catus (Lot)

320	r Ludovic de Valon, LXI,			
Fig.	 Croix processionnelle de l'église de C principale, 67. 	alus (xv	T SIEC	le), face
	 Croix processionnelle de l'église de Revers, 67. 	Catus	(XVIe	sièçle),
	3.			
	4 /			
	5. Les instruments de la Passion, 69.			
	6.			
177	7.			
- pastor	8.			

- Au sujet d'un sceau récemment trouvé à Figeac, par Et. Cadiergues et Bouyssou. LXI.
 - Sceau du Lieutenant du Sénéchal de Figeac (xvº siècle), 152.
- Essai sur la position d'Uxellodunum d'après les influences souterraines, par L. Merle, LXII.
 - Fig. 1. Plateau du Puy-d'Issolud, 39.

Les Evangélistes, 69.

- 10. - 11.

- 2. Plateau du Puy-d'Issolud, fontaine desséchée, 40.
- 3. Menhir du Puy-d'Issolud, 42.
- Portrait du maréchal Pétain, LXII, 73.
- Dans les rues du vieux Cahors. Logis. Gens et faits d'autrefois, par Jean Fourgous, LXII à LXV.
 - Armes de la ville de Cahors, d'après des documents du XVII* siècle, LXII, 233.
 - Monogramme du Christ, maison Renaissance, rue du Docteur-Bergougnoux, n° 8, 234.
 - Plan de la première promenade, « Les Badernes », 235.
 - Plan de la deuxième promenade, « Autour de la Cathédrale », 236.
 - Plan de la troisième promenade, « En montant dans les Soubirous », 237.

- Palais de Pierre Duèze, père du pape Jean XXII, 238.

- Ferronnerie d'escalier xviir siècle, rue du Château-du-Roi, 17, 239.
- Fer de Claude Rousseau, imprimeur et marchand libraire à Caors, 1611, 242.
- Monnaies épiscopales de Cahors, 243.

- Lettrine D, 243.

Sanglier de bronze gallo-romain découvert à Cahors, 244.
 Mirandes de la maison de P. Delsol (xvir siècle), LXIII, 51.

- Lettrine U, place des Petites-Boucheries, 51.

- Les Cadourques, gravure de Jacques Bence, xvui siècle, 52.

Sceau du pariage, 1330, 55.
 Pont Valentré, 1834, 59.

- Remparts du xiv° siècle, Porte St-Michel, 61.

- Fer d'André Rousseau, imprimeur et marchand libraire à Caors, 1640, 64.
- Plan de Cahors du Sieur Tassin, 1634, 65.
 Les Pontets de la rue de l'Université, 66.
- Fenêtres Renaissance, rue du Docteur-Bergougnioux, nº 8, 159.

- Lettrine L. 159.

- Rue de Fouilhac, 160.

- Etal xvº siècle, rue du Château-du-Roi, nº 10, 161.
- Maison de Roaldès, façade sud, 162.
 Fenêtre xiv siècle, rue de Lastié, 162.
- Porte xvir siècle, rue des Soubirous, nº 15, 165.

Tour du collège Pélegry, 166.
 Tour de la maison Issala, 167.

- Ferronnerie d'escalier xviii° siècle, rue Feydel, n° 20, 169.

Impasse de la Charité, n° 3, porte xv° siècle, 170.

- Fenêtres xive siècle, rue Nationale, 71. Reconstitution, LXIV, 54.

- Lettrine A, 54.

- Plan « Dans les Badernes », 55.

- Girouette de la maison de Roaldès, 57.
- Cheminée du grand salon, au 1er étage, 58.

- Les trois portes de l'escalier, 58.

- Porte Renaissance, rue des Pénitents, n° 3, 60.

- Porte xv° siècle, rue du Tapis-Vert, n° 7, 62.

Façade xiv° siècle, rue Lastié, n° 31, 64.

- Buste de femme, 65.

- Une rue typique des Badernes, la rue Mordeigne, 66.

- Ancienne abside de l'église St-Laurent, 67.

- Sceau consulaire de Caors, 1338, 69.

Sceau du Chapitre cathédral de Caors, 1254, 69.
 Fenêtres de l'ancienne maison Dominici, 73.

— Fenêtre de la maison Issala, 74.

- Porte xvii^o siècle, maison Issala, 75.
- Cour de la maison Renaissance, rue du Docteur-Bergougnioux, n° 8, 76.
- Fenêtre Renaissance, rue du Docteur-Bergougnioux, nº 8, 77.

- Mascaron d'une maison rue Lastié, 78.

- Porte xvir siècle, rue Nationale, n° 2, 79.
- Tour du lycée (ancien collège des Jésuites), 80.
- Au lycée, ancien cloître des Cordeliers, xvnº siècle, 81.
- Sceau plaqué du Consulat de Cahors, 1468, 82.
- Cour de l'immeuble xy-xyr siècle, rue Cathala-Coture, 83.
 Frise Renaissance de la grande fenêtre de l'archidiaconé, 186.
- Lettrine N, 186.
- La Cathédrale vue de la place du Marché, 190.
- Buste Renaissance, archidiaconé St-Jean, 193.
- Abouts de poutres rue St-Pierre : les quatre saisons, LXV, 72.
- Lettrine O, 72.
- Plan « Autour de la Cathédrale », 72.
 - Fenêtres xv° siècle, rue Fondue-Basse, 73.
- Porte intérieure d'un hôtel xvne siècle, rue Lestieu, nº 9, 74.
- Porte xvº siècle, dans la cour du nº 9, rue Nationale, 76.
- Grenier du Chapitre, 78.
 - Cour de l'archidiaconé St-Jean, 79.
- Porte et fenêtre xvr siècle à l'archidiaconé St-Jean, 80.
- Cloîtres de la Cathédrale, 85.
- Maison Dolive, xviie siècle, rue de la Daurade, 86.
- Vestiges de l'église de la Daurade, 87.
- Le Christ de l'Ascension du tympan du portail nord de la Cathédrale, 89.
- Un aspect moyenâgeux dans la rue J.-B.-Delpech, 90.
- Fenêtres xiv° siècle, rue St-André, n° 18, 92.
- Porte d'escalier, rue St-André, n° 6, 93.
- Ecusson, armoirie, autrefois nº 12, rue St-André, 94.
- La falaise des Soubirous et son décor moyenageux, 95.
- Le Pont-Neuf de 1254, démoli en 1906, 208.
- -- Lettrine C, 208.
- Massacre des protestants en 1561, gravure xvir siècle, 212.
- La place des Petites-Boucheries en 1881, 214.
- Armoiries du Collège Pélegry, 215.
- Rampe d'escalier xvin siècle, rue du Châleau-du-Roi, nº 17, 216.
- Lettrine G, 216.
- -- Plan « En montant dans les Soubirous », 216.
- Fenêtre de l'hôtel d'Alamand, 217.
- Porte d'escalier de l'hôtel d'Alamand, 218.
- Rampe d'escalier xviiie siècle, rue du Portail-Alban, nº 9, 220.
- Porte xvnº siècle, place des Petites-Boucheries, nº 14, 220.
- Vestiges de la porte Ste-Catherine, rue du Port-Bullier, 222.
- Partie basse de la tour du Collège Pélegry, 223.
- Bâtiments xive siècle du Collège Pèlegry, 224.
- Porte xvii siècle, rue du Château-du-Roi, nº 16, 226.
- Escalier extérieur, rue Ste-Catherine, 228.
- Cheminée xur siècle, rue Château-du-Roi, 229.
- Façade de l'Hôpital de Grossia. Reconstitution, 231.
- Porte xvº siècle, rue des Soubirous, nº 17, 232.
- Vestiges de l'église N.-D.-des-Soubirous, 233.
- Porte xvii siècle, rue des Soubirous, n° 11, 234,

- Vestige du rempart de la Citadelle, 235.
- Maison xvii° siècle, rue St-Barthélémy, n° 5, 236,
- Tour du pape Jean-XXII, 237.
- Cheminée fin xv siècle, impasse La-Serre, 239.
- Heurtoir xvIII° siècle, rue Fevdel, n° 20, 240,
- Vie de saint Géraud, Archevêque de Braga (1096-1108), par l'abbé Jean Depeyre. LXII, - LXIII.
 - Première page du manuscrit de la vie de saint Géraud, écrit au XIII siècle, LXIII, 47.
 - Tableau peint dans la chapelle St-Géraud, annexe de la Cathédrale de Braga, 48.
 - Rétable de l'autel de saint Géraud, 49.
 - Pierre tombale du sarcophage de saint Géraud, 50.
- Une médaille de restitution de Jean XXII, par M. Ludovic de Valon, LXIII,
 - Médaille : avers, profil à droite du pape Jean XXII, 86.
 - Médaille : revers, armoirie du pape, 87.
 - Armoirie véritable du pape Jean XXII, 91.
- Potiers et Tuiliers gallo-romains du Quercy et du Rouergue, par Armand Viré, LXIV.
 - 1. Marques de tuiliers et potiers gallo-romains recueillies en Quercy et en Rouergue, 207.
 - 2. Antefixes recueillies à l'Impernal (tête de Méduse), 210.
 - 3. Lampes gallo-romaines trouvées à Blars et Pinsac (Lot), 211.
 - 4. Cachets de tuiliers trouvés à Camboulit, Cosa et Montauban, 212,
 - 5. Tuile, marquée TLLICI, provenant de l'Impernal, 216.
- Le poème de la salle capitulaire de Catus (Lot), chef-d'œuvre de conception et d'exécution, par Ludovic de Valon. LXV.
 - 1. Vue extérieure de la Salle Capitulaire, 100,
 - 2. Plan de la Salle Capitulaire, 102.
 - 3. Intérieur de la Salle Capitulaire, 103,
 - 4. Le sacrifice d'Abraham.
 - 5. La Tentation, 1° degré. 105.

 - 6. La Tentation, 2° degré. 7. La Tentation, 3° degré.
 - 8. La, Tentation, épilogue.
 - 9. Lucifer, colonne I, face ouest. 10. Chat écorné jubilant. figure de 106
 - Col. II.
 - 11. La double couronne d'acanthe (image du ciel et du paradis), 109.
 - 12. Chapiteau de la col. III, 109.

- 13. Chapiteau de la col. III, face nord. 14. Chapiteau de la col. III, face ouest, 110. 15. Chapiteau de la col. IV, face sud. 16. Chapiteau de la col. I, face sud. 17. Chapiteau de la col. II, face nord. 111. 18. Chapiteau de la col. II, face nord. 19. Chapiteau de la col. VIII, face est, 112. 20. Le Messie : l'incarnation, chapiteau XII, face nord. 21. Le Ciel : l'institution de l'Eucharistie, la trahison de Judas, chapiteau XI. 22. Col. III, face onest. - 23. Col. III, face nord, 24. L'homme luxurieux. 123. - 25. La femme adultère. 27. Le Jugement dernier. Les Elus, chap. XI, face sud. / - 26. L'Enfer, chap. XI, face est. 28. Le Jugement dernier. Les Réprouvés, chap. XI, face nord, 125. 29. Les Damnés, chap. XII, face ouest, 125. Le Causse de Carennac, lieu sacré préhistorique..., par H. Derville et R. Pierron. LXVI. 1. Dolmen, 14. Fig. 2. Coffre n° 24, 16. 3. Angle entre la face extér, du tumulus et le sol, 18. 4. Comparaison des pentes, 20. 5. Essai graphique et chronologie comparée, 26. 6. Haches polies, 35.
- L'habitation rurale du Quercy et de ses alentours, par le D' Alfred Cayla, LXVI.
 - Maison-bloc de la vallée du Lot (Juillac), 95.
 - Maison-bloc du Causse (Siffray, p. Catus), 96.
 Vallée du Vert (Les Campagnes, p. Castelfranc), 98.

- Bel escalier et bolet (Cras), 105.

Pendeloques, 38.
 Céramique, 41.
 Bronze, 43.

- Causse de Limogne, pigeonnier d'angle (Paucou, p. Crégols), 107.

- Pigeonnier (Flaujae), 108.

- Bolet de maison (Espère), 110.
 Bolet sous arcade (Espère), 111.
 Maison de la plaine (Juillac), 114.
- Maison mixte, Rouergue (Port-d'Agres) (Aveyron), 117.
- Post-scriptum à l'Essai sur une école de sculpture ornementale quercynoise autour de 1500, par l'abbé J. Depeyre. LXVI.
 - Ste-Anne avec les emblèmes des Litanies, 127,

- La seigneurie de Puylaunès (Linac, Lot), par Etienne Cadiergues. LXVII.
 - Château de Puylaunès (façade sud-est), 33.
 - Château de Puylaunès, la grande salle, 34.
- Mégalithes et Tumulus dans le Causse, entre Carennac, Floirac et Miers, par H. Derville et R. Pierron. LXVII, — LXVIII.
 - Fig. 1. Plan d'ensemble de la commune de Carennac, 114,
 - 2. Diagramme du développement évolutif des tumulus, 118.
 - 3. Coffre n° 31, 124.
 - 4. Caïrou, nº 46, 132.
 - 5. Tumulus n° 34, LXVIII, 8.
 - 6. Céramique, 20,
 - 7. Gravure sur dolmen, 23.
- Potier gallo-romain inconnu, par J. Calmon. LXVII. 135.
 - Marque de potier, 136.
- Cabrerets (Lot), par A. Lemozi. LXVIII, 71.
 - La vallée du Célé dans les environs de Cabrerets, 72.
 - Colline du Pech-Merle, grottes préhistoriques, 74.
 - Plan : Cabrerets et les environs, 76,
 - Dolmen dans les environs de Cabrerets, 80.
 - Dolmen complet dans les environs de Cabrerets, 82.
 - Bouquetin et équidé gravé sur os, 88.
 - Renne gravé sur les parois, 88.
 - Cervidé, gravures pariétales, grotte Marcenac à Cabrerets, 91,
 - N.-D.-de-Cabrerets, statue en bois, 93.
 - Salle des peintures, 96.
 - Mains, équidés, ponctuations, brochet, 98.
- Caniac (Lot) et sa crypte romane, par le D' G. Cany. LXIX, 14.
 - Sarcophage et statue en bois de saint Namphaise, 15.
 - Vue perspective de la crypte, 16.
 - Plan de la crypte, 17.
 - Perspective isométrique de la crypte, 18.
 - Chapiteaux des deux colonnes latérales, 19.
 - Passage sous la chasse du Saint, 20.
 - Chapiteau de la crypte de Saint-Denis, 20.
 - Dispositif de la croisée des trois arcs ogives et des voûtes du chœur, 24.
- Jean Tournier, sculpteur sur bois, par le chanoine J.-R. Marboutin, LXIX, 40.
 - Chaire de l'abbaye bénédictine de La Réole, 44.
 - Les stigmates de saint François d'Assise, église de Lauzun, 48.

- Sceaux du xiv s. découverts à Creysse, près Martel (Lot), par J. Calmon. LXX, 6.
 - Sceau de Pierre Bou, 6-7.
 - Sceau de Jean de Mantini, 8-9.
- Une pierre aux armes de la famille de Theis à Thégra, par René Prat. LXX, 44.
 - Armoiries de Melchior de Theis, 45,
- Fouilles d'un gisement préhistorique à Luzech (Lot), LXX, 56.
 - Fig. 1. Presqu'île de Luzech, 57.
 - 2. Poincons, 59.
 - 3. Fragment de défense de sanglier, spatules, 60.
 - 4. Eclats d'os, grattoir, perçoirs, 62.
 - 5. Coupe du talus. Plan de l'habitat, 64.
 - 6. Poterie, 67.
- Les aiguilles de Figeac, par le Comte L. d'Alauzier, LXX, 77.
 - Aiguilles de Figeac, 78.
 - Aiguilles de Figeac, détail, 81.
- Le château de Busqueilles et ses seigneurs à Autoire (Lot).
 LXX, 86.
 - Armoiries des Lascazes-Sirot, 90.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Etudes du Lot

Séance du 6 octobre 1949 Présidence de M. IRAGUE

Présents: MM. d'Alauzier, Amadieu, Astruc (H.), Bousquet, Calmon (J.), Desprats, Fourgous, Iches; Mmes Josée-Delpech, Yv. Liégeois-Rivano; MM. Lury, Maureille, Michelet, Mignat, Moulinier, Prat, Salesses, Saunac.

Excusés: MM. D' Cany, Astruc (J.) et Teyssonières. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

Condoléances: M. le Secrétaire général fait part du décès de M. Bessières (Victor), entreposeur des tabacs en retraite, et, au nom de la Société, adresse à sa famille ses sincères condoléances.

Félicitations: Puis M. Calmon fait adresser des félicitations à M. R. Calmels, nommé officier de la Légion d'honneur, ainsi qu'à M. Félix Portal, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Remerciements: Enfin, il fait part des lettres de remerciements adressées par Mme Yv. Liégeois-Rivano et M. Malgouyard, élus membres de la Société.

Présentation, comme membre résidant : M. René Faugeron, 31, Bd Gambetta, à Cahors, par MM. H. Amadieu et J. Calmon.

Comme membres correspondants: M. l'abbé Lairat, à Creysse, M. le D' Miffre, à Martel, M. Roger Milhomme, conseiller général à Martel, par M. l'abbé Varlan et M. Calmon; Mme la Comtesse de St-André, château de Lentillac, par Figeac, et M. Laroche-Garnier, administrateur des colonies honoraire, à St-Félix, par Figeac, par M. l'abbé Carrayrou et M. Calmon; la Bibliothèque de l'Université de Louvain (Belgique), par le P. Dom Lehembre et M. J. Calmon; M. Alfred Teyssier, industriel à Mercuès, par MM. H. et J. Astruc; M. le D' Lolmède, chirurgien, Bd Gambetta, à Cahors, par MM. Fourgous et Calmon; Mme Francès, Bd Gambetta, par MM. Francès et Calmon; Mme Monique Hiesco, Studio d'art, rue du Docteur-Bergounioux, à Cahors, par MM. Calmon et Prat; M. Louis-Paul Faurel, Laboratoire de botanique, Faculté des Sciences à Alger, par MM. Irague et Calmon; M. Fernand Mombet, contrôleur principal

de l'Enregistrement, 8, rue Sully, à Agen, par M. le chanoine Marboutin et M. Calmon; M. J. de Mondenard de Monie, aumônier militaire, 16, rue du Capitaine-Arrighi, Marrakech-Quélie, Maroc, par MM. Mombet et Calmon; M. Aubin, compositeur de musique, Moulin de la Toulzanie (St-Martin-Labouval), par MM. Fourgous et Calmon; M. René Delpech, radio-aviation, à Montgesty, par MM. Atgié et J. Astruc; M. l'abbé Georges Delbos, de Faycelles, Ecole de Saint-Cyr, Issoudun (Indre), par MM. Tinur et H. Amadieu.

Dons: de M. Coly, la Revue Aluta, nº 22 (1949);

- de M. A. Durand, un sonnet dont il est l'auteur, intitulé « Ségala » ;
- de M. d'Alauzier, Noms de personnes à Capdenac au XIII s. (Revue internationale d'Onomastique, septembre 1949) ;
- de M. Prat, De quelques noms de famille en Quercy (Revue, ibidem, juin 1949).

La Société remercie les donateurs.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues : Bulletin de la Société archéologique du Gers (2° trimestre 1949), Bulletin des Antiquaires de l'Ouest (1° semestre 1949), Bulletin de la Société archéologique du Périgord (2° trimestre 1949), Bulletin de la Société de Borda (2° trimestre 1949), Bulletin de l'Académie d'Auvergne (1947-1948), Revue de la Haute-Auvergne (1948).

M. Calmon, après avoir fait passer, au nom de M. le D' Cany, deux photos d'un douzain de Bretagne sous Charles VIII, trouvé dans les fouilles de l'église de Souillac, signale l'étude de M. Bonnafous, parue dans les Annales de l'Institut d'Etudes occitanes (2° fascicule de 1949), intitulée « Quercy et Parler carcinols », et un reportage de M. Gau sur la découverte de dalles funéraires portant inscriptions et servant de radar à la fontaine des Chartreux. De même, il signale les nombreux articles d'histoire locale parus dans les journaux régionaux : La Dépêche, La Liberté du Centre, Le Patriote, La République, Sud-Ouest et La Vie Quercynoise.

Communications: M. le Président rappelle la cérémonie qui s'est déroulée à Albas lors de l'apposition d'une plaque sur la maison d'Ernest Lafón. Puis, il signale le discours de l'abbé Depeyre, représentant la Société des Etudes, à la cérémonie du cinquantenaire du D^r Cadiergues, à Lacapelle-Marival.

M. Irague montre l'intérêt des fouilles entreprises à l'Impernal de Luzech, qui prouvent qu'il fut habité depuis l'époque préhistorique de Halstatt jusqu'à l'époque mérovingienne, en passant par l'oppidum gaulois et le « poste de garde » romain, Il fait émettre le vœu ci-dessous : « Dans sa séance du 6 octobre 1949, la Société des Etudes du I Lot :

Considérant que le site de l'Impernal à Luzech (Lot), quoique très superficiellement exploré, a donné de nombreux vestiges anciens, q pour la plupart rassemblés au Musée de Luzech;

Qu'en 1911, M. l'abbé Malga a trouvé dans une grotte, au flanc de

l'Impernal, des outils de l'époque néolithique ;

Qu'en 1913-1914 et 1922-1923, M. Armand Vire a trouvé sur l'Imq pernal des outils de l'époque de Halstatt et de l'époque de la Tène, b de part et d'autre d'un mur gaulois en bon état de conservation;

Des constructions gauloises et des constructions romaines, dont

u une villa et probablement un « fanum »;

Enfin, au-dessus, une muraille mérovingienne ;

De nombreux squelettes et un sarcophage mérovingien ;

Qu'en 1948, M. Roger Tardieu a mis à jour dans un éboulis, un peu en avant de la grotte, des outils du néolithique banal ;

Qu'il résulte de ces trouvailles que le site de l'Impernal a été d habité pendant des milliers d'années depuis l'époque glaciaire, au moins jusqu'à l'époque mérovingienne,

Emet le vœu :

Que, dans cet oppidum, qui est un des plus anciens, sinon le plus sancien des oppida du Quercy, des fouilles suivies et surveillées soient faites sous la direction d'une personne compétente et entreprises avec une subvention de l'Etat.

M. Irague donne lecture de l'invitation faite par M. Salesses aux membres de la Société des Etudes d'assister aux Ambassadeurs à sa conférence sur Uxellodunum, que M. Salesses situe à l'oppidum de Murcens (Cras).

M. Maureille donne quelques indications préliminaires sur la méthode suivie par M. Salesses dans l'étude critique des textes latins et les calculs qui semblent faire cadrer les données du texte d'Hirtius avec cet oppidum.

M. Desprats fait toutes réserves sur cette identification.

M. Fourgous indique que, pour le Congrès des Sociétés savantes de mai prochain, il est projeté une visite du Musée de Cabrerets. Puis, il soumet un vœu pour que la cloche suspendue à la voûte de la basilique de Rocamadour soit un peu descendue ou en tout cas mieux éclairée.

M. d'Alauzier donne lecture de son étude historique sur les seigneurs de Laroque-Toirac du XIV° au XVIII° siècle, à savoir les de La Roque, Dujols, Pontanier du Saulon et Delfau de Laroque. M. Calmon rappelle, de la part de M. Granier, que le Bulletin de la Société de janvier 1944 mentionne un article paru en 1915, dans le supplément illustré du Petit Journal, sur Rose Barreau, volontaire au 2° bataillon du Tarn de l'armée des Pyrénées, en 1793, et signale cette femme-soldat comme née de Cahors; c'est une erreur et c'est près de Castres (Tarn) qu'il faut lire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine séance aura lieu le jeudi 3 novembre.

Séance du 3 novembre 1949 Présidence de M. IRAGUE

Présents: MM. d'Alauzier, Amadieu, Astruc (H.), Bousquet, Calmon, Desprats, Fourgous, Iches, Lury, Maureille, D' Mazières, Michelet, Périé, Prat.

Excusés : MM. Astruc (J.), D' Cany, Mignat, Teyssonières. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Condoléances: M. le Secrétaire général rappelle le tragique accident qui coûta la vie à M. Ruayres, inspecteur du premier degré à Figeac, à son retour de Sousceyrac, où il venait de réunir les instituteurs du nouveau canton pour une conférence pédagogique. M. Calmon adresse à sa famille ses sincères condoléances auxquelles s'associent tous les membres présents de la Société des Etudes.

Félicitations: Des félicitations sont adressées à M. l'abbé Gaillae, curé de Prayssac, nommé chanoine titulaire et curé-archiprêtre de la cathédrale; à M. le chanoine Courbès, supérieur du grand séminaire, nommé chanoine titulaire.

Elections, comme membres résidants : D' Lolmède, Mme Francès, Mme Iliesco, M. Faugeron.

Comme membres correspondants: M. l'abbé Lairat, D' Miffre, M. le conseiller général Milhomme, Mme la Comtesse de St-André, M. Laroche-Garnier, la Bibliothèque de l'Université de Louvain, MM. Teyssier, Faurel, Mombet, de Mondenard de Monie, Aubin, Delpech et M. l'abbé Delbos.

Présentations, comme membres correspondants: M. Delbreil, président du syndicat d'initiative de Puy-l'Evêque, par M. J. Desprats et Mme Rivano; M. Pierre Boisse, receveur des P.T.T. en retraite, à Carnac-Rouffiac, et M. Soulacroup, maire de Castelfranc, par MM. Roux et Desprats.

Comme membre résidant : M. Jean Buffet, rédacteur à la Préfecture, présenté par MM. Fourgous et Calmon. Comme abonné au Bulletin: M. Vogel, à Crégols (Lot), par M. Fourgous; M. E. Valat, 19, rue Saint-Saëns, Casablanca (Maroc). Dons: de M. J. Desprats, sa plaquette intitulée « Uxellodunum et la farce de Murcens »;

— de Mme H. Ramet, les ouvrages suivants : Jean XXII, pape quercynois ; Les Cours prévôtales dans le ressort de la Cour d'appel de Toulouse (1816-1818) ; Installation de M. le Premier Président Ramet à la Cours d'appel de Toulouse (octobre 1921).

La Société remercie les donateurs.

M. Calmon rend compte des publications reçues : Aluta (juillet-septembre 1949) ; Bulletin de la Société archéologique de Béziers (1947-1948) ; Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun (1949) ; Bulletin de la Société archéologique du Gers (3° trimestre 1949) ; la Revue de l'Agenais (3° trimestre 1949) ; Natural History (octobre 1949) ; L'écho de Rabastens (n° 6), contenant une étude de la charte de Rabastens par M. Vanel et la suite d'une étude historique sur la pharmacopée.

Puis, il signale l'article, paru dans La Croix du 29 octobre dernier, sur les armoiries des villes, par M. Pradel de Lamase. Le décret du 17 mai 1809 règlemente les conditions dans lesquelles les communes peuvent arborer des armoiries et rappelle que les villes et corps régulièrement constitués ne peuvent ni les modifier, ni s'en créer de nouvelles sans se pourvoir devant le Garde des Sceaux, par ministère d'un avocat au Conseil d'Etat.

Communications: M. Astruc fait passer des reproductions du discours du Président Poincaré à la Chambre, le 4 août 1914, et de l'ordre de la Marne signé Joffre, du 6 septembre 1914.

M. Fourgous donne quelques indications sur les travaux entrepris à la coupole de la cathédrale, pour la reproduction des peintures au Musée des monuments historiques à Paris ; puis, il signale que le plafond peint de l'Ermitage classé a été préservé de toute dégradation.

M. Maureille indique que M. le Professeur Salesses vient d'être nommé au Lycée Montaigne à Paris. Puis, étudiant la campagne de César en Quercy, il fait un exposé critique sur les différents sens du mot « flumen » dans les « Commentaires ». Ce mot, quand il n'est pas suivi d'un nom propre, semblerait désigner simplement de l'eau courante. Cette communication donne lieu à un échange de vues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levé.

La prochaine séance aura lieu le 1° décembre.

Séance du 1° décembre 1949 Présidence de M. IRAGUE

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Présents: MM. d'Alauzier, Allemand, Amadieu, Astruc (J.), Bous-est quet, Calmon, Dissès, Fourgous, Iches, Maureille, Mazières, Miche-est, Mignat, Moulinier, Nastorg, Prat, Teyssier, Teyssonières.

Excusés: D' Cany, MM. Estival, Astruc (H.).

Remerciements: M. le Secrétaire général dépose sur le bureau de 9b la Société les lettres de remerciements de MM. Mombet, Faurel, Garnier-Laroche, élus membres de la Société.

Elections, comme membre résidant : M. J. Buffet.

Comme membres correspondants: MM. P. Boisse, Delbreil, Sou--ulacroup, E. Valat.

Présentations, comme membres résidants : M. Lorcery (Pierre), (sagent du Cadastre, 5 bis, rue du Portail-Alban ; M. Ortal (Yvon), (de rédacteur à La République, 60, rue E.-Zola ; M. Darnault (Maurice), (de rédacteur du Patriote, 17, rue des Capucins ; M. Dellard (Guy), anti-it quaire, rue du Portail-Alban, par MM, Michelet et Calmon,

Comme membres correspondants: D' Yves Barberet, par M. le el Capitaine Barberet et M. Calmon; M. Albert, instituteur à Rocama--a dour, par M. l'abbé Varlan et M. Calmon; M. Lagrange, 22, rue du ul Colonel-Delorme, à Montreuil-sous-Bois (Seine), par MM. Calmon et te Crabol.

Dons : de M. Teyssier, deux fortes serrures, chefs-d'œuvre d'artis-it sans du xvıı* siècle ;

 de M. Michelet, le Brevet d'officier de la Légion d'honneur du décerné au chevalier Regourd de Vaxis, Maire de Cahors en 1823. Et La Société remercie les donateurs.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues : : a Bulletin des Antiquaires de la Morinie (fasc. 321, 1949), Bulletin de su la Société du Borda (3° trimestre 1949), Revue de Comminges (2° se--92 mestre 1949) et Natural History de novembre 1949.

Puis, il signale les articles sur « La Ramière » parus dans La Dépêche du Midi pendant les mois d'octobre et novembre, ainsi que su l'article sur Uxellodunum de M. Michelet (Dépêche du Midi du ut 15 novembre dernier) et l'interview sur Uxellodunum de M. Cuquel les du 29 novembre, les comptes rendus de la conférence de M. Corn et sur Capdenac (La Dépêche et Le Sud-Ouest du 1° décembre).

Communications: M. Calmon annonce la découverte faite par la M. l'abbé Marty de trois fenêtres de la fin du xv siècle sur la façade ab du presbytère d'Albas. Ces fenêtres, identiquement semblables à à celle que l'on voit au 2 étage de l'ancien archidiaconé de Tornès 2 (4, rue du Portail-Alban), ont été construites par ordre d'Antoine an

Alamand, évêque de Cahors (1477-1493), pour l'embellissement de sa résidence.

Le même donne lecture de la quittance donnée à l'abbé Séguret, curé de Soucirac et Ginouillac, pour le prix (150 livres) de deux labernacles et huit chandeliers dorés pour ces églises, par Béraud,

doreur de Montpazier (1749).

M. Fourgous fournit quelques indications sur les cinq conférences: « Le Quercy à travers les siècles. Les grands faits de son histoire », qui seront données en février et mars prochains par la Société des Etudes, sous la présidence d'honneur de M. Gaston Monnerville, Président du Conseil de la République, et de M. Justin, Préfet du Lot. Ces conférences seront illustrées à la manière des images d'un livre, de nombreuses projections photographiques inédites. Puis M. Fourgous fait passer la reproduction photographique d'un chapiteau de St-Pierre-Toirac représentant Adam et Eve ; il est rappelé l'existence dans les églises du Quercy de plusieurs chapiteaux représentant la scène du Péché originel, notamment à St-Urcisse, St-Maffre près Bruniquel.

M. d'Alauzier indique qu'il n'est parvenu jusqu'à nous qu'un seul Sacramentaire venant du Lot, celui de Moissac, du xı* siècle, qui a pu être écrit pour Figeac en raison des passages concernant saint

Vivien.

M. Prat fait savoir que le minutier des Archives notariales constitué aux Archives départementales vient de s'enrichir du dépôt des minutiers de Lalbenque et de Lacapelle-Marival, ce qui fera porter à près de 5.000 le nombre des registres et liasses conservés dans le minutier.

M. Mazières signale près de Cahors deux structures géologiques : d'abord un pli en S, faille avec broyage sous-jacent à des strates non déformées, ensuite un noyau à grosses brèches incluses au sein de couches peu ondulées, et fait passer quelques coupes de ces accidents.

M. Michelet signale le revers du portail de l'ancienne église des Soubirous qui mériterait d'être protégé.

La séance se termine par des projections photographiques, avec commentaires de M. Fourgous, d'un certain nombre de clichés représentant des monuments et objets mobiliers peu connus du Lot. La Société émet des vœux pour le classement de la fenêtre romane de St-Félix, de la Vierge de Belmontet et pour l'entretien de l'église de Gluges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Société se réunira en Assemblée générale le jeudi 5 janvier 1950, à 17 heures.

TABLE DES MATIERES

DU TOME LXX

Notes sur quelques corporations de Figeac en 1789, par le Comte L. D'ALAUZIER	3
Sceaux du XIV* s. découverts à Creysse près Martel (Lot), par J. CALMON	6
Ornements de l'église du Couvent Ste-Claire à Cahors	10
A la recherche d'Uxellodunum, par L. Corn 11,	34
Nécrologie : M. Edmond Laubat, par Ch. IRAGUE	17
Le Lot sous la Seconde République (suite), p. Eug. Sot, 19, 49,	91
PV. des séances, par R. Prat 27, 71, 99.	125
Conservation des monuments anciens. Découvertes d'objets d'art	33
Hommage à Edmond Laubat (poésies), par J. Delpech	43
Une pierre aux armes de la famille de Theis à Thégra, par R. Prat	44
Fouilles d'un gisement préhistorique à Luzech (Lot), par R. TARDIEU	56
Bail à faire le Dôme de l'Université de Cahors	70
Les aiguilles de Figeac, par le Comte L. D'ALAUZIER	77
Le château de Busqueilles et ses seigneurs à Autoire (Lot), par L. GINESTE	86
Catalogue des travaux contenus dans les Tomes LXI à LXX du Bulletin de la Société, par J. Calmon	101

BUREAU DE LA SOCIETE POUR 1949

Présidents d'honneur : MM. le chanoine A. Foissac, le chanoine E. Sol, 拳, 登 I., A. Viré, 登 I.

Président : M. Ch. Irague, WI.

Vice-président : M. J. Fourgous, O. *.

Secrétaire général : M. J. Calmon, &. Secrétaire des séances : M. R. Prat.

Bibliothécaire : M. M. Teyssonières, @ I.

Trésorier : M. Ferd. Bousquet, @ I.

Commission du Bulletin : Les membres du bureau et MM. Iches, J. Moulinier.

Conseil d'administration : 9 membres élus pour 3 ans et renouvelables par tiers annuellement : MM. H. Astruc, Bousquet, Calmon, J. Fourgous, Irague, Moulinier, Prat, Teyssonières.

Délègué à la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne, 4, rue de l'Université à Toulouse : M. Jean Fourgous.

Délégué auprès de la Soc. Archéo, du Midi de la France pour la conservation des Monuments historiques du Lot : M. Jean Fourgous.

AVIS

Cotisation

La cotisation des membres de la Société (Résidants ou Correspondants) est uniformément fixée à 100 fr. minimum et à 200 fr. pour les membres résidant à l'étranger.

Le montant des cotisations doit être adressé à partir du 1^{er} janvier de chaque année à la Société des Etudes littéraires et scientifiques du Lot, rue Emile-Zola, Cahors (Lot), chèque postal Toulouse n° 74.112.

A partir du 1° juin, les quittances seront recouvrées par la poste, majorées des frais de correspondance et de recouvrement.

Les membres pourront se rédimer de leur cotisation annuelle en versant une somme de 2.000 francs.

La Société ayant la personnalité civile peut recevoir Dons et Legs.

Abonnement

Le service du « Bulletin » sera fait à toute personne étrangère à la Société qui fera parvenir annuellement au trésorier la somme de 200 francs.

Date des séances en 1950. — Le premier jeudi de chaque mois et sur convocations.

La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans son BULLETIN.